



Conseil économique et social

Distr. générale
17 octobre 2017
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la soixantième session

Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-sixième session

Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	4
A. Faits saillants	4
B. Tendances financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	5
III. Ressources prévues	10
A. Prévisions	10
B. Mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts	14
C. Initiatives d'amélioration du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU	15
D. Solde des fonds	18
E. Évaluation finale	19
IV. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	22
A. Orientation générale	22

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 4 décembre 2017.



B.	L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	25
C.	Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies	27
V.	Organes directeurs	30
VI.	Direction exécutive et administration	31
VII.	Programme de travail	37
	Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée.....	37
	Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	46
	Sous-programme 3. Lutte contre la corruption.....	53
	Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	61
	Sous-programme 5. Justice	67
	Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique	71
	Sous-programme 7. Appui en matière de politiques.....	79
	Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel	85
	Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	91
VIII.	Appui aux programmes.....	100
Annexes		
I.	Prévisions de ressources pour l'exercice 2018-2019 et prévisions finales de ressources pour l'exercice 2016-2017	108
II.	Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019	109
III.	Situation financière.....	115
	A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	115
	B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	117
IV.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	119
V.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	120
VI.	Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019, pour adoption par la Commission des stupéfiants	129
VII.	Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2018-2019, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.....	131

I. Introduction

1. Par le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. Le rapport contient des informations sur la mise en œuvre du modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts, conformément aux résolutions 58/12 de la Commission des stupéfiants et 24/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il fait également le point sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'approche-programme intégrée, sur la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC et sur les travaux et fonctions du Groupe de l'évaluation indépendante, conformément aux résolutions 58/1 de la Commission des stupéfiants et 22/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. L'ONUDC continue de s'employer à assurer la meilleure intégration conceptuelle et opérationnelle possible pour défendre et promouvoir une approche globale de son programme de coopération technique relatif à la lutte contre la drogue et le crime. Les contributions volontaires, cependant, sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale, le budget du programme des Fonds (fonds à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les budgets des fonds à des fins spéciales et le budget connexe des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (fonds d'appui aux programmes) sont, quant à eux, présentés aux Commissions pour qu'elles les entérinent.

3. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer un petit nombre de fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche, des initiatives internes à l'ONUDC et des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible.

4. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond que l'Office mène au siège (à Vienne) et sur le terrain. Les dépenses d'appui aux programmes sont les frais engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 % conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles servent uniquement à apporter un appui indirect dans les domaines suivants: administration centrale, administration du programme central et des secteurs, prestation d'autres services internes et externes (y compris des initiatives du Secrétariat), et prestation de services aux programmes de secteurs.

5. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent budget consolidé de l'ONUDC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 16) et A/72/6 (Sect. 23)) et financent les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne.

6. L'ONUDC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures de l'ONU relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations au taux normal de 13 %. Dans le budget consolidé pour 2018-2019, comme l'a prescrit le Contrôleur,

un taux réduit de dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à des projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies.

II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Faits saillants

7. Au fil des exercices biennaux, l'ONUDC a connu une croissance exponentielle de l'ampleur et de la portée de l'assistance technique qu'il fournit, ce qui témoigne de la confiance que les donateurs continuent d'accorder à ses objectifs, programmes et réalisations. En 2018-2019, l'exécution de programmes devrait s'intensifier encore avec l'expansion des opérations en Colombie suite au lancement du nouveau projet de développement alternatif qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix au troisième trimestre 2017, avec un budget de 315,0 millions de dollars sur quatre ans. Au total, du fait de l'augmentation globale des activités de programmes, on table sur des dépenses s'élevant à 672,4 millions de dollars (en croissance de 31,2 %) pour l'exercice biennal à venir. En revanche, l'Organisation continue de faire face à une détérioration persistante des recettes à des fins générales et à des pressions accrues sur son budget ordinaire et ses fonds d'appui aux programmes. Les recettes à des fins générales devraient tomber plus bas que jamais, à 6,8 millions de dollars (moins de 1 % du total des recettes de l'ONUDC), et les ressources du budget ordinaire s'élever à 39,6 millions de dollars (soit une réduction de 0,9 % en valeur réelle).

8. Dans ce contexte, le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019 a été établi selon les principes suivants:

- a) Prévisions réalistes quant à la croissance de l'exécution de programmes tenant compte des considérations de déploiement;
- b) Équilibre du budget par source de financement;
- c) Respect des modèles de financement normalisés concernant l'utilisation des sources de financement aux fins prévues;
- d) Respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU;
- e) Gestion prudente des ressources et maintien de niveaux suffisants de réserves;
- f) Appui prévu proportionnel à l'exécution de programmes; et
- g) Achèvement de la transition vers le recouvrement intégral des coûts.

9. En particulier, l'ONUDC a examiné de près ses prévisions concernant l'exécution des programmes d'assistance technique, collaborant directement avec les divisions et les directeurs de programme pour s'assurer qu'elles reposent sur des bases valables et que le rythme de déploiement anticipé est réaliste.

10. Étant donné que la volatilité sans précédent des projections concernant l'exécution des programmes oblige à être prudent dans la prévision des recettes d'appui aux programmes, le niveau des ressources qu'il est prévu d'affecter à cet appui est inférieur au niveau attendu des recettes correspondantes. D'autre part, l'importante croissance de

l'exécution des programmes en 2018-2019 impose de renforcer la capacité de l'ONUDC à fournir des services d'appui aux programmes efficaces et efficaces.

11. Dans le budget consolidé, le niveau considérablement réduit des fonds à des fins générales sert principalement au financement à court terme des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Dans le même temps, les prévisions de ressources à des fins générales sont réduites pour rester dans les limites du niveau de recettes attendu. Cette réduction est obtenue par le passage, en milieu d'exercice biennal, de fonds à des fins générales vers des fonds à des fins spéciales pour le financement des activités du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et de la Section de la justice, dont les ressources devront être mobilisées séparément. Par mesure de sécurité, des réserves à des fins générales sont prévues pour faire face aux problèmes éventuels de calendrier des flux de trésorerie tandis que des ressources sont mobilisées pour ces fonctions.

12. La transition vers le recouvrement intégral des coûts est en cours d'achèvement avec le transfert vers des fonds à des fins spéciales de l'appui aux sections régionales et bureaux. Le budget consolidé tient également compte du fait que 20 % du temps des représentants de l'ONUDC dans les bureaux extérieurs est consacré à l'appui indirect, qui doit être financé par des fonds d'appui aux programmes.

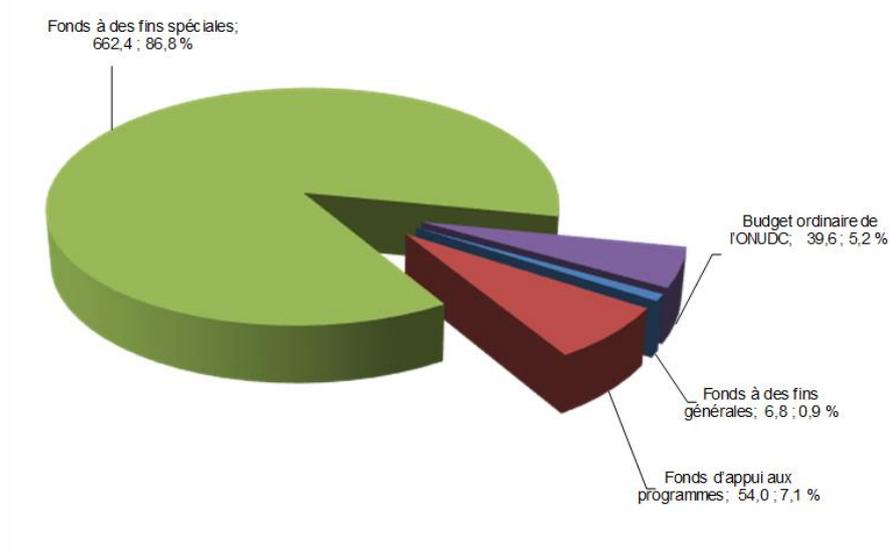
B. Tendances financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

13. Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 par source de financement mettent en évidence la grande divergence entre les ressources préaffectées et les ressources non préaffectées (fig. I). Aux deux extrêmes se trouvent les recettes à des fins spéciales (préaffectées), qui s'élèvent à 662,4 millions de dollars (86,8 %) et les recettes à des fins générales (non préaffectées), qui s'élèvent à 6,8 millions de dollars (0,9 %). Les deux autres sources de financement, à savoir les fonds d'appui aux programmes et le budget ordinaire, représentent respectivement 7,1 % et 5,2 % des recettes de l'Office.

Figure I

Prévisions de recettes par source de financement, 2018-2019

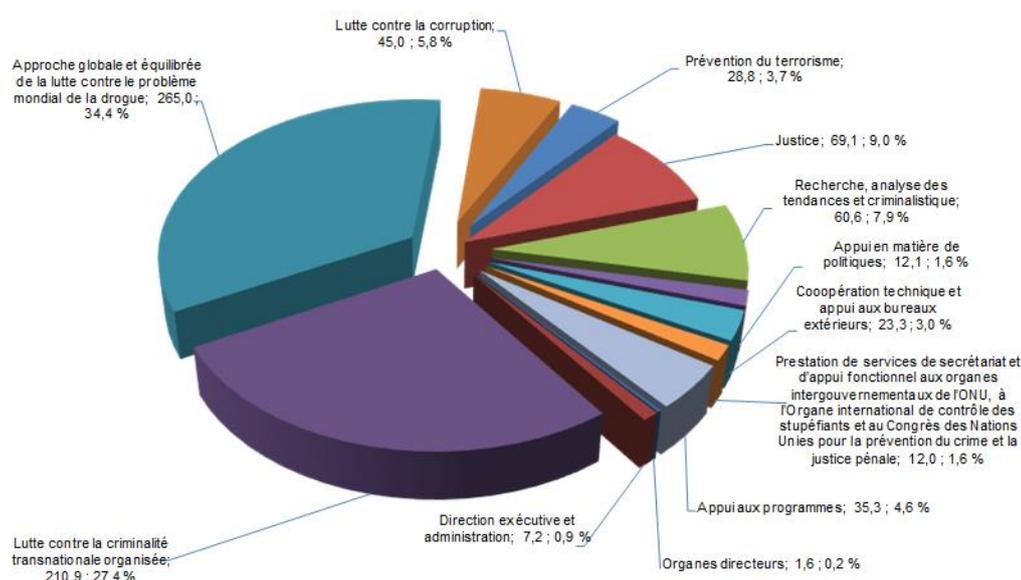
(En millions de dollars)



14. En 2018-2019, les principaux domaines d'exécution (dépenses) de programmes de l'ONUDDC seront les suivants: a) approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue (265,0 millions de dollars); b) lutte contre la criminalité transnationale organisée (210,9 millions de dollars); c) justice (69,1 millions de dollars); d) recherche, analyse des tendances et criminalistique, y compris l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) (60,6 millions de dollars); et e) lutte contre la corruption (45,0 millions de dollars) (voir figure II). Ensemble, ces quatre domaines représentent 84,4 % du programme de travail de l'ONUDDC.

Figure II
Prévisions de dépenses par sous-programme, toutes sources de financement confondues, 2018-2019

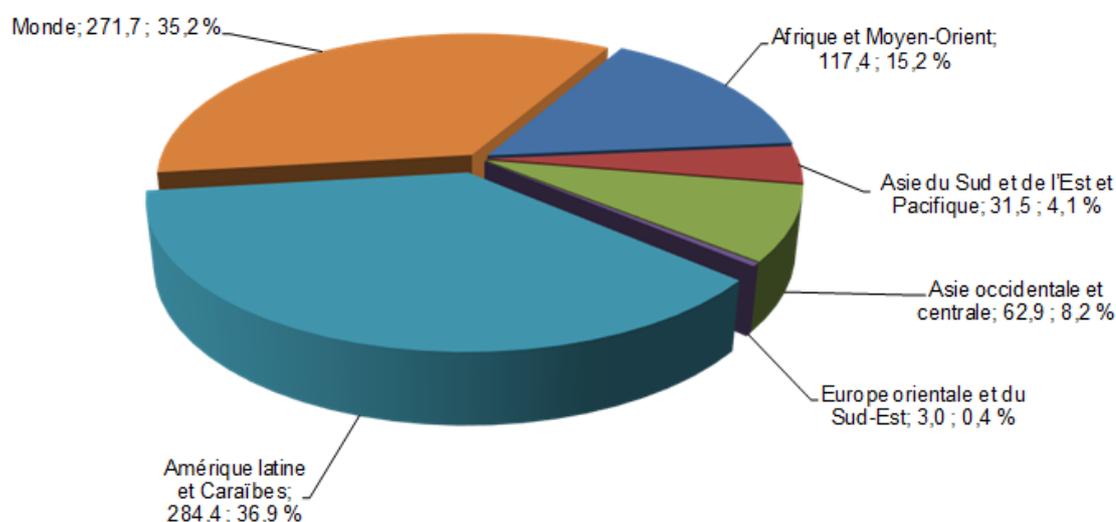
(En millions de dollars)



15. La figure III présente les prévisions de dépenses pour 2018-2019 par région, toutes sources de financement confondues. Avec son réseau de 17 bureaux régionaux, bureaux de pays, bureaux de liaison et bureaux de partenariat et plus de 50 bureaux de programme (74 emplacements géographiques au total), l'ONUDDC couvre plus de 190 pays. Après l'Amérique latine et les Caraïbes, région pour laquelle les prévisions de dépenses atteignent 284,4 millions de dollars, les principales régions d'exécution seront: le monde dans sa totalité (271,7 millions de dollars, dont 39,6 millions de dollars du budget ordinaire); l'Afrique et le Moyen-Orient (117,4 millions de dollars); l'Asie occidentale et centrale (62,9 millions de dollars); ainsi que l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique (31,5 millions de dollars).

Figure III
Prévisions de dépenses par région, toutes sources de financement confondues,
2018-2019

(En millions de dollars)



16. L'évolution des recettes et des dépenses selon les sources de financement de l'ONUDC entre 2012 et 2019 est présentée au tableau I et dans les figures IV à VI; les chiffres relatifs aux années 2017 à 2019 correspondent aux prévisions les plus récentes.

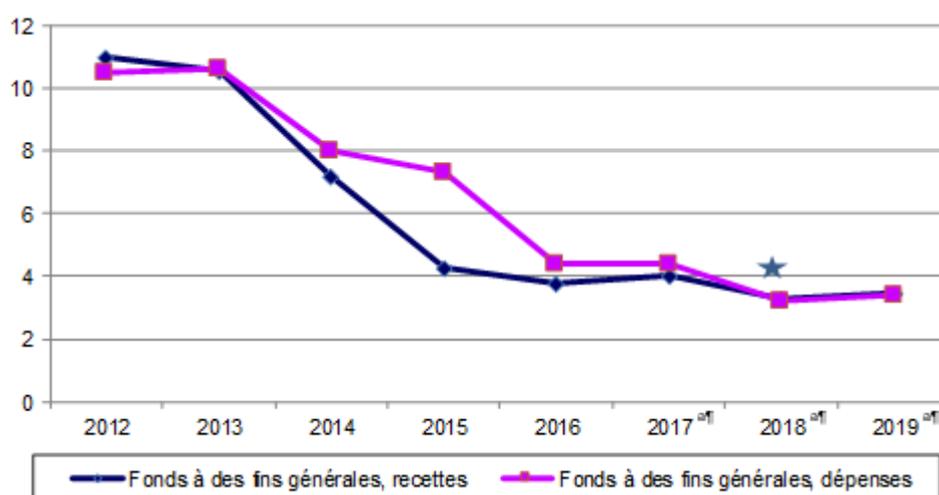
Tableau I
Prévisions de dépenses, 2012-2019

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)				
	2012-2013 (effectif)	2014-2015 (effectif)	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019 (prévisions initiales)
A. Fonds à des fins générales ^a	21 187,40	15 277,6	9 587,2	8 610,1	9 038,5
B. Fonds à des fins spéciales	414 542,00	451 035,2	513 305,5	512 640,5	672 438,6
C. Fonds d'appui aux programmes	37 187,60	40 463,6	45 041,5	42 216,2	49 880,1
D. Budget ordinaire	45 959,50	42 552,6	38 705,4	38 705,4	39 556,3
Total	518 876,50	549 329,0	606 639,6	602 172,3	770 913,5

^a Inclut l'utilisation de réserves d'un montant de 2,4 millions de dollars (voir par. 11, 17 et 24 d))

Figure IV
Fonds à des fins générales: recettes et dépenses, 2012-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Prévisions finales pour 2017; prévisions normalisées pour 2018-2019.

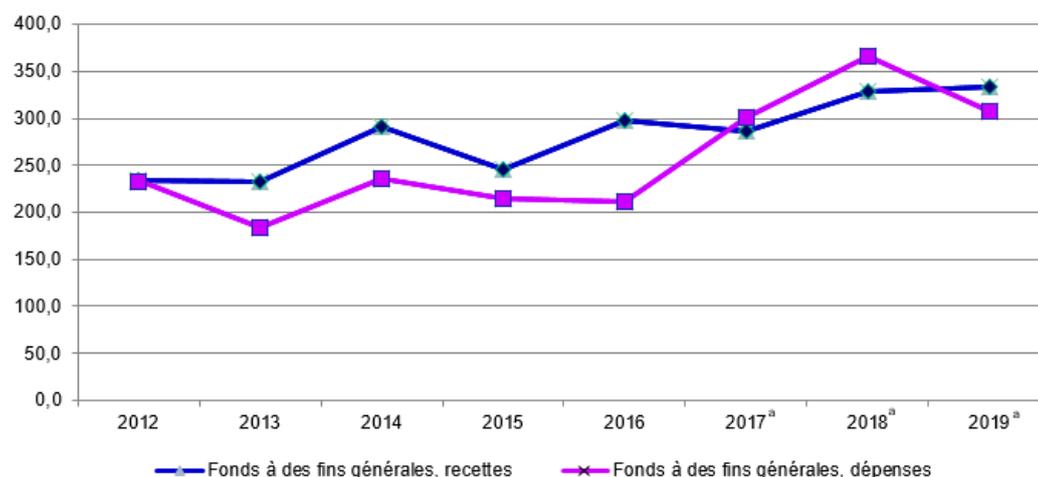
★ Includ l'utilisation de réserves d'un montant de 2,4 millions de dollars.

17. Comme l'illustre la figure IV ci-dessus, les recettes à des fins générales sont tombées de 21,5 millions de dollars en 2012-2013 à 11,5 millions de dollars en 2014-2015, soit une diminution de 10,0 millions de dollars (46,5 %) qui s'est traduite par une perte nette de 3,2 millions de dollars malgré les mesures de réduction des coûts. En 2016-2017, les recettes à des fins générales ont encore diminué pour s'établir à 7,8 millions de dollars, ce qui a entraîné une autre perte nette d'un million de dollars. On s'attend à ce que les recettes diminuent de nouveau pour s'établir en 2018-2019 à 6,8 millions de dollars, montant qui ne suffirait pas à couvrir le niveau des ressources nécessaires pour 2016-2017. Sur cette base, les choix de l'ONUDC se limitent à ce qui suit: a) assurer le financement de fonctions de programmation essentielles minimales; b) utiliser le solde des recettes non préaffectées pour financer des programmes de bureaux extérieurs confrontés à des difficultés temporaires; et c) entreprendre de mobiliser séparément des ressources pour les activités relatives à la recherche, l'analyse des tendances et la justice (2,4 millions de dollars par an). Il est proposé d'utiliser les réserves de fonds à des fins générales à hauteur de 2,4 millions de dollars pour financer la transition de ces activités vers un financement viable par des donateurs.

18. La diminution sans précédent des fonds à des fins générales compromet incontestablement la capacité qu'a l'ONUDC: a) de gérer ses activités de manière stratégique; b) d'améliorer ses méthodes de gestion; c) d'exercer un contrôle interne efficace; d) de financer des activités essentielles; et e) de lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité de l'Office, celui-ci continue d'appeler les États Membres à annoncer des contributions à des fins générales.

Figure V
Fonds à des fins spéciales: recettes et dépenses, 2012-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



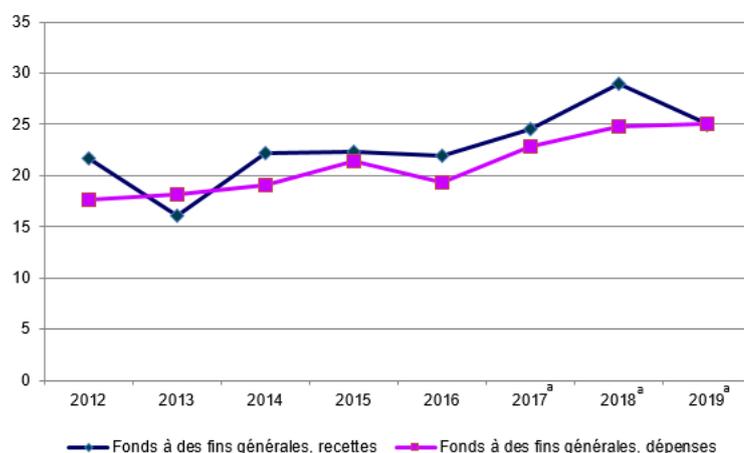
^a Prévisions finales pour 2017; prévisions normalisées pour 2018-2019.

19. Les fonds à des fins spéciales témoignent de la grande confiance que les donateurs continuent d'accorder aux orientations programmatiques de l'ONU DC et à sa capacité d'exécuter des activités de coopération technique, les prévisions de recettes à ce titre s'établissant à 662,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019; c'est une augmentation de 13,4 % par rapport aux montants finals prévus pour 2016-2017 (voir fig. V).

20. En 2018-2019, les dépenses d'exécution des programmes devraient atteindre 672,4 millions de dollars, soit une augmentation de 31,2 % par rapport aux montants finals prévus pour 2016-2017. La croissance des activités de l'ONU DC a commencé en 2017 dans le cadre de divers programmes (extension des programmes de développement de nouveaux moyens de subsistance en Colombie (50,1 millions de dollars), mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public (7,9 millions de dollars), développement alternatif en Afghanistan (7,9 millions de dollars) et lutte contre le terrorisme au Pakistan (2,3 millions de dollars), contre la drogue et la criminalité organisée au Nigéria (2,3 millions de dollars), contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest (2,0 millions de dollars) et contre la criminalité transnationale organisée en Asie du Sud-Est (2,0 millions de dollars)). En 2018-2019, les augmentations sont essentiellement alimentées par le nouveau projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie (140,0 millions de dollars). On s'attend, en outre, à des augmentations liées aux activités dynamiques entreprises au titre de programmes mondiaux, y compris la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et l'exécution du Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme (9,9 millions de dollars). On trouvera à l'annexe II des informations détaillées sur l'affectation des contributions volontaires à des fins spéciales ventilée par région géographique et par domaine thématique.

Figure VI
Fonds d'appui aux programmes: recettes et dépenses, 2012-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Prévisions finales pour 2017; prévisions normalisées pour 2018-2019.

21. Les fonds d'appui aux programmes, liés à l'exécution des programmes, connaissent également une évolution à la hausse, les prévisions de recettes s'élevant à 54,0 millions de dollars pour 2018-2019, soit une augmentation de 7,6 millions de dollars (16,4 %) par rapport aux prévisions finales de 2016-2017.

22. Compte tenu du risque que l'objectif fixé en matière d'exécution des programmes ne soit pas atteint, et afin de maintenir le niveau obligatoire de réserves du fonds, les dépenses prévues pour 2018-2019 sont prudemment fixées à 49,9 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 7,7 millions de dollars par rapport aux montants finals prévus pour 2016-2017. Ces augmentations incluent un montant de 3,4 millions de dollars destiné à financer les services d'administration et de contrôle renforcés liée à la croissance des activités de programme menées en Colombie.

III. Ressources prévues

A. Prévisions

23. Le tableau 2 et l'annexe I récapitulent les chiffres révisés et les prévisions finales concernant les ressources de l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que les ressources prévues pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 2
Ressources prévues, 2016-2017 et 2018-2019

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins générales^a					
Postes	8 934,2	8 109,3	6 532,7	29	22 ^b
Autres objets de dépense	653,0	500,8	2 505,8	–	–
Total partiel	9 587,2	8 610,1	9 038,5	29	22

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
B. Fonds à des fins spéciales^c					
Programme contre la drogue	213 207,7	250 564,9	367 777,4	113	135
Programme contre le crime	300 097,8	262 075,7	304 661,1	238	238
Total partiel	513 305,5	512 640,5	672 438,6	351	373
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	36 549,2	33 287,8	38 131,0	140	130
Autres objets de dépense	8 492,2	8 928,4	11 749,1	–	–
Total partiel	45 041,5	42 216,2	49 880,1	140	130
D. Budget ordinaire^d					
Postes	31 219,5	31 219,5	32 511,1	123	125
Autres objets de dépense	7 485,9	7 485,9	7 045,2		
Total partiel	38 705,4	38 705,4	39 556,3	123	125
Total	606 639,6	602 172,3	770 913,5	643	650

^a Inclut l'utilisation de réserves d'un montant de 2,4 millions de dollars (voir par. 11, 17 et 24 d)).

^b Inclut 14 postes dans le Service de la recherche et de l'analyse des tendances et 3 postes dans la Section de la justice en 2018.

^c Les postes pour 2018-2019 incluent les postes gérés par l'ONUDC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en juin 2017. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 259 postes locaux dans les bureaux extérieurs (57 administrateurs recrutés sur le plan national, 77 postes d'agent local et 1 125 contrats de louage de services) gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

^d Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Fonds à des fins générales

24. Compte tenu de la baisse constante des fonds à des fins générales et des principes budgétaires sous-jacents, il est proposé un budget total de 9,0 millions de dollars répartis comme suit: maintien d'une enveloppe de 6,6 millions de dollars et constitution d'une enveloppe transitoire de 2,4 millions de dollars. Cette dernière est justifiée par la nécessité d'assurer la transition vers d'autres sources de financement et le financement lui-même des activités relatives à la recherche, à l'analyse des tendances et à la justice pendant un an, le temps de mobiliser des ressources dans le cadre de mécanismes à des fins spéciales. L'orientation du projet de budget pour 2018-2019 est la suivante:

a) Continuer de ne financer que quelques fonctions essentielles, certains travaux normatifs et le Bureau de liaison de New York, pour un montant total de 2,4 millions de dollars;

b) Continuer d'allouer un montant de 2,2 millions de dollars aux bureaux extérieurs de l'ONUDC confrontés à des problèmes programmatiques afin qu'ils puissent poursuivre leur activité à court terme;

c) Mettre le solde de l'enveloppe maintenue, soit 2,0 millions de dollars, à disposition pour faire face aux besoins programmatiques et, plus particulièrement, préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs;

d) Transférer progressivement vers des fonds à des fins spéciales le financement du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (3,8 millions de dollars) et de la Section de la justice (1 million de dollars) afin d'équilibrer le budget des fonds à des

fins générales et de mobiliser des ressources séparément pour ces fonctions spécifiques. Par mesure de sécurité dans la perspective de ce transfert, autoriser l'utilisation de la réserve des fonds à des fins générales à concurrence de 2,4 millions de dollars (ou du montant nécessaire pour un an) pour couvrir les problèmes de calendrier des flux de trésorerie.

25. La situation financière du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et de la Section de la justice sera suivie de près pour que l'on puisse anticiper, pendant le budget de transition, tout éventuel déficit de financement qui pourrait compromettre des travaux phares de l'ONUDDC et des activités essentielles qu'il mène dans le domaine de la recherche et de la justice, ou avoir des incidences négatives sur le personnel concerné.

26. Les mesures budgétaires proposées permettent d'aider les bureaux extérieurs ou de financer des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. L'ONUDDC a bien conscience que cette approche exige une gestion prudente et oblige à rendre davantage compte aux États Membres.

Fonds à des fins spéciales

27. Il ressort d'un examen détaillé des prévisions relatives à l'exécution des programmes et des évaluations des directeurs de programme que les dépenses d'exécution à des fins spéciales pour 2018-2019 devraient s'élever à 672,4 millions de dollars (soit une augmentation de 31,2 % par rapport au budget final de 2016-2017) (voir annexe II). S'agissant du fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution devraient croître de 154,6 millions de dollars (72,5 %), pour passer de 213,2 millions de dollars en 2016-2017 (budget révisé) à 367,8 millions de dollars en 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par le nouveau projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie, doté d'un budget de 315,0 millions de dollars sur quatre ans. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution devraient augmenter de 4,6 millions de dollars (1,5 %), pour passer de 300,1 millions de dollars en 2016-2017 (budget révisé) à 304,7 millions de dollars en 2018-2019.

28. Compte tenu de la volatilité sans précédent des prévisions concernant l'utilisation des fonds à des fins spéciales et de l'importance des augmentations biennales, et prenant pleinement note des observations faites par le Comité des commissaires aux comptes sur les variations significatives des budgets approuvés par les Commissions et les résultats définitifs, l'ONUDDC prévoit de suivre en permanence et de près les niveaux d'exécution pour veiller à ce que des mesures correctives soient prises rapidement et à ce que les activités soient reprogrammées, si nécessaire. Les résultats obtenus au regard des activités prévues seront communiqués régulièrement aux États Membres par les canaux établis.

Fonds d'appui aux programmes

29. En ce qui concerne les fonds d'appui aux programmes, le projet de budget prend en compte l'achèvement du passage au nouveau modèle de financement. Compte tenu de la volatilité sans précédent des prévisions relatives à l'utilisation des fonds des fins spéciales, le budget des fonds d'appui aux programmes est prudemment fixé à 49,9 millions de dollars, sur des recettes escomptées de 54,0 millions de dollars, afin de réduire au minimum le risque que le volume des activités soit inférieur à l'objectif fixé. Pour permettre à l'ONUDDC d'exécuter de manière responsable le portefeuille de programmes élargi et d'appuyer comme il convient le développement des activités en Colombie, les services d'administration centrale, d'appui indirect au programme central et d'appui aux programmes sectoriels sont renforcés de 4,8 millions de dollars par

rapport au budget révisé. En résumé, le budget de l'appui aux programmes reflète les principaux changements suivants:

a) L'achèvement de la transition vers le recouvrement intégral des coûts avec le passage des coûts directs d'appui aux programmes vers un financement par des fonds à des fins spéciales, ce qui se traduit par une réduction de 3,4 millions de dollars du budget de l'appui aux programmes. Sont désormais imputés aux fonds à des fins spéciales: i) l'appui aux sections régionales (1 P-3, 2 G(AC) en 2018 et 1 P-3 en 2019), pour un montant de 0,9 million de dollars; et ii) les coûts directs d'appui aux programmes (appui aux bureaux extérieurs) (2,5 millions de dollars). Ces coûts sont considérés comme directs au sens du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et s'inscrivent dans le cadre de la transition vers les fonds à des fins spéciales envisagée lors de l'introduction des mesures de recouvrement intégral en 2014;

b) La reconnaissance du fait que 20 % du temps des représentants de l'ONUDC dans les bureaux extérieurs est consacré à des fonctions internes (programme central, mobilisation de ressources, élaboration de programmes) devant être financées par l'appui aux programmes, ce qui se traduit par une augmentation de 1,9 million de dollars;

c) Le financement de deux postes (P-4) dans les sections régionales, qui assurent un appui indirect au programme central à la Division des opérations;

d) Le renforcement des services chargés des programmes sectoriels avec la création d'un poste (P-2) et la mise à disposition des fonds nécessaires au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de consultants supplémentaires au Groupe de l'évaluation indépendante, ce qui se traduit par une augmentation de 0,4 million de dollars;

e) Le renforcement de l'appui indirect au programme central avec la création de deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] et la mise à disposition des fonds nécessaires au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et au financement de voyages supplémentaires à la Division des traités, ce qui se traduit par une augmentation de 0,8 million de dollars;

f) Le renforcement des services d'appui aux programmes sectoriels avec la création de deux postes (P-3) et la mise à disposition des fonds nécessaires au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et au financement de voyages supplémentaires à la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques, ce qui se traduit par une augmentation de 0,7 million de dollars;

g) Le renforcement de l'appareil administratif à Vienne avec la fourniture de 3,4 millions de dollars en prévision du développement des activités en Colombie afin d'assurer le traitement, l'appui, le suivi et le contrôle appropriés des opérations dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information, des achats, de la gestion des actifs et du recrutement de partenaires opérationnels;

h) Le renforcement de la Division de la gestion pour appuyer efficacement le développement des activités dans d'autres domaines avec la création de deux postes au Service de la gestion des ressources humaines [G(AC)] et d'un poste au Groupe des achats (P-3), ce qui se traduit par une augmentation de 0,7 million de dollars;

i) La prise en charge de la part de l'Office dans le projet relatif au progiciel de gestion intégré (Umoja) sur la base de l'accord de partage des coûts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, ce qui devrait se traduire par

l'imputation d'un million de dollars pour les services Umoja fournis par le Siège de l'ONU.

30. En ce qui concerne le budget des bureaux extérieurs, les principaux changements sont le reclassement de D-2 à D-1 du poste de représentant de l'ONUDC au Bureau de pays en Afghanistan et le reclassement de P-5 à D-1 du poste de représentant de l'ONUDC au Bureau de pays au Nigéria.

31. Les tableaux 4 et 5 ci-après indiquent la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget. Les détails des variations budgétaires figurent aux sections relatives au programme du présent document.

B. Mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts

32. En réponse à la diminution persistante des recettes à des fins générales et à la pression constante qui s'exerce sur le budget ordinaire et sur les dépenses d'appui aux programmes, l'ONUDC a commencé, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, à lier ses activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts directs. Cette mesure a été imposée par la nécessité de se mettre en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (comme le Contrôleur de l'ONU l'avait à nouveau demandé en juin 2012), et elle a été prise comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait prié le système des Nations Unies de poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans le cas de l'administration des contributions autres que les contributions au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

33. Le calcul de l'ensemble des coûts directs vise à assurer un financement pérenne et prévisible de l'exécution des programmes par les moyens suivants: a) classification cohérente des coûts directs et indirects; b) évaluation fiable de l'ensemble des coûts liés aux programmes de l'ONUDC et des coûts directs d'exécution des projets; c) alignement de l'ONUDC sur les autres entités du Secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des ressources destinées à l'appui aux programmes; d) utilisation systématique de toutes les sources de financement aux fins prévues; et e) élimination des financements croisés. Dans un souci de réalisme quant au rythme de mise en place, la phase de transition ouverte en 2014 avait été prolongée dans le budget de 2016-2017, l'objectif étant de la clore en 2018-2019.

34. Après l'adoption de la résolution 56/17 par la Commission des stupéfiants et de la résolution 22/9 par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et depuis la mise en place, en 2014, du recouvrement intégral des coûts, l'ONUDC: a) a contrôlé la structure des coûts par rapport aux besoins du programme et établi de manière transparente le coût des activités de programme; b) a amélioré ses directives et ses procédures relatives au recouvrement des coûts et à l'utilisation des sources de financement et les a adaptées à Umoja; c) a recensé et signalé les économies qui pouvaient être réalisées sur le terrain et au siège, à hauteur de 8,0 millions de dollars, résultant de gains d'efficacité à court et à long terme; d) a informé régulièrement les États Membres de l'état d'avancement de l'application des nouvelles modalités et de toute adaptation prévue des opérations des bureaux extérieurs et du siège; e) a consulté les donateurs et n'a pas appliqué automatiquement le nouveau modèle de financement aux accords de financement antérieurs à 2014; et f) a redoublé d'efforts pour encourager les donateurs à fournir des fonds à des fins générales, notamment en améliorant la

transparence et la qualité des informations communiquées. Cette dernière mesure n'a cependant pas eu pour effet d'inverser la tendance à la baisse des contributions non préaffectées.

35. Toujours en 2016-2017, l'ONU DC a mis au point un tableau de bord de suivi et d'alerte rapide concernant le recouvrement intégral des coûts (baromètre du recouvrement intégral des coûts) qui constitue un outil de gestion des risques permettant d'informer la direction, de façon mensuelle et trimestrielle, de la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts, de comprendre la base de coûts de l'Office et de suivre de près les taux de recouvrement et leurs incidences sur le réseau des bureaux extérieurs et sur les activités de programme. Le baromètre a été mis à l'essai au second semestre de 2017 et devait entrer pleinement en service en 2018; c'est toutefois en se fondant sur les paramètres générés par cette fonction que l'ONU DC a indiqué aux États Membres les taux de recouvrement par bureau.

36. Avec le budget de 2018-2019, et comme le Comité des commissaires aux comptes l'a demandé, l'ONU DC achève la transition vers son nouveau modèle de financement, utilise ses sources de financement aux fins prévues et parvient à un équilibre du budget par source de financement. Il est important de noter que l'ONU DC répond aux demandes des États Membres et adapte son modèle compte tenu du fait que deux postes (P-4) des sections régionales fournissent un appui indirect au programme central (0,8 million de dollars) et que 20 % du temps de travail des représentants de l'ONU DC dans les bureaux extérieurs concerne l'apport d'un tel appui. Ces deux éléments doivent être financés par les fonds d'appui aux programmes. En outre, l'ONU DC continuera d'allouer des fonds à des fins générales d'un montant de 2,2 millions de dollars et d'un montant supplémentaire de 2,0 millions de dollars pour financer les activités de programme de bureaux extérieurs rencontrant actuellement des difficultés, selon les prévisions suivantes: Bureau de pays en Afghanistan (0,4 million de dollars), Bureau de pays en République islamique d'Iran (0,8 million de dollars), Bureau régional pour l'Afrique australe (0,4 million de dollars), Bureau de liaison et de partenariat au Brésil (0,4 million de dollars), Bureau de pays dans l'État plurinational de Bolivie (0,4 million de dollars), Bureau de pays au Pérou (0,4 million de dollars) et Bureau régional pour l'Asie du Sud (0,5 million de dollars). Le montant restant (0,9 million de dollars) sera alloué en fonction des besoins. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'ONU DC continuera de rendre compte des enseignements tirés de l'expérience en matière de recouvrement des coûts.

C. Initiatives d'amélioration du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU

37. L'ONU DC ne cesse d'améliorer ses processus administratifs, financiers et de gestion. Un certain nombre d'initiatives importantes sont en cours, qui visent à renforcer l'application du principe de responsabilité ainsi que la transparence, l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et de l'utilisation des ressources fournies par les donateurs.

Umoja

38. La mise en service d'Umoja, à Vienne et dans les bureaux extérieurs, en novembre 2015, a posé des défis immenses que l'ONU DC s'est attaché à relever. Elle arrive maintenant en phase de stabilisation, alors que l'optimisation des processus de bout en bout est en cours.

39. En 2016-2017, l'objectif était de remédier à l'engorgement du système, d'accroître le nombre d'utilisateurs, de concevoir des formations adaptées aux opérations de l'Office, de contrôler le respect par les utilisateurs des procédures prévues, d'améliorer la communication de renseignements stratégiques et de proposer des services d'assistance aux utilisateurs accédant au système depuis Vienne ou ailleurs. Il convient de noter en particulier les progrès suivants:

a) L'ONUDC a assumé un rôle actif au sein de l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet Umoja à l'échelle du Secrétariat, qui cherche à rationaliser les processus dans les domaines des achats, des voyages, des rapprochements bancaires, des comptes fournisseurs, des autorisations d'opérations intéressant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des services d'assistance. Alors que l'équipe spéciale poursuit son action, cette initiative a aidé à améliorer le traitement des opérations et à maintenir les arriérés à des niveaux acceptables;

b) Un support de suivi des projets et programmes, fournissant des informations spécialisées sur les programmes et des informations indicatives d'ordre financier, a été mis en place en septembre 2016. En 2017, l'ONUDC en a élargi les fonctionnalités pour faire apparaître les contributions des donateurs à divers projets et présenter des données d'Umoja en temps réel. Élaboré par l'ONUDC au nom du Secrétariat, cet outil subissait de derniers essais en septembre 2017 en vue d'être mis en service à l'ONUDC et à la Commission économique pour l'Europe en octobre 2017;

c) Les formations générales et complémentaires sur les principaux processus liés aux programmes (octroi de financements, voyages et achats, par exemple) ont continué d'être assurées par des formateurs expérimentés de New York et de Vienne à l'aide de modules adaptés aux besoins des programmes de l'Office. Ces activités intègrent maintenant mieux Umoja et les autres initiatives de changement, comme l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), dans le cadre desquelles de nouvelles règles de vérification et de gestion des actifs améliorent l'exactitude de l'information financière;

d) Les utilisateurs exploitent mieux les données disponibles dans les rapports établis au moyen du module d'analyse décisionnelle d'Umoja. En outre, parce que l'ONUDC s'attache à approfondir les connaissances des utilisateurs finaux d'Umoja dans tous les domaines fonctionnels, il est actuellement en mesure de maintenir un niveau élevé de traitement des opérations et d'exécution de programmes.

40. En 2018-2019, les principaux efforts de déploiement seront axés sur l'exécution du projet Umoja-Extension 2, qui comprend l'introduction d'ici septembre 2018, ainsi que la mise en service et la stabilisation en 2019 et au-delà, des composantes suivantes: établissement du budget, cadre stratégique, gestion des projets et programmes et suivi des résultats. Des spécialistes participent déjà largement à tous les aspects de ce projet clef, afin de garantir que la solution Umoja répondra aux besoins de l'ONUDC. La bonne exécution de cette phase est essentielle pour les opérations de l'ONUDC car elle introduit la planification et la gestion de bout en bout de ses programmes. En outre, d'autres modules du projet, concernant par exemple les partenaires d'exécution, la mobilisation des ressources et la gestion des manifestations, ainsi qu'une mise à niveau technique de la plate-forme SAP, appelleront des efforts collectifs devant permettre le bon déploiement d'Umoja-Extension 2 à l'ONUDC en 2018.

41. L'ONUDC reste pleinement engagé dans la mise en œuvre de l'initiative Umoja.

Normes comptables internationales pour le secteur public

42. L'adoption des normes IPSAS en 2014 a permis d'accroître la transparence et la responsabilisation concernant la présentation des actifs, passifs et engagements dans les états financiers. Comme pour 2015, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Office pour 2016, qui reflétaient selon lui fidèlement la situation financière et les résultats financiers de l'ONUSC, conformément aux normes IPSAS.

43. Bien qu'il se soit dit pleinement conscient des difficultés et complexités associées à la clôture des comptes dans le système Umoja et à l'établissement des états financiers y afférents, le Comité restait préoccupé par la nécessité d'intégrer pleinement dans le déroulement des activités et le mode d'exécution des programmes de l'ONUSC la discipline qu'imposaient les normes IPSAS. En conséquence, l'Office a déjà lancé une formation complémentaire sur les normes IPSAS et le système Umoja, il s'est mis en rapport avec le Bureau du Contrôleur de l'ONU afin d'améliorer ses procédures de clôture des comptes, et il procède à une réévaluation de ses pratiques comptables et des modes de financement, délais et processus d'automatisation qui y sont associés. Son objectif est d'assurer la bonne application des normes IPSAS à moyen terme, notamment l'adoption de clôtures intermédiaires des comptes d'ici à 2020.

Gestion des risques

44. Lancé en août 2014 par l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSC, le cadre de gestion du risque institutionnel, progressivement mis en œuvre en 2015, prend en compte les considérations touchant aux stratégies, politiques et procédures de couverture des risques. Ce dispositif a été pleinement déployé dans le réseau des bureaux extérieurs; des inventaires des risques et des plans d'intervention sont maintenant en place à l'échelle de l'organisation et concernent les divisions et tous les bureaux extérieurs. Un outil clef a été mis au point pour contrôler les risques liés aux contributions financières et aux ressources extrabudgétaires et l'incidence du recouvrement intégral des coûts; il doit être mis à l'essai au cours du deuxième semestre de 2017 et entrer pleinement en service en 2018.

45. Un deuxième processus d'évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat, sous la conduite du Département de la gestion, est prévu. Il orientera les décisions qui doivent être prises concernant les opérations d'évaluation et d'examen de l'Office pour mettre à jour l'inventaire des risques et y inclure les risques nouveaux. Cette évaluation est prévue pour 2018 à l'ONUSC. En outre, l'ONUSC est l'une des principales entités participant à l'essai pilote de la fonction de gestion des risques de fraude au sein du Secrétariat.

Gestion axée sur les résultats

46. L'ONUSC est parvenu à institutionnaliser la gestion axée sur les résultats et applique une procédure normalisée de planification et d'information dans le cadre de toutes ses initiatives. Tous les programmes axés sur les résultats reposent sur des travaux de recherche, lesquels servent également à élaborer des indicateurs solides. L'Office a fait de l'incorporation d'une base de données factuelles une tâche de premier plan au cours de l'année écoulée, et il a renforcé les structures interdivisions chargées de la planification et de l'examen des programmes en mettant en place un cycle d'examen plus rigoureux pour les rapports sur les programmes. Il s'est attaché à tirer des enseignements aussi bien des succès que des échecs et à proposer aux hauts responsables des mesures visant à remédier à ces derniers, dans le cadre du Comité d'examen des programmes composé des directeurs des trois divisions organiques et des chefs des principales fonctions d'appui.

47. En outre, l'Office a redoublé d'efforts pour aider, par une série de mesures de renforcement des capacités, le personnel chargé des programmes à incorporer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les programmes nouveaux et en cours aux niveaux mondial, régional et national. En 2017, l'ONU DC a également publié la troisième édition d'un rapport annuel axé sur les résultats des programmes qui aide à déterminer les nouvelles priorités à fixer et les lacunes à combler.

D. Solde des fonds

48. Le tableau 3 récapitule les estimations des soldes, des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 3

Récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>
A. Financement			
Solde des fonds en début d'exercice	2,1	484,2	4,1
B. Recettes			
Recettes	6,8	608,4 ^a	54,0
C. Dépenses			
Dépenses	6,6	672,4	49,9
Réserve	2,4	-	-
Excédent (déficit) (B-C)	(2,2)	(64,0)	4,1
Solde des fonds en fin d'exercice	(0,1)	420,2	8,2

^a S'agissant des fonds à des fins spéciales, le montant total des recettes (662,4 millions de dollars) est ajusté compte tenu des montants prélevés par l'ONU DC au titre de l'appui aux programmes (54,0 millions de dollars), nets des montants versés au même titre aux partenaires d'exécution (0,4 million de dollars).

49. Le solde des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction) s'établit respectivement à 2,1 millions de dollars et 4,1 millions de dollars au début de l'exercice biennal. Alors que le solde brut de ces fonds s'élève à 14,2 millions de dollars et 25,4 millions de dollars, on en a déduit le montant cumulé non provisionné des prestations payables au personnel après la cessation de service, soit 12,1 millions de dollars et 21,3 millions de dollars, pour arriver aux montants net figurant dans le tableau 3. Ces déductions sont nécessaires pour aligner le montant du solde des fonds non préaffectés avec les états financiers de l'Office pour 2016 conformes aux normes IPSAS et pour refléter la véritable situation financière compte tenu de tous les engagements, y compris les montants dus au personnel, en particulier au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. De fait, le montant des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes susceptibles de couvrir les déficits de trésorerie temporaires de l'Office et tout passif de liquidation qui interviendrait en cas d'interruption brutale d'activités financées par des fonds à des fins spéciales est minime en raison des prestations dues au personnel.

50. L'attention est également appelée sur la réserve de fonds à des fins générales d'un montant de 2,4 millions de dollars qu'il est prévu d'utiliser en 2018-2019 pour financer les fonctions relevant du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et de la Section de la justice le temps de trouver un financement plus pérenne directement auprès

des donateurs. Selon cette formule, le solde net des fonds à des fins générales serait utilisé et un léger déficit (0,1 million de dollars) serait enregistré à la fin de l'exercice.

51. Les politiques financières de l'ONU exigent qu'il soit constitué, pour les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales, une réserve s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues et, pour les fonds d'appui aux programmes, une réserve représentant 20 % des dépenses annuelles. Le niveau moyen d'exécution prévu pour l'exercice biennal étant de 336,2 millions de dollars par an et le solde prévu des fonds non préaffectés (fonds à des fins générales et fonds d'appui aux programmes) étant de 41,5 millions de dollars, l'ONUSDC ne respecte pas pleinement les règles, qui voudraient que ce montant soit de 56,1 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est récapitulée à l'annexe III du présent document.

E. Évaluation finale

52. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2018-2019 prend pleinement en compte l'augmentation attendue de l'exécution des programmes (31,2 %), notamment en ce qui concerne les opérations menées en Colombie, et reflète la détermination de l'Office à soutenir cette évolution par l'apport de ressources d'appui suffisantes pour permettre la bonne exécution des programmes.

53. Il tient aussi compte du fait que les recettes destinées à des fins générales ne cessent de se réduire et devraient s'établir au niveau historiquement bas de 6,8 millions de dollars (moins de 1 % des recettes totales de l'ONUSDC), et prévoit donc des mesures visant à équilibrer ces ressources en les utilisant uniquement pour financer les besoins à court terme en matière de programmes, de nouvelles sources de fonds préaffectés étant recherchées séparément pour les fonctions relevant du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et de la Section de la justice. Il est proposé dans le budget que la transition ait lieu d'ici le milieu de l'exercice biennal, et que 2,4 millions de dollars provenant des réserves soient alloués au financement de cette opération. De manière générale, l'ONUSDC continue d'appeler les États Membres et les donateurs à verser des contributions non préaffectées.

54. Avec le budget de 2018-2019, et comme le Comité des commissaires aux comptes l'a demandé, l'ONUSDC achève la transition vers son nouveau modèle de financement, utilise en toute transparence ses sources de financement aux fins prévues et parvient à un équilibre du budget pour toutes les sources de financement. Il est important de noter que l'ONUSDC répond aux demandes des États Membres et adapte son modèle en considérant de nouvelles fonctions comme étant à caractère général; il est en particulier prévu de financer 20 % du temps de travail des représentants de l'ONUSDC dans les bureaux extérieurs par les fonds d'appui aux programmes. Le budget recense également les bureaux extérieurs confrontés à des problèmes de viabilité à court terme qui pourraient avoir besoin d'un appui ponctuel.

55. Enfin, par ce budget consolidé, l'ONUSDC confirme son engagement en faveur des initiatives d'amélioration (normes IPSAS, gestion axée sur les résultats, gestion des risques et Umoja). En particulier, il joue un rôle moteur dans la mise en service d'Umoja-Extension 2, dont il veut s'assurer qu'il répondra, par sa portée et sa conception, à ses besoins en matière de programmes.

Tableau 4
Répartition des ressources par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds à des fins spéciales		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	1 758,1	1 628,8	1 758,1	1 628,8
B. Direction exécutive et administration	397,5	403,5	809,9	1 357,5	3 544,9	3 970,8	1 502,5	1 509,6	6 254,8	7 241,4
C. Programme de travail										
1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée	479,2	466,7	191 421,5	203 252,6	894,6	1 739,2	5 721,6	5 400,0	198 516,8	210 858,6
2 Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	108 498,9	263 324,1	318,3	317,0	1 385,2	1 369,0	110 202,4	265 010,2
3 Lutte contre la corruption	–	–	40 764,1	40 046,9	400,5	403,3	3 998,7	4 509,3	45 163,2	44 959,5
4 Prévention du terrorisme	–	–	20 110,8	26 320,8	106,3	102,6	2 376,4	2 420,7	22 593,5	28 844,1
5 Justice	970,6	512,3 ^b	72 076,5	66 172,6	–	–	2 360,4	2 384,0	75 407,5	69 068,8
6 Recherche, analyse des tendances et criminalistique ^a	3 771,6	1 876,3 ^b	56 185,2	52 735,6	690,8	725,7	5 287,9	5 309,3	65 935,5	60 646,9
7 Appui en matière de politiques	1 646,8	1 565,9	5 393,8	3 572,8	4 634,5	5 079,8	1 842,8	1 861,8	13 517,9	12 080,3
8 Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	2 321,7	4 213,8	6 335,4	6 114,0	12 591,7	10 173,0	2 352,1	2 758,1	23 600,9	23 258,9
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	2 996,4	2 557,4	–	–	9 137,4	9 421,3	12 133,8	11 978,7
Total partiel C	9 189,8	8 635,0	503 782,5	664 096,9	19 636,6	18 540,6	34 462,5	35 433,5	567 071,4	726 685,9
D. Appui aux programmes	–	–	8 713,0	6 984,2	21 860,0	27 368,8	982,3	984,4	31 555,3	35 337,4
Total	9 587,2	9 038,5	513 305,5	672 438,6	45 041,5	49 880,1	38 705,4	39 556,3	606 639,6	770 893,5

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'UNICRI (21,6 millions de dollars pour 2016-2017 et 2018-2019).

^b Inclut l'utilisation d'une réserve d'un montant de 2,4 millions de dollars.

Tableau 5
Postes nécessaires par composante

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds à des fins spéciales ^a		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1	1	1	2	10	11	4	4	16	18
C. Programme de travail									–	–
1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée	1	1	87	93	3	5	19	18	110	117
2 Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	36	37	1	1	4	4	41	42
3 Lutte contre la corruption	–	–	37	38	1	1	15	18	53	57
4 Prévention du terrorisme	–	–	26	27	–	–	8	8	34	35
5 Justice	3	3 ^b	41	41	–	–	8	8	52	52
6 Recherche, analyse des tendances et criminalistique	14	14 ^b	59	56	2	2	18	18	93	90
7 Appui en matière de politiques	3	3	7	7	13	15	6	6	29	31
8 Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	7	–	28	40	41	19	4	4	80	63
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	6	6	–	–	37	37	43	43
Total partiel C	28	21	327	345	61	43	119	121	535	530
D. Appui aux programmes	–	–	23	26	69	76	–	–	92	102
Total	29	22	351	373	140	130	123	125	643	650

^a Les postes pour 2018-2019 incluent les postes gérés par l'ONUDC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en juin 2017. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 259 postes locaux dans les bureaux extérieurs (57 administrateurs recrutés sur le plan national, 77 postes d'agent local et 1 125 contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

^b Postes financés par la réserve en 2018.

IV. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Orientation générale

56. L'ONUDC aide les États Membres à trouver des solutions efficaces aux problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la corruption, la cybercriminalité, la piraterie, le terrorisme, les infractions ayant des incidences sur l'environnement et le trafic de biens culturels. À cette fin, il leur prête son concours pour qu'ils mettent en place des dispositifs législatifs, réglementaires, judiciaires et sanitaires permettant de mieux lutter contre ces problèmes et de protéger la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.

57. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites compromettent gravement la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes et de leur famille et ont des conséquences létales. Afin de combattre plus efficacement ces problèmes, l'Office s'attache à aider les États Membres à appliquer de manière équilibrée les conventions relatives au contrôle international des drogues et les autres instruments internationaux pertinents, notamment le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" (Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe). Ce faisant, il vise à faciliter l'élaboration de stratégies intégrées destinées à améliorer la résistance collective et individuelle aux problèmes que posent les drogues. Partant du principe que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée, l'ONUDC fonde ses programmes sur la Charte des Nations Unies et le droit international ainsi que sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dans le respect strict de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États ainsi que du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Dans le cadre de ses efforts, l'Office souligne la nécessité de mettre pleinement en œuvre, de manière équilibrée, des stratégies nationales, régionales et internationales visant à faire diminuer la demande, la production et le trafic de drogues.

58. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues (la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988), la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et les règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les mandats confiés à l'Office reprennent les aspirations universelles inscrites dans les objectifs de développement durable. Encourager le respect de l'état de droit, en tant que fondement d'une société juste et équitable, aux niveaux national et international, est au cœur de l'action de l'Office. Sa mission est de contribuer à réaliser l'objectif de sécurité et de justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la drogue, à la criminalité et au terrorisme (voir [E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5](#)).

59. Les groupes criminels organisés et leurs activités constituent une menace stratégique pour l'État, la société et l'économie. De même, les réseaux mondiaux de trafiquants portent un grave préjudice à la primauté du droit, à la sécurité et au

développement, ainsi qu'au commerce et aux finances. L'ONU DC aide les États Membres à privilégier des stratégies intégrées ainsi que des mesures de riposte et des outils communs pour lutter contre ces menaces transnationales. D'un point de vue conceptuel, ces ripostes et ces outils se fondent sur un arsenal législatif, une coopération internationale efficace, la sécurité publique, la justice et un système pénal équitable, accessible, responsabilisé et efficace.

60. L'intensité et l'interdépendance des menaces transnationales grandissent à une allure inquiétante. Les États Membres sont de plus en plus déstabilisés par les effets de la criminalité organisée; du terrorisme; de la corruption; du trafic de migrants; de la traite d'êtres humains, du trafic de drogues, d'armes à feu, d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'autres ressources naturelles; des flux financiers illicites; de la cybercriminalité; et de la piraterie. Ces menaces et ces effets déstabilisateurs fragilisent la bonne gouvernance et l'état de droit, et mettent en danger la sécurité, le développement et la vie de la population.

61. L'Office va consolider son engagement politique en amont afin de mettre en place des dispositifs d'appui technique cohérents et adaptés aux besoins des États Membres. Pour la première fois, il est explicitement dit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable fixés dans ce document que le développement passe par l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. L'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, de sorte que l'un ne peut être réalisé sans l'autre. L'ONU DC continuera d'intensifier ses efforts visant à harmoniser ses stratégies et ses programmes avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, lorsque cela sera possible et opportun, il y mentionnera expressément le Programme et les cibles pertinentes.

62. La progression de l'état de droit aux niveaux national et international est indispensable à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de la faim et à la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

63. Un système de justice pénale équitable, accessible, responsable, efficace et crédible protège contre les effets de la criminalité, des trafics, de la corruption et de l'instabilité. Le développement et l'état de droit concourent à promouvoir l'utilisation licite des ressources plutôt que leur détournement à des fins criminelles, telles que la traite d'êtres humains, le trafic d'organes et de migrants, ainsi que le trafic d'espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction, de biens culturels, de drogues et d'armes à feu.

64. Outre les mandats fondateurs, les documents définissant les orientations générales de l'Office sont: a) le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) la Déclaration du Millénaire; c) les documents finals des vingtième et trentième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à la lutte contre le problème mondial de la drogue; d) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005; e) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social; et f) la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

65. L'activité de l'Office découle logiquement de ces mandats et reflète sa mission, qui est de contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme.

66. Pour répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet, l'Office a mis en place une formule permettant de planifier et d'exécuter les programmes et d'établir les rapports y relatifs de façon intégrée. Il continue de parfaire et d'améliorer la méthode de programmation intégrée en axant ses travaux sur l'établissement de programmes équilibrés, l'intégration à l'échelle mondiale et la coopération opérationnelle interrégionale. Cette formule repose principalement sur l'élaboration de programmes mondiaux, régionaux et nationaux grâce auxquels l'Office peut satisfaire aux priorités des États Membres de manière plus durable et proposer son aide pour assurer la cohérence des politiques et des réformes institutionnelles en vue de mieux s'acquitter de ses mandats aux niveaux national, régional et international. Cette démarche a pour particularité d'approfondir les contacts entre l'Office et un large éventail de parties prenantes: entités régionales, pays partenaires, organismes multilatéraux, société civile, instituts de recherches ou encore médias.

67. Les droits de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que le développement constituent les trois composantes interdépendantes et complémentaires du système des Nations Unies, consacrées par la Charte. L'Office continuera de préconiser une approche globale de lutte contre les drogues et la criminalité, compte tenu des questions de santé, de développement et de sécurité, selon qu'il convient et conformément aux mandats intergouvernementaux pertinents, et d'adopter, pour élaborer ses programmes, une approche intégrée fondée sur les droits de l'homme. Il redoublera d'efforts afin de promouvoir la mise en œuvre des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

68. Les principaux organes de l'ONU chargés d'élaborer les politiques en matière de contrôle international des drogues, de prévention du crime et de justice pénale sont la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Ces deux commissions sont les organes directeurs de l'Office. Celui-ci apporte également son concours à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et aux Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

69. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 54/10, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 20/1, ont prié le Secrétariat de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC et d'intégrer le recours aux outils d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes. Comme le souligne le Corps commun d'inspection dans son rapport sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (JIU/REP/2010/10), l'instauration d'une culture de l'évaluation à l'Office est une "responsabilité partagée" qui nécessite donc la participation active de tous les partenaires concernés. L'analyse menée à l'ONUDC par le Groupe de l'évaluation indépendante montre qu'il y a eu une amélioration tant quantitative que qualitative des évaluations, mais que des efforts supplémentaires demeurent essentiels pour instaurer pleinement une culture de la programmation intégrée, de la transparence et de la responsabilité. Le Réseau sur l'évaluation du développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ont conduit un examen collégial du système d'évaluation de l'ONUDC en 2016. Les résultats de cet examen ont fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités d'évaluation, tant au siège que sur le terrain, ainsi que de placer la fonction d'évaluation et de plaider en faveur de principes d'évaluation rigoureux au plus haut niveau politique possible. Bien que l'examen collégial ait montré que des progrès impressionnants avaient été accomplis

depuis 2010, d'autres efforts étaient indispensables pour renforcer l'application du principe de responsabilité à l'ONUDC et pérenniser les résultats atteints.

70. Chaque sous-programme s'inscrit dans la structure actuelle de l'ONUDC, certains étant exécutés par plus d'une division, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie.

71. En ouvrant à la réalisation de ses objectifs, l'Office fera tout son possible pour prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans son programme de coopération technique.

B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

72. L'adoption par l'ONUDC de l'approche-programme intégrée, à compter de l'exercice biennal 2008-2009, a facilité, dans de nombreuses régions, la fourniture d'une assistance technique plus stratégique et davantage axée sur les programmes. L'approche intégrée permet notamment: a) de renforcer l'"appropriation" des programmes de coopération technique par les pays et les partenaires de coopération en définissant des actions conjointement avec les entités nationales et régionales; b) d'améliorer la coopération avec les partenaires des Nations Unies et les organismes multilatéraux en intégrant la lutte contre la criminalité organisée, la corruption, les trafics et le terrorisme dans une stratégie de développement plus large; c) de promouvoir le lancement d'initiatives stratégiques transfrontières par des entités régionales et des pays partenaires; d) de maximiser les effets de synergie et les économies dans l'ensemble des opérations de l'ONUDC aux niveaux national, régional et mondial; et e) d'aider autrement les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en intégrant systématiquement les objectifs de développement durable pertinents dans les activités de programme de l'ONUDC. L'approche-programme intégrée a été entérinée par la Commission des stupéfiants dans ses résolutions 52/13 et 54/10, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans ses résolutions 18/3 et 20/1, et par le Conseil économique et social dans ses résolutions 2009/23 et 2011/34. Les États Membres ont continué de souligner que ces programmes intégrés étaient indispensables et qu'il faudrait continuer de les développer tout au long de l'exercice biennal 2018-2019.

73. À ce jour, la plupart des programmes régionaux et de pays de l'ONUDC ainsi que de nombreux programmes mondiaux ont été évalués. Ces évaluations ont servi à élaborer une nouvelle génération de programmes, dont les programmes régionaux approuvés et lancés au cours de l'exercice biennal 2016-2017 dans la région des États arabes, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ainsi que les programmes de pays pour la Bolivie (État plurinational de), l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. D'importants programmes mondiaux ont également été évalués et les enseignements tirés de ces évaluations ont été intégrés aux révisions apportées notamment à l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains; au Programme mondial de lutte contre le VIH/sida; au Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme; au projet relatif au commerce d'opiacés afghans; et au projet mondial d'appui aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée. Les États Membres et la direction de l'ONUDC ont été régulièrement informés des conclusions des évaluations à cet égard, dans le cadre des efforts visant à promouvoir une culture de la responsabilité et de l'apprentissage.

74. Les programmes thématiques assurent la synthèse conceptuelle des travaux de l'ONUDC (principes, missions, approches, méthodologies et outils) au sein de chaque

sous-programme de fond. Leur objectif est de donner aux États Membres une idée précise des outils et des services proposés par l'ONUSUDC pour les aider dans chacun des domaines thématiques, ainsi qu'un aperçu des principaux problèmes. Ces programmes thématiques participent donc du cadre stratégique et directeur de l'Office, offrent des services pour formuler des programmes opérationnels à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et servent de référence pour les évaluations.

75. Le portefeuille d'activités de l'ONUSUDC est évalué conformément aux normes et règles d'évaluation révisées (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en prenant pleinement en considération les questions liées à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme. En 2016, le Groupe de l'évaluation indépendante a mené à bien 3 évaluations approfondies de programmes ainsi que 16 évaluations de projets, couvrant ainsi une grande partie des activités de l'ONUSUDC. Ces évaluations ont porté sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues (32 %), la lutte contre la corruption (21 %) et la recherche et l'analyse des tendances (16 %). Elles ont été menées dans toutes les régions, mais plus particulièrement en Amérique latine et dans les Caraïbes (37 %), ainsi qu'en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie occidentale et centrale, et en Asie de l'Est et dans le Pacifique (16 % pour chacune de ces régions). En outre, l'analyse de la qualité de l'évaluation indépendante a montré que 58 % des rapports d'évaluation étaient bons ou très bons et qu'aucun n'était insuffisant, ce qui était pleinement conforme aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Deux évaluations approfondies ont été achevées en 2017 et deux sont toujours en cours. En outre, 8 évaluations de projets ont été soutenues, achevées et publiées sur le site Web de l'ONUSUDC, et 29 autres sont toujours en cours. En conduisant des évaluations sur l'ensemble des activités de l'ONUSUDC, le Groupe fournit à celui-ci des informations qui lui sont essentielles pour rendre compte de l'emploi des ressources que les États Membres lui confient ainsi que pour tirer, sur le plan de l'organisation, des enseignements lui permettant de devenir plus efficace.

76. L'ONUSUDC a continué de clarifier certaines définitions, normes et procédures relatives à la programmation intégrée sur le terrain. Celles-ci incluent également des mécanismes et des principes directeurs pour concevoir selon une approche ascendante des programmes régionaux et de pays et intégrer dans ces derniers des activités menées sur le terrain au titre des programmes mondiaux, l'objectif étant d'adapter toutes les interventions de l'Office aux besoins nationaux et régionaux prioritaires. Des travaux sont en cours pour harmoniser les modalités de coopération et de coordination entre tous les programmes de l'ONUSUDC gérés par les bureaux extérieurs et le siège à Vienne et pour continuer d'améliorer les activités d'information concernant les liens entre les programmes mondiaux, interrégionaux, régionaux et de pays, lesquels sont parfaitement complémentaires. À la fin de l'exercice biennal 2016-2017, des programmes régionaux étaient en cours d'exécution en Afghanistan et dans les pays voisins, dans les États arabes, dans les Caraïbes, en Asie centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Europe du Sud-Est. Les programmes de pays comprenaient ceux pour l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Kirghizistan, le Myanmar, le Pakistan et le Viet Nam.

77. Pour que ces programmes puissent être entièrement financés, il faudra que l'ONUSUDC continue de développer et de consolider les moyens financiers et autres disponibles sur le terrain. Les accords conclus avec les pays hôtes concernant les bureaux de la liaison et des partenariats de l'ONUSUDC au Brésil et au Mexique prévoient également la fourniture d'un appui financier important par les gouvernements concernés. Cet appui s'est poursuivi pendant l'exercice biennal 2016-2017 et fait actuellement l'objet de négociations pour le cycle budgétaire 2018-2019. L'augmentation du soutien des pays hôtes aux bureaux de l'ONUSUDC est la bienvenue

car elle permet de réduire la charge que représente le recouvrement des coûts sur les projets.

C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies

78. À l'heure actuelle, l'ONU DC mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi qu'avec des organismes extérieurs à l'ONU tels que l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union africaine, l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. L'Office est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, chargé d'établir les règles et les normes applicables en la matière au sein du système des Nations Unies.

79. En application du Programme 2030, et plus particulièrement de l'objectif de développement durable 17 (revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable), l'Office a conclu sept mémorandums d'accord avec des organismes intervenant dans des domaines en rapport avec son propre mandat, notamment afin de poursuivre l'excellente coopération engagée avec l'OSCE, de renforcer le partenariat établi avec INTERPOL et de développer un partenariat plus étroit avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ONU DC a joué un rôle moteur au sein du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et dirigé plusieurs débats sur la cohérence des politiques, le développement durable, la prévention de la criminalité économique et la lutte contre les flux financiers illicites, dans le cadre du partenariat pour la cohérence des politiques de développement durable mis en place par l'OCDE et du Forum consultatif du secteur privé constitué sous les auspices du Groupe d'action financière.

80. Depuis la conclusion d'un accord sous forme d'un échange de lettres entre l'Union européenne et l'ONU DC en 2005, la coopération entre les deux entités s'est rapidement développée. Les fréquents échanges au niveau décisionnel, y compris au sujet du Programme de développement durable à l'horizon 2030, se sont accompagnés d'une coopération opérationnelle intense dans le cadre de projets sur le terrain, à tel point que l'Union européenne est devenue l'un des plus importants partenaires opérationnels de l'ONU DC dans le monde.

81. L'Union européenne a continué de soutenir les programmes intégrés que l'ONU DC met en œuvre au Nigéria, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Amérique

latine, en Asie et au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au niveau mondial. L'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, par exemple, est une initiative quadriennale de l'Union européenne et de l'ONUDC mise en œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNICEF.

82. L'ONUDC a activement participé à un certain nombre de missions de maintien de la paix et apporté un appui étendu, dans tous ses domaines d'activité, à des pays sortant de conflits, dont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, la Colombie, El Salvador, Haïti, l'Iraq et la Somalie, ainsi que des pays d'Europe du Sud-Est.

83. L'ONUDC a continué de coprésider l'équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité.

84. L'ONUDC aide actuellement les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable grâce à des ateliers de formation spéciaux visant à harmoniser les efforts que ceux-ci déploient pour atteindre les cibles, communiquer des informations sur des indicateurs particulièrement pertinents pour les missions de l'Office et appuyer, développer et promouvoir les mécanismes nationaux de coordination pour les objectifs.

85. L'Office collabore avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'assurer la mise en œuvre intégrale du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

86. Considérant que, d'ici à 2050, plus de 70 % de la population mondiale vivra en zone urbaine, l'Office souhaite renforcer ses partenariats avec les municipalités. À cette fin, il a activement participé à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016, et s'est engagé à appuyer la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, notamment: a) en contribuant à la création d'un partenariat mondial entre les entités compétentes des Nations Unies et d'autres acteurs afin de s'attaquer efficacement aux causes de la criminalité et de la violence au niveau des villes, y compris en luttant contre la corruption et la criminalité transnationale organisée et b) en aidant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à élaborer des lignes directrices du système des Nations Unies sur l'amélioration de la sécurité urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes et à mettre au point un dispositif de suivi des activités de prévention de la criminalité et de la sécurité au niveau municipal grâce à un cadre programmatique commun qui pourra ensuite être utilisé pour rendre compte de la situation au prochain Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. De plus, l'ONUDC et ONU-Habitat exécutent un programme commun de prévention de la délinquance urbaine visant à soutenir des activités participatives d'analyse de la criminalité et d'élaboration de politiques dans des villes d'Afrique du Sud, de Colombie et du Mexique.

87. L'ONUDC a continué, en collaboration avec l'OMS, à développer des services scientifiquement fondés et conformes aux normes éthiques pour le traitement, la prise en charge et le rétablissement des toxicomanes dans 45 pays. Dans ce contexte, les deux organisations ont continué de promouvoir le traitement volontaire en milieu ouvert au lieu de recourir à l'incarcération ou à l'internement d'office. En tant que coparrainant d'ONUSIDA, l'Office a également poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie ONUSIDA 2016 et participé à la révision et à l'actualisation du modèle opérationnel d'ONUSIDA, en particulier en ce qui concerne les activités, l'aide financière et les responsabilités communes et la gouvernance, afin que le programme commun soit viable

et adapté à l'objectif visé. L'Office a également lancé avec l'OMS une initiative conjointe visant à faire en sorte que les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues qui auraient affaire au système de justice pénale soient traitées et prises en charge au lieu de faire l'objet d'une condamnation ou d'une sanction, et il a participé à l'élaboration et à la mise en application du *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*.

88. L'ONU DC collabore étroitement avec des organisations internationales ou régionales telles qu'INTERPOL, l'OMD, l'Office européen de police (Europol), le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, la Conférence des chefs de police des États membres de l'ASEAN et d'autres entités, dans les domaines tant de la prestation d'une assistance technique spécialisée que de la promotion de la coordination entre leurs membres respectifs dans la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée. En Asie du Sud-Est, l'ONU DC aligne ses activités sur celles de plates-formes régionales de coopération thématique telles que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, créé en 2002 afin de faire prendre conscience, dans la région, des conséquences du trafic de migrants, de la traite des personnes et de la criminalité transnationale qui s'y rapporte. L'ONU DC est l'un des 48 membres de ce processus, dans le cadre duquel sont mises en œuvre des mesures spécifiques comme l'échange d'informations et de renseignements, la coopération en matière de détection et de répression, la coopération en matière de contrôle des frontières et de visas pour détecter et empêcher les déplacements irréguliers, et des campagnes de sensibilisation.

89. L'ONU DC est aussi un membre actif du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, initiative conjointe regroupant cinq organisations intergouvernementales qui s'emploient à apporter un appui coordonné aux organismes nationaux de détection et de répression des infractions touchant la faune et la flore sauvages ainsi qu'aux réseaux sous-régionaux et régionaux concernés. Le Consortium compte au nombre de ses partenaires le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, INTERPOL, l'ONU DC, la Banque mondiale et l'OMD.

90. Dans le domaine de la prévention du terrorisme, l'ONU DC collabore étroitement avec les entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont le bureau de cette dernière et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Il participe aux groupes de travail thématiques de l'Équipe spéciale et apporte son concours à leurs activités. Il assure également la présidence de deux de ces groupes de travail, l'un sur la lutte contre le financement du terrorisme et l'autre sur les ripostes juridiques et pénales au terrorisme.

91. Dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, l'ONU DC met en œuvre le Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, en collaboration avec l'UNICEF. Dans le cadre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, l'ONU DC s'emploie, toujours en coopération avec l'UNICEF, à aider les pays à mettre en œuvre l'outil *INSPIRE: Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants* (élaboré par l'OMS, l'UNICEF, et l'ONU DC, entre autres), en s'efforçant particulièrement de consolider l'aptitude du système judiciaire à prévenir et combattre la violence à l'encontre des enfants. L'Office a également renforcé son partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en vue de l'élaboration et du lancement d'un guide pratique sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Il a aussi étudié la possibilité d'établir des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine de la prévention du recrutement et de l'exploitation des enfants par des groupes terroristes et autres

groupes extrémistes violents ainsi que dans le domaine de la sécurité des journalistes. Il travaille également à l'élaboration d'un projet visant à promouvoir l'accès des femmes à la justice en Afrique de l'Ouest.

92. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUSC collabore étroitement avec la mission de l'Union européenne visant à renforcer les capacités en Somalie et l'organisation non gouvernementale Oceans Beyond Piracy afin de soutenir les autorités chargées de faire respecter le droit maritime en Somalie. Afin d'améliorer les communications côtières entre les différentes autorités chargées de l'application du droit maritime, il s'est instauré une collaboration directe dans le cadre de laquelle chaque organisation contribue à fournir du matériel, des infrastructures et des services de formation. L'Office collabore également avec le programme Secure Fisheries à la mise en œuvre du projet "Pris la main dans le sac" dans le cadre du réseau pour la protection des océans créé par le Département d'État des États-Unis en vue de codifier la collecte d'informations en mer. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime aide les autorités maritimes à planifier et à exécuter, à bref délai, des opérations d'interception de transbordements illégaux en mer en utilisant des images satellitaires en temps réel. Conformément à l'esprit de l'objectif 17 de développement durable, ces images sont fournies par l'Agence européenne pour la sécurité maritime dans le cadre du projet européen Copernicus. En lien avec ces opérations, une collaboration s'est également instaurée avec Trygg Mat Tracking, organisation à but non lucratif qui s'emploie à lutter contre la criminalité halieutique dans l'océan Indien. Aux Seychelles, l'Office coopère avec la Force navale de l'Union européenne à l'identification des lacunes qui compromettent la capacité de traduire les auteurs d'actes de piraterie en justice. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat établi de longue date pour lutter contre la piraterie en Somalie au moyen du modèle pour les poursuites dans les affaires de piraterie.

V. Organes directeurs

93. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est, avec ses cinq organes subsidiaires régionaux, le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. Le Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUSC a été créé en 2009 en vue d'atteindre l'objectif commun consistant à renforcer la performance et l'efficacité de ce dernier. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de cet instrument. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont lieu tous les cinq ans, permettent des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

94. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'ONUDC assurera le secrétariat de ces principaux organes directeurs, ainsi que du débat ministériel qui sera organisé à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants en 2019 afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

95. La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire					
Postes	—	—	—	—	—
Autres objets de dépense	1 758,1	1 758,1	1 628,8		
Total	1 758,1	1 758,1	1 628,8	—	—

96. Les ressources d'un montant de 1 628 800 dollars, après actualisation des coûts, qui sont nécessaires pour assurer le service des organes directeurs, sont prévues au budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. La diminution de 129 300 dollars (7,4 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 est principalement le résultat de la non-reconduction du montant non renouvelable pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, tenue en 2016, après déduction des dépenses non renouvelables nécessaires aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

97. Les dépenses à des fins spéciales pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat des organes directeurs et au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants apparaissent au sous-programme 9.

VI. Direction exécutive et administration

98. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de l'ONU concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime de façon à assurer leur cohérence dans le cadre du programme, ainsi que leur coordination et leur complémentarité à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, il participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquiesce au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré dans celui du Directeur général de l'Office et financé par le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

99. Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales: a) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'ONUDC; b) de faciliter la coopération interservices aux fins de l'exécution des plans de travail et des tâches administratives; c) de faire appliquer les décisions en temps voulu et de coordonner les contributions de toutes les unités administratives aux activités de l'Office; et d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.

100. Le Bureau du Directeur exécutif comprend également le Groupe de l'évaluation indépendante, qui rend compte directement des résultats des évaluations au Directeur exécutif, à l'équipe de direction et aux États Membres. Le Groupe, qui constitue un agent de changement, conduit des évaluations sur l'ensemble des activités de l'ONUDC, élabore des produits exploitant les résultats des évaluations, et utilise ces résultats dans des analyses, telles que des méta-analyses. En outre, il favorise le recours aux meilleures pratiques en matière d'évaluation, conformément aux normes et principes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en veillant à ce que les valeurs et principes universellement reconnus des droits de l'homme et de l'égalité des sexes soient pris en compte dans l'ensemble du processus d'évaluation. Les applications d'évaluation en ligne utilisées dans le cadre des différentes activités d'évaluation du Secrétariat sont constamment améliorées.

101. Comme suite à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale sur le renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays et à la demande faite aux pays de mener des évaluations dans le cadre du Programme 2030, le Groupe propose et met en œuvre des produits et services innovants dans quelques pays pilotes. En outre, il travaille en étroite collaboration avec les organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin de veiller à la complémentarité des activités menées. Si les conclusions de l'examen collégial réalisé en 2016 montrent que des progrès impressionnants ont été accomplis depuis 2010, il est indispensable de consentir de nouveaux efforts en vue de renforcer la culture d'évaluation et de responsabilité à l'ONUDC.

Tableau 7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Coordonner et diriger toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité, et veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
	[pourcentage du plan de travail de l'Office exécuté dans les délais]	Résultats effectifs			100	100
		Objectif	98	98	95	93
	[pourcentage des décisions du Comité exécutif appliquées]	Estimation		85	95	93
		Résultats effectifs			95	93

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Amélioration du respect des délais de présentation des documents	Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais	Objectif Estimation Résultats effectifs	100			
c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel	i) Augmentation du pourcentage de candidats d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés à des postes soumis à la répartition géographique	Objectif Estimation Résultats effectifs	20	20	20	30
	ii) Parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur atteinte ou maintenue [pourcentage de femmes]	Objectif Estimation Résultats effectifs	47,5	45	48,5	50
d) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	Réduction du nombre moyen de jours nécessaires à la réalisation de toutes les étapes du recrutement effectué sous la direction de l'ONUSC [nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et la sélection d'un candidat]	Objectif Estimation Résultats effectifs	120	120	120	120
				120	58	120
e) Plus grande cohérence dans les politiques de gestion des activités de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme	Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes [nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes]	Objectif Estimation Résultats effectifs	14	10	7	5
					7	5
	[nombre d'autres entités participant aux activités]	Objectif Estimation Résultats effectifs	14	10	7	5
					7	5
f) Institutionnalisation d'une culture de l'évaluation	Faire en sorte que l'évaluation soit davantage considérée comme un facteur important de l'application du principe de responsabilité et de la crédibilité [nombre de parties prenantes internes et externes qui participent activement aux consultations sur le plan de travail biennal du Groupe de l'évaluation indépendante]	Objectif Estimation Résultats effectifs	15	13		
				13		
g) Normes de qualité élevées et évaluations approfondies indépendantes fondées sur des données factuelles	Augmentation de la quantité de directives, d'outils et de modèles d'évaluation grâce à leur mise au point et leur mise à jour régulières [nombre de mises au point et de mises à jour de directives, outils, modèles et procédures d'évaluation de l'ONUSC]	Objectif Estimation Résultats effectifs	2	2	2	1
				2	2	1
						1

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
h) Amélioration de l'application du principe de responsabilité et de l'apprentissage, de l'exécution et de l'élaboration des politiques grâce aux résultats d'évaluation	Utilisation accrue des conclusions des rapports d'évaluation aux fins de la planification et de la prise de décisions [nombre de rapports d'évaluation approfondis finalisés et diffusés auprès des parties concernées internes et externes]	Objectif	3	8	3	3
		Estimation		4	20	3
		Résultats effectifs			18	4
i) Appui au renforcement des capacités d'évaluation des pays dans les domaines relevant du mandat de l'ONUSC, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et aux objectifs de développement durable	Augmentation du nombre de réunions de haut niveau sur le renforcement des capacités nationales d'évaluation auxquelles l'Office a contribué ou participé [nombre de réunions de haut niveau auxquelles l'Office a contribué ou participé]	Objectif	2			
		Estimation		2		
		Résultats effectifs				1
j) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

102. L'Office devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour exécuter le programme de coopération technique.

Produits

103. Les produits de l'exercice 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants	
1. Gestion efficace de l'ONUSC	
2. Exécution des mandats de l'ONUSC	
B. Autres activités de fond	
3. Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention de la criminalité, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion	1
4. Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen d'exposés et de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, s'il y a lieu	1
5. Contrôle régulier des divisions de l'Office, afin de s'assurer qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
6. Appui aux efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional	1
7. Préparation et organisation des activités et/ou des réunions des organes compétents tels que la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et appui fonctionnel à ces activités et/ou réunions	1
8. Évaluations indépendantes et approfondies des programmes et projets relevant de tous les aspects du mandat de l'ONUDC en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité et communication des conclusions des évaluations à l'équipe de direction et aux États Membres afin que les recommandations issues des évaluations soient prises en compte lors de la planification et de la prise de décisions	8
9. Amélioration de la qualité des évaluations grâce à l'utilisation des critères et normes d'évaluation de l'ONUDC, conformément aux méthodes d'évaluation en vigueur à l'échelle du système des Nations Unies	2
10. Renforcement des capacités nationales des États Membres en matière d'évaluation résultant de la mise en œuvre de la résolution 69/237 de l'Assemblée générale, ainsi que de l'application des principes de responsabilité et de transparence au sein de l'ONUDC par la concertation avec les partenaires nationaux à tous les stades du processus d'évaluation	2

104. La répartition des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est indiquée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8

Ressources prévues: direction exécutive et administration

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins générales					
Postes	389,5	365,5	395,0	1	1
Autres objets de dépense	8,0	7,2	8,5		
Total partiel	397,5	372,7	403,5	1	1
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	809,9	1 061,9	1 357,5	1	2
Programme contre le crime	–	–	–	–	–
Total partiel	809,9	1 061,9	1 357,5	1	2
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	3 094,7	2 937,6	3 436,5	10	11
Autres objets de dépense	450,2	430,2	534,3		
Total partiel	3 544,9	3 367,7	3 970,8	10	11
D. Budget ordinaire					
Postes	1 407,5	1 407,5	1 439,3	4	4
Autres objets de dépense	95,0	95,0	70,3		
Total partiel	1 502,5	1 502,5	1 509,6	4	4
Total	6 254,8	6 304,8	7 241,4	16	18

105. Le montant total des ressources proposées au titre de la direction exécutive et de l'administration pour 2018-2019 est de 7 241 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 986 600 dollars (15,8 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

106. Pour 2018-2019, il est prévu d'allouer des ressources à des fins générales d'un montant de 403 500 dollars pour financer un poste (P-4) au sein du Bureau du Directeur exécutif ainsi que les dépenses connexes.

107. Les dépenses à des fins spéciales devraient s'élever à 1 357 500 dollars, dont 466 600 dollars pour le projet mondial du Bureau du Directeur exécutif visant à promouvoir l'égalité des sexes et 890 900 dollars pour le Groupe de l'évaluation indépendante. Les ressources allouées au Groupe permettront d'assurer un minimum de continuité dans l'action que celui-ci mène en faveur du renforcement de la culture de la responsabilité et de l'apprentissage au sein de l'ONUDC. Elles serviront notamment à mener des évaluations approfondies et à appuyer des évaluations de projets, à élaborer des produits exploitant les résultats des évaluations et à utiliser ces résultats dans des analyses, telles que des méta-analyses, à promouvoir des outils normatifs d'évaluation conformément aux meilleures pratiques définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, tout en veillant à ce que les droits de l'homme et l'égalité des sexes soient systématiquement pris en compte dans le processus d'évaluation, et à continuer d'investir dans le développement d'applications d'évaluation en ligne. Ces ressources serviront aussi à faciliter la coopération avec les services d'audit en vue de rationaliser les procédures de contrôle. Elles permettront également d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'évaluation, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 69/237.

108. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient atteindre 3 970 800 dollars en 2018-2019, soit une augmentation de 425 860 dollars (12,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Les ressources requises pour 2018-2019 serviront à financer:

a) Huit postes [1 D-1, 3 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)] au Bureau du Directeur exécutif et trois postes [1 P-2 et 2 G(AC)] au sein du Groupe de l'évaluation indépendante;

b) Des objets de dépense autres que les postes, à savoir: personnel temporaire, missions sur le terrain du Directeur exécutif, services contractuels, consultants et experts, achats de fournitures et d'accessoires, frais généraux de fonctionnement et contribution à des services communs.

109. L'augmentation s'explique par le fait qu'un poste de spécialiste adjoint de l'évaluation (P-2) a été créé au Groupe de l'évaluation indépendante pour donner suite aux résolutions 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et 54/10 de la Commission des stupéfiants, dans lesquelles il était instamment demandé de veiller à ce que les effectifs du Groupe soient au complet et que celui-ci devienne pleinement opérationnel. Ce nouveau poste donnera au Groupe des moyens accrus de s'acquitter de son mandat de plus en plus étendu, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale, ainsi que de faire face à l'augmentation de ses tâches. Le spécialiste adjoint de l'évaluation contribuera à la fourniture d'évaluations indépendantes au Directeur exécutif, à l'équipe de direction de l'ONUDC et aux États Membres, à la conduite d'évaluations approfondies ainsi qu'à l'élaboration et à l'amélioration de méthodes et d'outils normatifs d'évaluation, conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

110. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur exécutif et le Groupe de l'évaluation indépendante sont présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Le montant de 1 509 600 dollars,

après actualisation des coûts, indiqué dans ce chapitre servira à financer le poste du Directeur exécutif (Secrétaire général adjoint), et les ressources non affectées à des postes permettront au Bureau de s'acquitter de ses fonctions. Ce montant servira aussi à financer les postes du Groupe de l'évaluation indépendante (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). L'augmentation de 7 100 dollars (0,5 %) résulte de l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, après déduction des économies sur les objets de dépense autres que les postes que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

VII. Programme de travail

Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

111. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

112. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues, l'Office aide les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets pour appliquer la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Les problèmes traités comprennent le trafic de drogues, les armes à feu, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent et les nouvelles formes de criminalité. L'action que mène l'ONUDC pour lutter contre la criminalité transnationale organisée s'articule autour des trois axes suivants:

a) Fourniture d'un appui pour les questions de fond à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée et d'une assistance technique aux États Membres qui en font la demande pour faciliter la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée, des Protocoles s'y rapportant et des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'ONUDC aide également les États Membres à renforcer les mesures de lutte contre les formes nouvelles et émergentes de criminalité, telles que la cybercriminalité, le trafic de biens culturels et le trafic de médicaments falsifiés. En outre, il aide les États Membres à renforcer la coopération internationale en matière pénale par la mise au point d'outils spécialisés ainsi que par des activités d'assistance technique visant à promouvoir l'entraide judiciaire internationale;

b) Conduite d'activités adaptées de renforcement des capacités et d'assistance technique spécialisée aux niveaux régional et national, mise au point d'outils (lois types, programmes de formation et guides notamment) et diffusion de méthodes normalisées à travers des guides, des études de cas et la promotion de normes internationales. Ces approches sont mises en œuvre dans le cadre de programmes mondiaux, dont le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial sur les armes à feu et le Programme mondial de contrôle des conteneurs;

c) Renforcement des mesures prises pour lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants, conformément aux mandats assignés à l'ONUDC par le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer,

additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Office continuera de fournir une assistance technique directe aux États ainsi qu'un appui normatif et politique aux mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions pour faire face à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants, conformément aux Protocoles. Il continuera également de contribuer à d'importantes initiatives multilatérales en soutenant l'application de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, l'élaboration d'un pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les efforts accrus consacrés par le Conseil de sécurité à la question de la traite des personnes dans les situations de conflit et l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite, y compris en tant que coordonnateur du Groupe interinstitutions compétent en la matière.

Tableau 9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir des mesures efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, en vue d'encourager la ratification et/ou l'adoption des conventions internationales relatives aux drogues ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, ainsi que l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et des dispositions pertinentes du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 sur le problème mondial de la drogue (voir résolution S-30/1)	i) Augmentation du nombre d'États ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'Office [nombre de nouvelles ratifications de la Convention]	Objectif	2	3	5	5
		Estimation	2	3	5	10
		Résultats effectifs			7	14
	ii) Augmentation du nombre d'États ayant ratifié les protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'Office [Protocole relatif à la traite des personnes] [Protocole relatif aux armes à feu]	Objectif	2	3	3	5
		Estimation		1	7	9
		Résultats effectifs			10	13
		Objectif		6	6	15
		Estimation		1	1	2
		Résultats effectifs			7	10
	b) Intensification, avec l'aide de l'Office intervenant dans le cadre de son mandat, de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites	i) Augmentation du nombre d'initiatives régionales poursuivies ou lancées en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites, notamment la traite des personnes, au moyen d'accords de coopération conclus par l'intermédiaire de l'Office ou avec son concours	Objectif	5	5	10
Estimation			5	5	8	5
Résultats effectifs						5

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
c) Renforcement, avec le concours de l'Office et à la demande des États Membres, des moyens dont ceux-ci disposent pour combattre efficacement la criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le trafic d'armes à feu et les nouvelles formes de criminalité	ii) Nombre de dispositifs supplémentaires créés ou renforcés par l'entremise de l'Office, agissant dans le cadre de ses attributions, en vue d'encourager l'échange d'informations et la coopération entre les services de justice pénale aux niveaux national et international	Objectif	58	58	54	–
		Estimation	8	58	54	54
		Résultats effectifs			54	54
	iii) Intensification de la coordination et de la coopération entre l'ONU et d'autres organisations membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	Objectif	8	8	6	–
		Estimation	8	8	6	4
		Résultats effectifs			10	4
d) Renforcement des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à utiliser la <i>Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts</i> , établie par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'une aide au renforcement des institutions et des capacités pour lutter contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le trafic d'armes à feu, le trafic de biens culturels et les nouvelles formes de criminalité	Objectif	50	50	20	–
		Estimation	50	50	20	20
		Résultats effectifs				20
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant reçu, à leur demande, une assistance et une formation techniques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Objectif	10	10	57	–
		Estimation	10	10	58	52
		Résultats effectifs				52
	iii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant adopté, adapté ou revu leur législation de manière à appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs à la criminalité, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant	Objectif	10	10	20	–
		Estimation	10	10	20	20
		Résultats effectifs			50	20
	iv) Augmentation du nombre d'outils juridiques ou opérationnels et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée mis en place par l'intermédiaire ou avec l'appui de l'Office	Objectif	8	8	8	–
		Estimation	1	1	8	8
		Résultats effectifs			8	8
v) Augmentation du nombre d'États Membres sollicitant l'assistance de l'Office en vue de l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants	Objectif	2	3	3	5	
	Estimation		1	3	5	
	Résultats effectifs			4	8	
Augmentation du nombre de pays utilisant, avec le concours de l'Office, la <i>Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts</i> , établie par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Objectif		6	6		
	Estimation					
	Résultats effectifs					

Facteurs externes

113. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont prêts à adhérer aux conventions et traités des Nations Unies (traités relatifs au contrôle des drogues et Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant) et à en appliquer les dispositions; b) les États Membres sont désireux et en mesure de se conformer aux dispositions des conventions et traités relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites, en particulier la traite des personnes et le trafic de migrants et d'armes à feu, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment de celles que leur imposent les instruments applicables; c) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité; d) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis et les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu; e) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

114. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Conférence intergouvernementale sur les migrations internationales	1
2. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les questions relatives aux migrations	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	1
4. Pacte mondial pour les réfugiés	1
<i>Rapports du Secrétaire général sur:</i>	
5. L'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes	1
6. La traite des femmes et des filles	1
7. Le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit	1
8. Le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique	1
9. Le sport au service du développement et de la paix	1
10. La promotion du dialogue interreligieux et interculturel et la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action sur une culture de la paix	1
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports du Secrétaire général sur:</i>	
11. La traite des personnes	2
12. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
13. La menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace	2
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
14. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption	2
<i>Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
15. Bureau élargi de la Conférence des Parties	15
16. Conférence des Parties	20
<i>Groupes de travail chargés des questions suivantes:</i>	
17. Armes à feu	8
18. Trafic illicite de migrants	8
19. Traite des personnes	8
20. Coopération internationale	4
21. Assistance technique	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
22. Documentation de base destinée à la Conférence des Parties et autres documents pertinents	28
23. Rapport de la Conférence des Parties	1
24. Documents de base destinés aux groupes de travail	30
25. Rapport du Groupe de travail sur la traite des personnes	1
26. Rapport du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants	1
27. Rapport du Groupe de travail sur les armes à feu	1
28. Rapport du Groupe de travail sur la coopération internationale	1
29. Rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique	1
Autres services	
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
30. Examen des Lois types de l'ONUDC contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et de ses Guides législatifs pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants	3
31. Coopération internationale	1
32. Formes et dimensions nouvelles des activités criminelles	1
33. Application des dispositions pertinentes de la Convention	1
34. <i>Recueil d'affaires de criminalité transnationale organisée</i>	1
35. Concepts fondamentaux du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants	3
36. Soutien aux efforts des États Membres en matière de lutte contre la criminalité organisée	3
B. Autres activités de fond (budget ordinaire)	
<i>Publications en série</i>	
37. Impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant	1
38. Impression du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	1
39. Brochure sur les lois types et les traités relatifs à la coopération juridique internationale	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
40. Brochure sur les activités du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite	1
41. Répertoire des autorités nationales compétentes	2
42. Guide sur l'adoption de lois ou de politiques bien conçues concernant certaines formes et dimensions nouvelles des activités criminelles	1
43. Impression de guides et de commentaires juridiques sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et/ou les conventions relatives au contrôle des drogues	1
44. Dépliant sur les outils juridiques	1
Publications isolées	
45. Documents de réflexion sur les notions clefs du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants	3
46. Document d'orientation du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	2
47. Document technique sur une question liée au trafic illicite de migrants	1
48. Outil d'assistance technique pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes	1
49. Directives techniques sur la saisie d'avoirs et les mesures connexes de lutte contre le blanchiment d'argent	2
50. Directives techniques sur les méthodes d'enquête spéciales et les mesures connexes de lutte contre la criminalité organisée	2
51. Outil de formation sur l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée	1
Activités ou documents techniques	
52. Administration et mise à jour du portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC)	1
53. Nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales compétentes désignées en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité	1
54. Publication d'études et d'articles de recherche sur le blanchiment d'argent	2
55. Administration et mise à jour de la base de données de jurisprudence sur la traite des personnes	1
56. Nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales compétentes désignées en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité en vue d'améliorer l'accès aux informations aux fins de la coopération judiciaire	1
C. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
57. Réunions de travail, par visioconférence ou sur place, du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	10
58. Participation et fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe mondial sur la migration	2
59. Participation à des réunions d'INTERPOL), de l'OMD, de l'UNESCO, d'Europol, d'Eurojust, du Centre de coopération en matière de détection et de répression pour l'Europe du Sud-Est, du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, du Conseil de l'Europe et de la Cour pénale internationale	10
D. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
60. Fourniture de services consultatifs aux pays sur l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux trois protocoles s'y rapportant, et l'application de leurs dispositions	7
61. Fourniture aux États Membres d'un appui législatif pour les aider à évaluer ou réviser leurs lois relatives à la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ou à en élaborer	8
62. Fourniture aux États Membres de services consultatifs concernant les mesures prises pour combattre la criminalité organisée et les problèmes connexes	10

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Missions ayant pour objectif de:</i>	
63. Participer à des réunions, conférences et manifestations internationales et régionales en vue de renforcer les partenariats et de créer des synergies	9
64. Fournir aux États Membres des conseils techniques sur le contrôle des conteneurs et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement	10
65. Fournir aux États Membres des conseils techniques pour l'élaboration et l'application de lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	10
66. Fournir aux États Membres des conseils techniques sur les activités de détection et de répression ainsi que sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	5
67. Fournir aux États membres de l'aide en matière de preuves numériques et de lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet	5
<i>Formations, séminaires et ateliers</i>	
68. Stages, à l'échelle nationale et régionale, à l'intention des praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites relatives au trafic illicite de migrants	10
69. Stages, à l'échelle nationale et régionale, à l'intention des praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites relatives à la traite des personnes	10
70. Organisation et participation, à l'échelle internationale, à des activités de formation, des ateliers et des consultations sur la coopération internationale en matière pénale	1
71. Stages et ateliers visant à aider les autorités à appliquer le Protocole relatif aux armes à feu sur le plan technique, notamment pour ce qui est de la prévention et de la détection du trafic illicite de ces armes	6
72. Stages de formation pour renforcer les capacités des agents des services de détection et de répression en ce qui concerne le contrôle des conteneurs et la gestion des risques en matière de criminalité	10
73. Formation des autorités sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que des lois et dispositions nationales y afférentes	1
74. Formation, à l'intention des ministères et services d'exécution nationaux ainsi que d'autres parties prenantes et organes régionaux concernés, sur les politiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ainsi que sur l'élaboration de stratégies	4
75. Stages et mentorat à l'intention des autorités sur le contrôle aux frontières, les techniques de gestion intégrée et la lutte contre le blanchiment d'argent	10
76. Formation à l'intention des autorités sur les preuves numériques et la lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet	5
77. Formation à l'intention des autorités aux enquêtes sur les crypto-monnaies utilisées pour faciliter la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et aux saisies de celles-ci	5
78. Formation des conseillers en matière de répression et détection	2
79. Formation pour la mise en œuvre des activités du programme de contrôle des conteneurs	2
<i>Projets opérationnels</i>	
80. À l'appui des actions de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	3
81. À l'appui: a) de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant; et b) des actions de lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	1
82. À l'appui des actions de lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	1

115. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10

Ressources prévues: sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins générales					
Postes	471,2	440,8	458,2	1	1
Autres objets de dépense	8,0	7,9	8,5		
Total partiel	479,2	448,7	466,7	1	1
C. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	71 395,5	67 825,6	70 722,9	32	52
Programme contre le crime	120 026,0	97 922,1	132 529,7	55	41
Total partiel	191 421,5	165 747,7	203 252,6	87	93
B. Fonds d'appui au programme					
Postes	794,3	625,3	1 450,9	3	5
Autres objets de dépense	100,3	96,5	288,3		
Total partiel	894,6	721,8	1 739,2	3	5
D. Budget ordinaire					
Postes	4 869,0	4 869,0	4 800,0	19	18
Autres objets de dépense	852,6	852,6	600,0		
Total partiel	5 721,6	5 721,6	5 400,0	19	18
Total	198 516,8	172 639,8	210 858,6	110	117

116. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 est de 210 858 600 dollars, chiffre en augmentation de 12 341 700 dollars (soit 6,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

117. Les prévisions concernant les fonds disponibles à des fins générales pour 2018-2019 sont de 466 700 dollars, ce qui correspond à une baisse de 12 400 dollars (2,6 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources serviront à financer le poste P-5 du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention (Service de la criminalité organisée et du trafic illicite) et les autres objets de dépense connexes.

118. Les prévisions relatives aux dépenses à imputer sur les fonds réservés à des fins spéciales sont de 203 252 600 dollars, chiffre en hausse de 11 831 100 dollars (6,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 et de 37 504 900 dollars (22,6 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation s'explique principalement par une meilleure exécution d'un certain nombre de grands projets, dont les suivants: Consolidation de la réforme de la procédure pénale au Panama (PANZ41), Lutte contre la drogue et la criminalité organisée s'y rapportant au Nigéria (NGAV16), Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (GLOZ31) et sous-programme 1 du Programme pour l'Asie centrale: Lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues et prévenir le terrorisme (XACZ60).

119. Les ressources prévues doivent permettre de financer des services consultatifs juridiques et d'autres activités de coopération technique visant à aider les pays à appliquer la Convention contre la criminalité organisée, les Protocoles s'y rapportant et les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'à continuer de progresser dans la réalisation de l'objectif 16 de développement durable (paix, justice et institutions efficaces). Par l'intermédiaire du portail de gestion des connaissances

pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), l'Office recueille et diffuse des informations sur l'application de ces instruments internationaux. Il continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent, le trafic de biens culturels, la cybercriminalité, le trafic de médicaments falsifiés et d'autres formes de criminalité. L'augmentation des ressources prévues est due à la mise en œuvre d'activités supplémentaires ayant pour objet la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, en particulier le renforcement des capacités de lutte antidrogue et le contrôle des conteneurs. L'Office continuera également d'appuyer de façon continue la Conférence des Parties et ses groupes de travail, y compris le processus intergouvernemental en cours en vue de la création d'un mécanisme d'examen, conformément à la résolution 8/2, dans laquelle la Conférence lui a demandé de le faire dans la limite des ressources du budget ordinaire disponibles et sans préjudice d'autres activités qui lui ont été confiées. Conformément à la résolution 8/2, l'Office a convoqué à Vienne, du 24 au 26 avril 2017, une réunion intergouvernementale à composition non limitée pour définir les procédures et règles spécifiques applicables au fonctionnement du mécanisme d'examen; une deuxième réunion se tiendra du 30 octobre au 1er novembre 2017. En outre, les cinq groupes de travail de la Conférence se sont réunis en 2017 et devraient se réunir à nouveau en 2018 pour examiner les projets de questionnaires sur l'application des quatre instruments, toujours conformément à la résolution 8/2. Les procédures et règles spécifiques applicables au fonctionnement du mécanisme d'examen et les quatre questionnaires devraient être examinés puis adoptés par la Conférence à sa neuvième session, qui se tiendra à Vienne du 15 au 19 octobre 2018. L'ONU DC s'acquittera des tâches relatives au mécanisme d'examen conformément à la décision que prendra la Conférence.

120. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Parties et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont redemandé à l'ONU DC de fournir une assistance technique compte tenu des besoins recensés. L'Office continuera de le faire, en coopération avec les partenaires compétents, notamment en ce qui concerne la prévention, la détection, les enquêtes et les poursuites visant la cybercriminalité sous toutes ses formes, dont la maltraitance et l'exploitation sexuelles des enfants sur Internet; il continuera également d'appuyer le processus intergouvernemental visant à élaborer des mesures pour lutter contre la cybercriminalité. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, il fournit une assistance technique pour renforcer le contrôle aux frontières du fret maritime et aérien afin de lutter contre les trafics et les infractions connexes. Par l'entremise de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, il continuera de fournir dans la durée une assistance technique étendue aux praticiens nationaux et aux acteurs du secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires ainsi que de mesures et de pratiques opérationnelles dans ces domaines. Grâce à ses programmes mondiaux contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, il continuera d'aider à élaborer des solutions mondiales aux problèmes prioritaires, en consultation et en coordination étroites avec les bureaux régionaux et les partenaires gouvernementaux. L'Office accordera en outre une attention particulière à des questions telles que les enquêtes financières dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, les moyens de répondre aux besoins accrus de protection et d'assistance des migrants et des réfugiés exposés à la traite des personnes, la traite des personnes dans l'industrie de la pêche ainsi que la coopération dans la lutte contre le trafic illicite de migrants.

121. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour l'exercice 2018-2019 sont de 1 739 200 dollars, ce qui correspond à une hausse de 844 700 dollars (94,4 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2016-2017. Elles serviront à financer cinq postes (1 P-4 et 1 G (1^{re} C) au Bureau du Directeur de la Division des traités, 1 P-4 et 2 G(AC) au Service de la criminalité organisée et du trafic illicite), les voyages, le personnel temporaire et d'autres objets de dépense. L'augmentation s'explique par: a) la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (1^{re} C) pour un assistant administratif principal chargé d'aider le Directeur de la Division des traités à assurer l'administration générale de la Division, notamment en contribuant à la planification, au suivi et au contrôle financiers au niveau central, aux activités touchant aux ressources humaines, ainsi qu'à d'autres activités globales d'appui de la Division; b) la création d'un poste P-4 destiné à un spécialiste de la gestion des programmes au Bureau du Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, chargé d'appuyer la gestion et la coordination des programmes ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, opérations et autres activités du Service; c) la fourniture de personnel temporaire à la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants afin d'aider celle-ci dans ses tâches administratives et financières et pour la gestion des ressources humaines; et d) les frais de voyages supplémentaires à destination des bureaux extérieurs de l'ONUDC pour la coordination des programmes.

122. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Ils s'établissent au total à 5 400 000 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 321 600 dollars (5,6 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils doivent permettre de financer 18 postes et d'autres objets de dépense (personnel temporaire, heures supplémentaires, consultants et experts, voyages et services contractuels). La diminution s'explique par la suppression d'un poste de statisticien adjoint (P-2) et par la réduction des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle résulte aussi la non reconduction de dépenses non renouvelables découlant de la résolution 71/280 de l'Assemblée générale relative aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

123. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé de la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

124. Le plan-programme biennal portera sur la vulnérabilité à l'usage de drogues et à la toxicomanie ainsi qu'au VIH/sida en milieu libre et en milieu carcéral. Il met l'accent sur les problèmes interdépendants que constituent l'usage illicite de drogues et la toxicomanie et leurs conséquences sanitaires et sociales, en particulier le VIH/sida. Le programme thématique repose sur les principes fondamentaux qui sous-tendent toutes les conventions internationales visant à lutter contre les stupéfiants et les substances psychotropes illicites, à savoir: protéger les individus et la société contre les effets dangereux qu'ont les drogues sur la santé; s'attaquer aux problèmes sanitaires et sociaux des usagers de drogues et des toxicomanes, y compris en milieu carcéral; et garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales, tout en empêchant

le détournement et l'usage illicite. Il couvre les domaines de travail suivants: prévention de l'usage de drogues; traitement, prise en charge et réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues en milieu libre et en milieu carcéral; prévention, traitement et prise en charge du VIH et du sida chez les usagers de drogues, y compris en milieu carcéral; et mesures visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en empêchant le détournement et l'usage illicite. Le sous-programme 2 vise également à s'attaquer aux cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes, par l'intermédiaire d'activités de lutte contre les drogues axées sur le développement (développement alternatif et/ou alternatif préventif). L'action menée dans ce domaine a notamment pour but d'assurer aux populations agricoles rurales des sources de revenus légitimes grâce à des stratégies viables de contrôle des cultures, ainsi que de lutter contre la pauvreté et de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. L'Office aide également les pays à mettre des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité. Dans le cadre de ce sous-programme, il s'attaque également à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts combat ces formes de criminalité ainsi que la criminalité halieutique dans plus d'une trentaine de pays en renforçant les capacités des services de détection et de répression, des procureurs et des juges.

Tableau 11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Formuler des mesures efficaces, globales et équilibrées pour faire face au problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres traités applicables des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié et appliqué, après avoir sollicité et obtenu l'aide de l'Office, les conventions internationales relatives au contrôle des drogues (Conventions de 1961, de 1971 et de 1988) et mis en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ainsi que les dispositions pertinentes des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016	i) Augmentation du nombre d'États parties ayant fait une demande d'assistance en vue de l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues comme suite aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016	Objectif	3			
		Estimation	3			
		Résultats effectifs				
		ii) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié, avec le concours de l'Office, les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues	Objectif	3	3	
		Estimation	3	3		
		Résultats effectifs				
b) Intensification, avec le concours de l'Office, de l'exécution équilibrée d'un ensemble de mesures visant à réduire la demande de drogues, ainsi que l'exposition au VIH/sida et aux autres maladies à diffusion hémato-gène	i) Augmentation du nombre de pays ayant mené, avec le concours de l'Office, des interventions préventives contre l'usage de drogues dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	20	26	25	–
		Estimation		26	26	25
		Résultats effectifs			25	25

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	ii) Augmentation du nombre de pays ayant mené, avec le concours de l'Office, des interventions destinées à traiter, réadapter et réinsérer socialement les toxicomanes dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	20	46	45	–
		Estimation		46	46	45
		Résultats effectifs			42	45
	iii) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, adopté et exécuté, avec le concours de l'Office, des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida à l'intention des usagers de drogues, notamment de drogues injectables	Objectif	60	64	64	–
		Estimation		64	64	60
		Résultats effectifs			60	60
c) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à rendre les populations carcérales moins exposées à l'usage de drogues et au VIH/sida	i) Augmentation du nombre de pays ayant adopté ou étoffé, avec le concours de l'Office, des politiques et programmes de lutte contre la toxicomanie en milieu carcéral, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	10	10	10	–
		Estimation		11	11	10
		Résultats effectifs			12	10
	ii) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre, dans leur système de justice pénale, de politiques et de programmes de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement concernant le VIH/sida, compte tenu des traités internationaux applicables et des données scientifiques réunies dans la note d'orientation intitulée "Prévention, traitement et soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées: ensemble complet de mesures d'intervention"	Objectif	50	51	51	–
		Estimation		51	51	47
		Résultats effectifs			48	47
d) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à mettre au point, à exécuter, à suivre et à évaluer des stratégies viables d'action contre les cultures illicites par des projets de développement alternatif, y compris de développement alternatif préventif, selon qu'il convient, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	Objectif	10	10	10	–	
	Estimation		10	10	10	
	Résultats effectifs			10	10	
e) Amélioration des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres à assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique	Objectif	5	5	5	–	
	Estimation		5	6	5	
	Résultats effectifs			5	6	
f) Intensification, avec le concours de l'Office agissant dans le cadre de son mandat, de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite et le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes	Objectif	2				
	Estimation	2				
	Résultats effectifs					

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Nombre de réseaux créés ou consolidés, avec le concours de l'Office agissant dans le cadre de son mandat, afin d'inciter les services de justice pénale et de détection et de répression à coopérer davantage et à mieux partager l'information aux niveaux national et international en vue de lutter contre le trafic illicite de drogues	Objectif	2		
		Estimation	2		
		Résultats effectifs			
g) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à prendre des mesures efficaces contre le trafic illicite de drogues et les infractions qui y sont liées	Augmentation du nombre d'États Membres ayant bénéficié d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites et de confiscation du produit de la fabrication illicite de drogues	Objectif	5		
		Estimation	5		
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

125. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont disposés à adhérer aux conventions relatives au contrôle des drogues et à les appliquer; b) les États Membres sont désireux et en mesure de se conformer aux dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment de celles que leur imposent les instruments applicables; c) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et l'organe directeur en matière de contrôle des drogues; d) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis et les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu; et e) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

126. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions des organes subsidiaires de la Commission	40
2. Réunions de la Commission sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables	2
3. Réunions de la Commission sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les mesures associées	2
4. Réunions sur les questions relatives au VIH/sida chez les usagers de drogues et les personnes en milieu carcéral	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
5. Note sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Rapports:</i>	
6. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues au Proche et au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale à l'intention de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	2
7. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Amérique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de détection et de répression compétents en matière de drogues pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2
8. Rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Europe, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de détection et de répression compétents en matière de drogues pour l'Europe	1
9. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Asie et dans le Pacifique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de détection et de répression compétents en matière de drogues pour l'Asie et le Pacifique	2
10. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Afrique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de détection et de répression compétents en matière de drogues pour l'Afrique	2
11. Rapport sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution des engagements en matière de réduction de la demande de drogues énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 et dans l'application des mesures associées	1
12. Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 49/4 de la Commission des stupéfiants sur la lutte contre la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues	1
13. Rapport sur la mise en place d'un mode de développement alternatif, comme demandé dans les résolutions de la Commission et dans la Déclaration politique et le Plan d'action	1
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
14. Réunions sur les questions liées au VIH en milieu carcéral (prévention, traitement, soins et accompagnement)	2
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
<i>Réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants:</i>	
15. Prévention et traitement du VIH chez les usagers de drogues	1
16. Prévention et traitement du VIH dans les prisons et autres structures fermées	1
17. Meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif, contribution à l'application des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et engagement d'un dialogue avec de nouvelles parties prenantes	1
18. Interventions éthiques fondées sur des données factuelles pour prévenir l'usage de drogues	1
19. Interventions éthiques fondées sur des données factuelles pour traiter la toxicomanie	1
B. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
20. Réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA sur la prévention et le traitement du VIH chez les usagers de drogues et en milieu carcéral ou dans d'autres structures fermées et sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes infectées	4
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
21. Missions visant à offrir aux États Membres des conseils techniques concernant la détection et la répression et à les aider à appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues	5

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
22. Conseils aux pays concernant l'adhésion aux conventions relatives au contrôle des drogues et l'application de leurs dispositions	7
Stages, séminaires et ateliers	
23. Séances de formation visant à aider les autorités à appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues ainsi que les lois et dispositions nationales pertinentes	1
24. Séances de formation visant à renforcer les capacités du personnel des services de détection et de répression en matière de contrôle des conteneurs et de gestion des risques concernant les drogues	10
25. Assistance fonctionnelle et technique aux États Membres, aux organisations et institutions compétentes et aux programmes nationaux et régionaux concernant les mesures de prévention et les traitements fondés sur des données factuelles	6
26. Assistance fonctionnelle et technique aux États Membres, aux organisations et institutions compétentes et aux programmes nationaux et régionaux concernant le développement alternatif, les moyens de subsistance durables et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts	16
27. Assistance fonctionnelle et technique et appui aux États Membres concernant la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida chez les usagers de drogues et en milieu carcéral	6
Projets opérationnels	
28. Projets de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités fondées sur des données factuelles dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réadaptation des toxicomanes, y compris la mise à disposition de substances placées sous contrôle à des fins médicales	5
29. Projets de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités relatives à la prévention et au traitement du VIH chez les usagers de drogues et en milieu carcéral et à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes infectées	1
30. Projets opérationnels de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités touchant au développement alternatif, aux moyens de subsistance durables et à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts	1

127. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12

Ressources prévues: sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	104 943,4	152 976,8	263 286,4	32	32
Programme contre le crime	3 555,5	225,6	37,7	4	5
Total partiel	108 498,9	153 202,4	263 324,1	36	37
B. Fonds d'appui au programme					
Postes	202,4	188,6	202,1	1	1
Autres objets de dépense	115,9	63,7	114,9		
Total partiel	318,3	252,3	317,0	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	1 217,9	1 217,9	1 246,8	4	4
Autres objets de dépense	167,3	167,3	122,2		
Total partiel	1 385,2	1 385,2	1 369,0	4	4
Total	110 202,4	154 839,9	265 010,2	41	42

128. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 (265 010 200 dollars) est en forte hausse (de 154 807 800 dollars, soit 140,5 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

129. Les prévisions relatives aux dépenses à imputer sur les fonds réservés à des fins spéciales sont de 263 324 100 dollars, chiffre en hausse de 154 825 200 dollars (142,7 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 et de 110 121 800 dollars (71,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette hausse correspond au lancement, en Colombie, du nouveau projet sur le développement alternatif dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix dans ce pays (COLW40).

130. Les ressources doivent permettre de financer la coopération technique, les services consultatifs et les projets opérationnels menés à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour apporter aux États Membres, en se fondant sur des données factuelles, une aide dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie ainsi que de la réadaptation des toxicomanes, de la prévention et du traitement du VIH/sida et de la réadaptation des personnes infectées, ainsi que dans le domaine du développement alternatif et des moyens de subsistance durables, notamment grâce à de nouvelles initiatives de lutte contre la criminalité organisée visant les espèces sauvages et l'environnement.

131. Les activités menées dans le cadre du sous-programme resteront axées sur la promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions et de mesures fondées sur des données scientifiques, comme prévu dans les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues et dans les normes internationales applicables au traitement des troubles liés à l'usage de drogues publiées récemment par l'ONUDC et l'OMS. Les Normes en matière de prévention seront mises à jour et on continuera de mettre en œuvre des campagnes s'adressant aux familles, aux établissements scolaires et aux milieux sportifs ainsi que de poursuivre les efforts de mobilisation dans le cadre de l'Initiative pour les jeunes. Le Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes continuera d'améliorer les services fournis aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, enfants compris, à l'échelle mondiale. Les normes applicables au traitement seront testées sur le terrain et diffusées, notamment dans le cadre de formations. Enfin, l'ONUDC diffusera des outils et des documents d'orientation devant aider à assurer l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en en prévenant le détournement et le l'usage illicite.

132. En 2018-2019, l'ONUDC continuera d'aider les États Membres à mettre en application, en ce qui concerne le VIH/sida, le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et d'appliquer la stratégie d'ONUSIDA 2016-2021 en tant qu'organisme pivot d'ONUSIDA chargé des questions liées à la réduction de la transmission du VIH parmi les usagers de drogues, en particulier les usagers par injection, et les personnes incarcérées, conformément à l'objectif 3 de développement durable et à sa cible consistant à mettre fin d'ici à 2030 à la menace pour la santé publique qu'est l'épidémie de sida. Les travaux de l'ONUDC sur le VIH se concentreront sur les pays hautement prioritaires, le renforcement des capacités de la société civile, des organisations à assise communautaire et des secteurs nationaux de la santé publique, du contrôle des drogues, de la justice pénale et de la détection et de la répression, et l'aide à la conclusion de partenariats entre ces acteurs, en accordant une attention toute particulière à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, au renforcement des méthodes permettant de suivre et d'évaluer les services de prise en charge du VIH prévus pour les usagers de drogues et les personnes incarcérées ainsi qu'à l'amélioration des estimations épidémiologiques relatives à l'injection de drogues et au VIH.

133. Concernant les moyens de subsistance et le développement alternatif, l'ONUDC continuera de mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans six pays très touchés par les cultures illicites, à savoir l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, on continuera d'apporter aux agriculteurs pauvres des solutions de remplacement viables et durables (cultures commerciales pérennes, activités para-agricoles) et de soutenir les coopératives agricoles. En Afghanistan, les petites exploitations familiales bénéficieront d'aides importantes. Dans les Andes, un soutien accru sera apporté aux coopératives agricoles, et l'accès des produits issus du développement alternatif aux marchés nationaux et internationaux sera étendu. Le nouveau Programme mondial de l'ONUDC sur le développement alternatif facilitera le dialogue politique et la communication avec les pays touchés par les cultures illicites. Par l'intermédiaire de son Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'ONUDC continuera d'aider les gouvernements à renforcer leurs ripostes (détection et répression, poursuites et procès) à ce type de criminalité, à moderniser leur législation, à intensifier la coopération internationale dans le cadre d'enquêtes et de poursuites conjointes et à combattre la corruption et le blanchiment d'argent dans ce contexte.

134. Le montant prévu pour 2018-2019 au titre de l'appui aux programmes est de 317 000 dollars, ce qui correspond à une baisse de 1 300 dollars (0,4 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Il permettra de financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire, consultants et experts, voyages, frais généraux de fonctionnement et contribution aux services conjoints).

135. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'établissent au total à 1 369 000 dollars après actualisation des coûts, chiffre en diminution de 16 200 dollars (1,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils serviront à financer quatre postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3) et d'autres objets de dépense (consultants et experts, voyages). La diminution s'explique par la réduction des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 3. Lutte contre la corruption

136. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

137. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et sous la direction générale de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires, l'Office, par l'intermédiaire du programme thématique qu'il consacre à l'action contre la corruption, la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, de son programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable pour la période 2016-2020 et de son programme mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité, sert de catalyseur et offre des ressources pour aider les États, en particulier ceux dont l'économie en développement ou en transition est vulnérable, à prévenir et combattre ces phénomènes. Sur le plan normatif, il apporte un appui technique et une aide sur les questions de fond et l'élaboration des programmes

concernant la corruption, la criminalité économique et la fraude à l'identité aux organes directeurs en sa qualité de secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires ainsi que plus généralement au système des Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Plus particulièrement, en tant que secrétariat du Mécanisme d'examen de l'application, y compris du Groupe d'examen de l'application, il est chargé de faciliter les examens de pays réalisés dans ce cadre ainsi que d'établir des rapports d'examen thématiques ou régionaux. Il est aussi chargé d'assurer le service du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et des réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention. Sur le plan opérationnel, il s'acquitte de toutes les fonctions nécessaires pour promouvoir l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application effective par les États Membres en offrant des services consultatifs, en mettant au point des outils et en promouvant des pratiques propres à assurer le renforcement effectif des institutions et des capacités. Il suit pour ce faire une approche globale et pluridisciplinaire qui couvre la prévention, l'incrimination, la détection et la répression, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs, de sorte que tous les aspects de la corruption soient pris en compte et combattus. Dans ce contexte, il gère un réseau de mentors/conseillers anticorruption sur le terrain et exécute plusieurs projets anticorruption de grande envergure par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs. Ses activités visent également à renforcer les connaissances fondées sur des données factuelles et à assurer la participation de tous les secteurs de la société (gouvernement, institutions publiques, parlementaires, secteur privé, société civile, médias et milieux universitaires) à l'action visant à prévenir et combattre la corruption. Enfin, l'ONUSC s'emploie activement à promouvoir l'utilisation de la Convention comme cadre d'action auprès d'autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux de façon à empêcher l'application de normes différentes et l'adoption d'approches divergentes.

Tableau 13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>				
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
a) Prestation, par l'Office, d'une assistance technique aux États Membres qui en font la demande en vue de les aider à ratifier la Convention contre la corruption ou à y adhérer	i) Augmentation du nombre de rapports d'examen de pays et de résumés établis, avec le concours de l'Office, dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	Objectif Estimation Résultats effectifs	250 180	180 180	110 110	80 60 49
	ii) Pourcentage de rapports disponibles six semaines avant la session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption	Objectif Estimation Résultats effectifs	85			

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	iii) Pourcentage de participants à la Conférence des États parties satisfaits de la qualité des documents	Objectif Estimation Résultats effectifs	85	85	85	85
b) Consolidation de l'appui prêté par l'Office à la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption et à ses organes subsidiaires en vue de faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales	i) Nombre de pays ayant rédigé des projets de loi ou révisé leur législation, avec le concours de l'Office, pour transposer les dispositions de la Convention en droit interne	Objectif Estimation Résultats effectifs	30	30	10	10
				30	10	10
					28	10
	ii) Nombre de pays qui, avec le concours de l'Office fourni à leur demande, ont renforcé l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans les secteurs public et privé afin de prévenir la corruption	Objectif Estimation Résultats effectifs	20			
	iii) Nombre de pays qui consolident les moyens dont ils disposent pour déceler les infractions de corruption, enquêter à leur sujet et en poursuivre les auteurs, participer à la coopération pénale internationale en vue de lutter contre la corruption (entraide judiciaire et extradition, notamment) et coopérer efficacement aux fins du recouvrement d'avoirs	Objectif Estimation Résultats effectifs	20	20	20	

Facteurs externes

138. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont déterminés à prévenir et combattre la corruption; b) les États Membres sont prêts à ratifier la Convention contre la corruption ou à y adhérer et à appliquer ses dispositions; c) les États Membres sont capables de se conformer aux dispositions de la Convention et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment de celles que leur impose la Convention; d) les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération judiciaire, en particulier sur les questions d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement d'avoirs; e) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de corruption; f) les États Membres fournissent en temps utile des informations et des données statistiques de qualité; et g) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis pour exécuter les activités prévues en vue d'aider les États Membres, et les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu.

Produits

139. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

Catégories de produits et de produits finals

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de la Troisième Commission sur des questions liées à la corruption et à la criminalité économique	2
2. Contributions aux réunions de haut niveau organisées par l'Assemblée générale sur des questions liées à la corruption	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Note du Secrétaire général sur la prévention de la criminalité et la justice pénale (transmettant à l'Assemblée générale le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa septième session)	1
4. Contributions au rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier concernant les activités de coopération technique de l'Office	2
5. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la promotion de la coopération internationale comme moyen de lutter contre les flux financiers illicites et de recouvrer les avoirs volés	1
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Contributions aux réunions de haut niveau organisées par le Conseil économique et social	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
7. Contributions au rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
8. Contributions au rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	1
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
9. Contributions au rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office	2
10. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption	2
<i>Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
11. Huitième session de la Conférence des États parties	16
12. Réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention	32
13. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs	20
14. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	20
15. Réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	8
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports</i>	
16. Rapport sur la huitième session de la Conférence des États parties	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
17. Rapports sur les réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention	4
18. Rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs	2
19. Rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	2
20. Rapports sur les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2
21. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	4
22. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et autres documents de base	16
<i>Documents de base pour les réunions suivantes</i>	
23. Huitième session de la Conférence des États parties	18
24. Réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention (y compris les résumés analytiques des rapports d'examen de pays)	90
25. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs	8
26. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	8
27. Réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	6
Autres services (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Groupes spéciaux d'experts	
<i>Ateliers</i>	
28. Ateliers sur divers aspects sectoriels de la corruption	2
29. Ateliers sur des aspects particuliers du recouvrement d'avoirs	2
<i>Réunions de groupes d'experts</i>	
30. Réunion sur le produit de la corruption dans le contexte du financement du développement	1
31. Réunions consacrées à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant des aspects particuliers de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur la base des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application	2
32. Réunion consacrée à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant la corruption et le système de justice pénale	1
33. Réunion consacrée à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant les mesures de prévention de la corruption	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
<i>Réimpression des documents suivants</i>	
34. Convention des Nations Unies contre la corruption	1
35. <i>Guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>	1
36. <i>Travaux préparatoires des négociations en vue de l'élaboration de la Convention contre la corruption</i>	1
37. Règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	1
38. Documents de base établis pour le Mécanisme d'examen de l'application	1
39. <i>Recueil des instruments juridiques internationaux sur la corruption</i>	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Publications isolées</i>	
40. Publications sur des thèmes particuliers, notamment le produit de la corruption et le recouvrement d'avoirs	3
41. Autres publications ad hoc sur les normes, politiques, procédures opérationnelles et bonnes pratiques offrant aux États Membres une orientation et un appui technique pour l'application de la Convention	1
<i>Document directif ou instrument</i>	
42. Document directif ou instrument concernant des aspects particuliers de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur la base des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application	1
43. Document directif ou instrument concernant la corruption et le système de justice pénale	1
44. Document directif ou instrument concernant les mesures de prévention de la corruption	1
<i>Activités ou documentation techniques</i>	
45. Gestion d'une base de données consacrée aux lois, à la jurisprudence et aux connaissances non juridiques relatives à la Convention contre la corruption, notamment en ce qui concerne le recouvrement d'avoirs	1
46. Élaboration d'outils et de supports de formation électroniques relatifs aux normes, aux politiques, aux procédures opérationnelles et aux bonnes pratiques offrant aux États Membres des orientations et un appui technique pour l'application de la Convention	2
<i>Promotion d'instruments juridiques</i>	
47. Formation portant sur le Mécanisme d'examen de l'application	10
48. Préparation des visites de pays (Mécanisme d'examen de l'application)	70
49. Analyse des rapports d'auto-évaluation et des compléments d'information reçus (Mécanisme d'examen de l'application)	70
50. Contribution à la rédaction des rapports d'examen de pays (Mécanisme d'examen de l'application)	70
51. Établissement des résumés analytiques des rapports de pays (Mécanisme d'examen de l'application)	70
52. Analyse thématique et régionale comprenant une évaluation des besoins techniques	1
53. Liste des experts gouvernementaux participant à la procédure d'examen, mise à jour une fois par mois (Mécanisme d'examen de l'application)	1
54. Base de données répertoriant les autorités compétentes, les points focaux pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales	1
55. Gestion du portail Web consacré à la lutte contre la corruption dit "portail TRACK" (plate-forme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption)	1
C. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
<i>Services fonctionnels pour les réunions interorganisations</i>	
56. Participation au mécanisme de gouvernance et aux réunions interorganisations du Pacte mondial des Nations Unies, en particulier à celles du Groupe de travail sur le dixième principe, relatif à la corruption	1
57. Organisation de réunions de coordination interorganisations sur des questions liées à la corruption	1
<i>Contribution à des produits communs</i>	
58. Activités de coordination et de liaison interorganisations passant par la participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau d'instituts de prévention de la criminalité et de justice pénale sur des questions liées à la corruption et à la criminalité économique, et par la réalisation de travaux en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
59. Élaboration et mise en œuvre d'initiatives, d'activités et de projets visant à prévenir et à combattre la corruption, en collaboration avec d'autres départements, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales ne faisant pas partie du système, notamment le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association internationale des autorités anti-corruption, le Groupe des Vingt, le groupe Business 20 et l'Académie internationale de lutte contre la corruption	1
D. Coopération technique	
Services consultatifs	
60. Fourniture de services consultatifs, notamment d'ordre juridique, en vue de la réalisation d'évaluations des besoins exhaustives et d'une analyse des lacunes au moyen de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	8
61. Fourniture aux pays de services consultatifs, notamment d'ordre juridique, concernant l'adhésion à la Convention ainsi que sa ratification et son application	10
Stages, séminaires et ateliers	
62. Ateliers et stages de formation nationaux, régionaux et interrégionaux portant sur la Convention et sur la prévention et la lutte contre la corruption	10
Projets opérationnels	
63. Projets de portée nationale, régionale et internationale à l'appui de la ratification et de l'application de la Convention	1

140. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14

Ressources prévues: sous-programme 3. Lutte contre la corruption

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	-	-	-	-	-
Programme contre le crime	40 764,1	37 801,0	40 046,9	37	38
Total partiel	40 764,1	37 801,0	40 046,9	37	38
B. Fonds d'appui au programme					
Postes	389,5	487,7	395,0	1	1
Autres objets de dépense	11,0	9,1	8,3		
Total partiel	400,5	496,8	403,3	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	3 712,0	3 712,0	4 250,6	15	18
Autres objets de dépense	286,7	286,7	258,7		
Total partiel	3 998,7	3 998,7	4 509,3	15	18
Total	45 163,2	42 296,5	44 959,5	53	57

141. Le montant total des ressources prévues est de 44 959 500 dollars, chiffre en diminution de 203 700 dollars (soit 0,5 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

142. Les prévisions concernant les ressources réservées à des fins spéciales pour 2018-2019 sont de 40 046 900 dollars, ce qui correspond à une diminution de 717 200 dollars (1,8 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017, mais à une augmentation de

2 245 900 dollars (5,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Ces ressources sont notamment destinées aux grands projets suivants: Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha (GLOZ82), Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable (GLOZ99) et Pilier II du Programme régional pour l'Afrique de l'Est (Lutte contre la corruption) (XEAW11).

143. D'une manière générale, les prévisions de dépenses couvrent un large ensemble de services consultatifs, de stages, séminaires et ateliers, d'outils et de produits de connaissance ainsi que de projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention contre la corruption. Le Mécanisme d'examen de l'application, qui fonctionne depuis juillet 2010, demeurera un élément clef des travaux relevant de ce sous-programme en 2018-2019. Il est actuellement prévu que le premier cycle du Mécanisme, qui concerne l'application des chapitres III et IV de la Convention, se termine en 2018. Le deuxième cycle (2016-2021), consacré à l'examen de l'application des chapitres II et V de la Convention, a commencé en 2016. Des efforts particuliers continueront d'être faits pour assurer la participation de représentants des pays les moins avancés qui sont parties à la Convention aux réunions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires. Compte tenu en particulier des besoins recensés grâce au Mécanisme d'examen de l'application, des activités d'assistance technique continueront d'être menées pour aider les États à ratifier la Convention ou à y adhérer, ainsi qu'à l'appliquer.

144. Des conseillers régionaux en matière de lutte contre la corruption continueront de fournir une assistance ciblée sur le terrain pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels des États ainsi que les moyens dont ceux-ci disposent pour prévenir et combattre la corruption. L'Office fournit un appui pour accroître l'intégrité et la responsabilité, y compris au sein du système de justice pénale. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, l'Initiative StAR pour le recouvrement des avoirs volés, menée conjointement par l'ONUSD et la Banque mondiale, poursuivra ses activités: renforcement des capacités; services consultatifs; dialogue concernant les politiques à suivre et facilitation des contacts entre autorités nationales et centres financiers; et élaboration et réalisation d'outils pratiques et d'études sur les politiques générales. L'Office continuera de soutenir la participation de la société civile et du secteur privé à l'action visant à prévenir et combattre la corruption. Il continuera également à réunir et à diffuser des informations sur la corruption et sur la Convention de façon à susciter une meilleure prise de conscience. À travers l'initiative Éducation pour la justice, lancée dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, et l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, il élabore des contenus pédagogiques pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans les différents domaines relevant du mandat de l'ONUSD et en facilite la mise en œuvre. Il aide aussi, dans le cadre de ce programme, les pays à renforcer l'intégrité de la justice en œuvrant à la création d'un Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire, qui appuiera l'apprentissage collégial des juges, l'élaboration de produits et d'outils de connaissances et le renforcement des capacités. Il continuera en outre à mettre au point et diffuser des bonnes pratiques afin d'aider les États parties dans l'application de la Convention ainsi qu'en ce qui concerne les nouvelles formes de fraude économique et de criminalité liée à l'identité, grâce à son portail TRACK d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption. De plus, il contribuera à la collecte de données, à l'amélioration des méthodes statistiques et au renforcement des capacités de recherche de façon à permettre des évaluations solidement étayées de la nature et de l'étendue de la corruption. Enfin,

il renforcera la collaboration régionale et internationale et la coordination des politiques générales dans les autres instances régionales et internationales compétentes.

145. Les prévisions pour 2018-2019 concernant les fonds d'appui aux programmes sont de 403 300 dollars, soit une augmentation de 2 800 dollars (0,7 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources serviront à financer un poste (P-4) au Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique ainsi que d'autres objets de dépense (services contractuels, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services conjoints).

146. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'établissent au total à 4 509 300 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 510 600 dollars (12,8 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils permettront de financer 18 postes, plus précisément de reconduire 15 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 P-2 et 2 G(AC)] et d'en créer 3 (1 P-4 et 2 P-3), ainsi que d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, consultants et experts, voyages et services contractuels). L'augmentation s'explique principalement par la proposition de créer trois nouveaux postes dont les titulaires contribueront aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Sous-programme 4. Prévention du terrorisme

147. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

148. En dépit des problèmes de sécurité qui se posent dans certains pays et régions, le sous-programme est efficacement mis en œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est, dans le Pacifique, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et du Centre (y compris au Sahel), au Nigéria, dans la Corne de l'Afrique, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Europe du Sud-Est. L'Office travaille en étroite collaboration avec les représentants des pays bénéficiaires afin de définir des priorités en matière d'assistance technique et d'adapter ses programmes aux besoins spécifiques de chaque pays et région.

149. En matière de prévention du terrorisme, l'Office cherche à renforcer le cadre juridique universel applicable en menant les activités suivantes: a) promotion de la ratification et de l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que des résolutions des Nations Unies portant sur la question; b) assistance aux États Membres pour l'incorporation de ces normes juridiques internationales dans leur législation nationale; c) renforcement des capacités des agents de la justice pénale à appliquer la législation antiterroriste; et d) promotion de la coopération régionale et internationale en matière pénale sur les questions ayant trait au terrorisme.

150. Les activités de renforcement des capacités concernent différents domaines thématiques spécialisés, dont la conduite efficace des enquêtes, des poursuites et des procédures de jugement dans les affaires de terrorisme, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit; la lutte contre le financement du terrorisme, y compris au moyen d'enlèvements contre rançon; la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les terroristes; la lutte contre le terrorisme nucléaire; la lutte contre les infractions terroristes liées aux transports; le soutien et l'assistance aux victimes d'actes terroristes; et la protection des droits de l'homme dans

le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'Office aide également les États Membres à faire face aux évolutions de la menace terroriste, comme le phénomène des combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui retournent dans leur pays, et leur radicalisation, les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, la destruction et le trafic des biens faisant partie du patrimoine culturel par des terroristes, les menaces terroristes visant les infrastructures critiques, l'extrémisme violent menant au terrorisme, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes ou des groupes extrémistes violents, la problématique hommes-femmes dans la répression pénale du terrorisme, la gestion des extrémistes violents incarcérés ainsi que la radicalisation et la destruction du patrimoine culture par des groupes terroristes.

151. L'Office travaille en coopération et en coordination étroites avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales, y compris dans le cadre de projets exécutés conjointement. Il constitue l'un des éléments clefs de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont il assure la présidence des groupes de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme et sur les dispositions législatives et pénales contre le terrorisme et la coprésidence du groupe de travail sur le contrôle aux frontières, la détection et la répression.

Tableau 15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Favoriser le développement d'un régime juridique fonctionnel de lutte contre le terrorisme qui soit efficacement appliqué par les États dans le respect de l'état de droit

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Intensification de l'assistance technique fournie par l'Office, à la demande des États Membres, en vue de contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	i) Augmentation du nombre de pays qui, après avoir reçu une assistance technique de l'Office en matière de lutte contre le terrorisme, ont ratifié les instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	Objectif	725	670	595	
		Estimation		700	650	590
		Résultats effectifs			668	627
	ii) Augmentation du nombre des textes de loi révisés ou adoptés avec le concours de l'Office	Objectif	35	20		
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
b) Renforcement des moyens dont l'Office dispose pour aider les États Membres à prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit, aux niveaux national et international	i) Nombre de pays ayant, après en avoir fait la demande, reçu une aide de l'Office en matière de renforcement des capacités, aux niveaux national et régional	Objectif	90	90	89	85
		Estimation		90	90	87
		Résultats effectifs			98	96
	ii) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale ayant reçu une formation à l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	Objectif	4 550	4 000	3 900	3 000
		Estimation		4 500	3 900	3 700
		Résultats effectifs			6 263	5 303

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	iii) Augmentation du nombre de stratégies et de plans nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme élaborés avec l'aide de l'Office	Objectif	16	10	10	
		Estimation		10	10	4
		Résultats effectifs				4
	iv) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale ayant reçu une formation à la coopération internationale en matière pénale aux fins de la prévention et de la répression du terrorisme	Objectif	1 200	350		
		Estimation		900		
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

152. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont désireux de devenir parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme; b) les États Membres sont désireux de se conformer aux dispositions des conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; c) les États Membres sont désireux et en mesure de renforcer la coopération judiciaire pour lutter contre le terrorisme et désireux de coopérer entre eux à cet égard; d) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes directeurs en matière de lutte contre le terrorisme; e) aucune circonstance imprévue, en particulier au regard de la situation en matière de sécurité, ne compromet la bonne exécution des activités du sous-programme; f) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis; et g) les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu.

Produits

153. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de leurs organes subsidiaires, y compris les réunions de haut niveau, consacrées à la lutte antiterroriste	8
2. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Contribution à l'élaboration du rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1
4. Contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	2
5. Contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
6. Contribution à l'élaboration d'autres rapports sur certaines questions relatives à la prévention du terrorisme	6
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
7. Sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et réunions de ses groupes de travail	26
Documentation destinée aux organes délibérants	
8. Rapport annuel sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	2
9. Contributions au rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2
10. Contribution au rapport annuel sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2
Autres services (budget ordinaire)	
Groupes spéciaux d'experts	
11. Groupe d'experts chargé d'élaborer des directives à l'intention des coordonnateurs nationaux sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1
12. Groupe d'experts chargé de mettre au point un module de formation spécialisée en ligne sur les techniques d'enquête spéciales exploitant les moyens de communication numérique	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
13. Directives à l'intention des coordonnateurs nationaux sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1
14. <i>Guide pour l'incorporation législative et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme</i> (révision)	1
15. Module de formation spécialisée en ligne sur les techniques d'enquête spéciales exploitant les moyens de communication numérique	1
16. Manuel pratique sur la mise en place de solutions de rechange à l'incarcération pour les combattants terroristes étrangers rapatriés	1
17. Manuel sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les organismes nationaux de lutte contre le terrorisme et de renseignement (pour favoriser la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des bonnes pratiques du Forum mondial de lutte contre le terrorisme)	1
18. Publication technique sur certaines questions thématiques relatives à la lutte contre le terrorisme	1
19. Lettre d'information mensuelle du Service de la prévention du terrorisme	24
20. Brochure à jour sur les services d'appui à la lutte antiterroriste	1
Activités ou documentation techniques	
21. Enrichissement de la base de données intitulée "Sources juridiques électroniques sur le terrorisme international" par l'ajout de documents pertinents	1
22. Gestion et perfectionnement de la Plateforme d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le terrorisme	1
23. Mise à jour et enrichissement du site Web du Service de la prévention du terrorisme	1
24. Tenue à jour de l'Observatoire de la jurisprudence pour les Amériques	1
Promotion d'instruments juridiques	
25. Promotion de la ratification et de l'application des 19 instruments juridiques universels concernant la lutte contre le terrorisme (réunion avec les États Membres et séances d'information à leur intention)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
26. Collaboration avec des établissements universitaires et des instituts nationaux de formation professionnelle en vue de promouvoir la formation de juristes professionnels à la lutte antiterroriste, l'objectif étant d'accroître les capacités spécialisées en la matière	1
C. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
27. Prestation de services de coordination et de liaison interorganisations concernant l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment en participant à des réunions de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de ses entités et de ses groupes de travail, et en assurant la présidence et la coprésidence de ces groupes de travail	15
28. Participation à des réunions d'organisations internationales, régionales et sous-régionales non membres de l'Équipe spéciale menant des activités antiterroristes	20
D. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
29. Fourniture, aux États Membres qui en font la demande, d'une aide en matière législative pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	15
30. Autres services consultatifs relatifs à la prévention du terrorisme	4
31. Élaboration de plans pour la fourniture, aux États Membres qui en font la demande, d'une assistance technique pour la lutte antiterroriste	10
32. Participation aux visites effectuées par le Comité contre le terrorisme pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité	10
Stages, séminaires et ateliers	
33. Organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux à l'intention d'agents des systèmes nationaux de justice pénale sur l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, sur la coopération internationale en matière pénale concernant le terrorisme et sur certains problèmes techniques liés à la prévention et à la répression du terrorisme, dans le cadre du Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, conformément aux programmes nationaux et régionaux pertinents de l'Office	120
Projets opérationnels	
34. Développement, soutien et suivi du Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1

154. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16

Ressources prévues: sous-programme 4. Prévention du terrorisme

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	-	-	-	-	-
Programme contre le crime	20 110,8	20 922,5	26 320,8	26	27
Total partiel	20 110,8	20 922,5	26 320,8	26	27
B. Fonds d'appui au programme					
Postes	-	-	-	-	-
Autres objets de dépense	106,3	98,4	102,6		

Total partiel	106,3	98,4	102,6	–	–
C. Budget ordinaire					
Postes	2 168,5	2 168,5	2 229,1	8	8
Autres objets de dépense	207,9	207,9	191,6		
Total partiel	2 376,4	2 376,4	2 420,7	8	8
Total	22 593,5	23 397,3	28 844,1	34	35

155. Le montant total des ressources prévues est de 28 844 100 dollars, chiffre en augmentation de 6 250 600 dollars (27,7 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

156. Le montant des fonds à des fins spéciales prévu pour 2018-2019 est de 26 320 800 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 6 210 000 dollars (30,9 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 et de 5 398 300 dollars (25,8 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Ces ressources permettront de financer la fourniture d'une assistance technique dans les domaines du droit et du renforcement des capacités pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, afin de promouvoir et de renforcer les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit.

157. Les États étant plus nombreux à avoir ratifié les conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme et à tenir compte de l'évolution constante de cette menace, davantage d'efforts sont désormais consacrés à les aider à harmoniser leur législation nationale avec les dispositions de ces instruments juridiques internationaux, en particulier de ceux adoptés récemment, ainsi qu'à renforcer leur capacité d'appliquer efficacement les lois antiterroristes nouvelles ou révisées. Les prévisions tiennent compte des demandes émises par un certain nombre d'États Membres qui souhaitent bénéficier d'une assistance spécialisée approfondie dans le domaine juridique et en matière de renforcement des capacités, notamment pour faire face aux nouveaux défis que pose le terrorisme. Les ateliers et stages nationaux et régionaux (y compris les formations dispensées sur la plate-forme en ligne) ainsi que de nouveaux outils et publications continueront d'aborder différents thèmes spécialisés en lien avec la prévention du terrorisme. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'Office mettra en œuvre de plusieurs initiatives pluriannuelles, y compris une initiative quinquennale visant à renforcer le régime juridique applicable aux combattants terroristes étrangers, et il continuera d'étudier les moyens d'aider les États Membres qui en font la demande à s'attaquer aux autres défis nouveaux liés au terrorisme, comme les stratégies en matière de poursuites et de réinsertion à adopter face au retour des combattants terroristes étrangers, les enlèvements avec demande de rançon, les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, l'extrémisme violent menant au terrorisme, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes ou des groupes extrémistes violents, la problématique homme-femme dans la répression pénale du terrorisme et la gestion des extrémistes violents incarcérés. Il renforcera également sa coopération avec les parlements nationaux en vue de promouvoir une action collective contre le terrorisme au niveau parlementaire. Selon les priorités définies par les États Membres, l'Office s'emploiera aussi plus activement à faciliter la coopération internationale dans les affaires liées au terrorisme, notamment en ce qui concerne l'extradition et l'entraide judiciaire, la mise en place d'autorités centrales et de réseaux de coopération judiciaire, ainsi que la coordination et l'échange efficaces d'informations et de bonnes pratiques entre États, y compris au sujet des combattants terroristes étrangers. Il continuera d'accorder un degré de priorité élevé à la coordination des activités d'assistance technique avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et régionales. En partenariat avec l'Organisation de

l'aviation civile internationale, le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUSC fournit aux États une assistance technique pour renforcer la protection du fret aérien international contre le terrorisme et les risques sécuritaires associés. Par ailleurs, l'ONUSC continuera de donner suite aux recommandations issues de l'évaluation approfondie de son Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme. Il s'emploiera aussi à asseoir la méthode de gestion axée sur les résultats et à garantir la viabilité à moyen et long terme des services d'assistance fournis.

158. Le montant prévu pour 2018-2019 au titre de l'appui aux programmes est de 102 600 dollars, chiffre en baisse de 3 700 dollars (3,5 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources serviront à financer le personnel temporaire engagé pour aider le Chef du Service dans ses tâches administratives et dans l'élaboration de rapports, ainsi que les services contractuels.

159. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 4 (Prévention du terrorisme), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'établissent au total à 2 420 700 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 44 300 dollars (1,9 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils couvrent le financement de huit postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense (consultants et experts, voyages et services contractuels). L'augmentation s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, en partie compensée par la diminution au titre des objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 5. Justice

160. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Section de la justice de la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

161. L'ONUSC aide les États Membres à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes efficaces visant à prévenir la criminalité et à améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales. Ce faisant, il contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et appuie l'application de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, Déclaration dans laquelle les États Membres ont reconnu l'importance que revêtent les systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale ainsi que les institutions qui les composent, et insisté sur la nécessité de veiller à ce que ces systèmes soient efficaces, équitables, humains et responsables, mais également accessibles à tous et adaptés aux besoins et droits de chacun.

162. Conformément aux conventions des Nations Unies pertinentes et aux règles et normes convenues en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales, l'Office apportera une assistance technique dans plusieurs domaines clefs, à savoir la réforme de la police, le renforcement des services de poursuite, de l'appareil judiciaire et des tribunaux, l'accès à l'assistance juridique, la réforme du système pénitentiaire et les mesures de substitution à l'incarcération, les réponses apportées aux besoins des femmes dans le système de justice pénale, la justice pour enfants et la protection des victimes de la criminalité.

163. Pour l'exercice 2018-2019, l'ONU DC s'attend au maintien du nombre de demandes d'appui concernant l'application des règles les plus récentes, notamment l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela), les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, et les Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique en matière pénale.

164. Compte tenu des nombreuses demandes d'aide visant à améliorer les conditions de détention à l'échelle mondiale, notamment pour faire face au surpeuplement carcéral, l'ONU DC accordera une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de réforme pénale afin de rationaliser le recours à l'incarcération, d'améliorer son application et de contribuer à réduire les risques de récidive en facilitant la réinsertion sociale des délinquants. Il s'intéressera également, dans le cadre de toutes ces activités, au traitement des délinquantes et aux besoins des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté.

165. Dans chacun des domaines susmentionnés, l'ONU DC fournit aux États Membres un ensemble de services comprenant des évaluations de l'assistance technique dont ils ont besoin pour revoir leurs législations, politiques, stratégies et capacités en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale; la collecte de données de base; une assistance et des conseils destinés aux décideurs et aux praticiens quant à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies; des conseils et une assistance juridiques dispensés de manière intégrée en vue de l'adoption d'une législation; des activités de renforcement des capacités s'adressant aux acteurs du système de justice pénale et un appui au renforcement des institutions; et l'élaboration d'outils pratiques, tels que des notes d'orientation, des manuels, des programmes de formation, des lois types, des études et des ressources informatiques.

Tableau 17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Consolider l'état de droit pour en faire le fondement du développement durable et, à cet effet, œuvrer à la prévention de la criminalité et au développement de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux autres instruments internationaux applicables

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Intensification de l'aide fournie par l'Office en vue de l'élaboration et de l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale, dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Nombre de règles et normes des Nations Unies portant sur certains volets de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été transposées ou modifiées par les pays avec le concours de l'Office et à leur demande [Nombre de règles supplémentaires des Nations Unies]	Objectif	1	1	2	2
		Estimation		1	1	3
		Résultats effectifs			2	1

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Réformes dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale relevant de la compétence de l'Office, élaborées et mises en œuvre conformément aux règles et normes internationales applicables en la matière	i) Augmentation du nombre de pays qui font appel aux outils, manuels, supports de formation et services consultatifs de l'Office en vue d'améliorer les stratégies et mesures de prévention du crime ainsi que la procédure et la pratique pénales	Objectif	5	5	10	15
		Estimation		5	10	15
		Résultats effectifs			10	30
	ii) Augmentation du nombre de pays que l'Office a aidés à élaborer et à mettre en œuvre des réformes dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale	Objectif	5	5	10	15
		Estimation		5	10	15
		Résultats effectifs			10	30

Facteurs externes

166. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres s'engagent à élaborer de nouvelles règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à mettre à jour et revoir celles qui existent; b) les États Membres s'engagent à appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans nationaux de prévention du crime et de réforme de la justice pénale; c) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis; d) les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu; et e) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

167. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séance plénière sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
3. Réunions d'experts sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
4. Série de manuels sur la justice pénale et modules de formation correspondants	4

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
5. Traduction des outils relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies	8
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
6. Fourniture d'un appui fonctionnel et technique en matière de prévention du crime et de justice pénale aux États Membres, aux autres organisations et organismes compétents et aux programmes nationaux et régionaux	25
Stages, séminaires et ateliers	
7. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	25
Projets opérationnels	
8. Exécution de projets d'envergure mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des activités destinées à régler les problèmes liés à la prévention du crime et à la justice pénale	3

168. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18

Ressources prévues: sous-programme 5. Justice

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins générales					
Postes	778,4	707,1	411,6	3	3
Autres objets de dépense	192,2	155,9	100,7		
Total partiel	970,6	863,0	512,3^a	3	3
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 072,6	270,6	–	2	–
Programme contre le crime	71 003,9	68 072,9	66 172,6	39	41
Total partiel	72 076,5	68 343,5	66 172,6	41	41
C. Budget ordinaire					
Postes	2 218,8	2 218,8	2 271,9	8	8
Autres objets de dépense	141,6	141,6	112,1		
Total partiel	2 360,4	2 360,4	2 384,0	8	8
Total	75 407,5	71 566,9	69 068,8	52	52

^a Dont 512 300 dollars de réserves.

169. Le montant total des ressources prévues est de 69 068 800 dollars, chiffre en baisse de 6 338 600 dollars (8,4 %) par rapport au budget révisé de l'exercice 2016-2017.

170. Les fonds à des fins générales étant en baisse constante, le montant des ressources prévues pour ce poste tient compte du fait qu'afin d'en assurer l'équilibre budgétaire et de mobiliser efficacement des ressources pour chaque fonction spécifique, des dépenses de la Section de la justice (1 million de dollars) sont progressivement imputées sur les fonds à des fins spéciales. Par mesure de protection contre d'éventuels problèmes de calendrier de trésorerie, il est proposé d'utiliser à cet effet les réserves à des fins générales jusqu'à concurrence de 512 300 dollars (soit l'équivalent des ressources

nécessaires pour financer pendant un an trois postes [2 P-3 et 1 G(AC)] et les autres objets de dépense).

171. Les prévisions pour 2018-2019 concernant les fonds à des fins spéciales sont de 66 172 600 dollars, chiffre en baisse de 5 903 900 dollars (8,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 et de 2 170 900 dollars (3,2 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette diminution est le résultat net de l'achèvement des grands projets NGAV18 (Appui au secteur de la justice au Nigéria) et SOMZ16 (Lutte contre la criminalité maritime en Somalie), contrebalancé par les augmentations liées aux projets GLOX99 (Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime) et XAMW04 (Réforme pénitentiaire et réadaptation/réinsertion des détenus).

172. Les activités prévues au sous-programme 5 seront axées sur l'aide aux États Membres pour la mise en place de stratégies, de politiques et de programmes efficaces ayant pour but de prévenir la criminalité et d'améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales concernant, par exemple, le traitement des prisonniers, l'action visant à prévenir et combattre les violences faites aux enfants et aux femmes, l'aide judiciaire et les détenues. Appuyer l'application du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en particulier des recommandations pratiques concernant les questions transversales (drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités, politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire), restera également une priorité. À cette fin, de nouveaux outils, manuels et programmes de formation seront élaborés et diffusés. Les projets que l'ONUSC mène dans le domaine de la justice sont de plus en plus intégrés dans les programmes régionaux et les programmes de pays, offrant ainsi aux pays un ensemble complet de mesures pour les aider à renforcer les institutions compétentes en matière de prévention du crime et de justice pénale au moyen d'activités à court, moyen et long terme. Ces activités, qui sont fondées sur des évaluations approfondies des besoins nationaux, renforcent les moyens dont disposent les pays pour élaborer et exécuter des réformes s'inscrivant dans le long terme aux niveaux stratégique, national et local.

173. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 5 (Justice), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'élèvent à 2 384 000 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 23 600 dollars (1,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils serviront à financer huit postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire, consultants et experts, voyages et services contractuels). L'augmentation est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, en partie compensée par une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique

174. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Les objectifs visés devraient être atteints grâce à des interventions axées sur les principaux domaines d'activité suivants: a) fourniture de statistiques et d'analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité; b) analyse de l'évolution des problèmes de nature transnationale que

posent la drogue et la criminalité pour aider à cerner les menaces et les priorités; c) formulation de recommandations et de conseils d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues et aux établissements de criminalistique; et d) renforcement des données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

175. Le programme thématique sur la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique constitue le socle de l'approche fondée sur des données factuelles et de la gestion axée sur les résultats mises en œuvre par l'Office. Il comprend trois domaines d'activité: statistiques et enquêtes, services scientifiques et criminalistiques, et études et analyse des menaces en matière de drogues et de criminalité. Parmi les principaux produits prescrits, on peut notamment mentionner la publication annuelle du *Rapport mondial sur les drogues*, l'évaluation semestrielle des résultats des laboratoires nationaux d'analyse de drogues, les mises à jour du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et du *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international*, et la publication, tous les deux ans, du *Rapport mondial sur la traite des personnes*.

176. Au titre du volet relatif aux statistiques et aux enquêtes, l'ONUDC doit établir des séries de données comparables au plan international, produire des estimations mondiales et régionales en matière de drogues et de criminalité, et en diffuser les résultats à la communauté internationale. D'autres activités importantes consistent à élaborer des normes et des recommandations internationales relatives aux statistiques sur les drogues et la criminalité, à apporter un appui technique aux États Membres en vue de la conception et de la réalisation d'activités de collecte de données ainsi que du traitement et de la diffusion de ces dernières, et à mettre sur pied des systèmes de suivi de la situation dans les domaines suivants: usage de drogues, corruption, victimisation, culture et production illicites, et évaluation des retombées du développement alternatif. Le suivi, à l'échelle mondiale, des progrès accomplis pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relevant du mandat de l'Office et les mesures connexes de renforcement des capacités pour aider les États Membres à élaborer des indicateurs concernant ce suivi constituent un nouveau domaine d'intervention important en matière de statistiques.

177. Dans le cadre du volet relatif aux services scientifiques et criminalistiques, l'ONUDC fixe les objectifs des programmes de portée mondiale dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour que les États Membres et la communauté internationale aient accès à des services et données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité. Ce volet vise à renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue d'informations scientifiques et de données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutionnelle et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques ainsi que de la prise de décisions. Il vise également à aider les États Membres à appliquer les décisions d'inscription au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il sert de cadre à la fourniture de services scientifiques et criminalistiques intégrés concernant les aspects étroitement liés et transversaux de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la coopération internationale.

178. Au titre du volet sur les études et l'analyse des menaces en matière de drogues et de criminalité, l'ONUDDC mène des travaux de recherche d'envergure mondiale sur les menaces associées au problème de la drogue et à d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Il s'agit notamment d'étudier l'évolution des problèmes liés aux drogues, ainsi que les nouvelles formes et dimensions de la criminalité et les défis qui se font jour. Ces travaux requièrent l'élaboration de rapports analytiques qui aident l'ONUDDC et les États Membres à cerner les menaces et les priorités et visent à appuyer la formulation de politiques fondées sur des faits, comme l'ont demandé les États Membres (résolution 2012/19 du Conseil économique et social). C'est dans ce cadre que l'ONUDDC élabore, chaque année, le *Rapport mondial sur les drogues* et, tous les deux ans, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, conformément à la demande de l'Assemblée générale.

179. Le programme thématique sur la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique portait sur la période 2015-2016. Il sera révisé et développé à partir des conclusions d'une évaluation groupée approfondie du programme de services scientifiques et criminalistiques menée en 2016, ainsi que d'un examen par les pairs de la fonction recherche de l'ONUDDC et d'une évaluation approfondie à mi-parcours des cinq principaux projets de recherche à l'échelle mondiale, qui ont tous deux été réalisés en 2017.

Tableau 19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Approfondir la connaissance des tendances concernant les questions liées aux drogues et à la criminalité, sur les plans tant thématique qu'intersectoriel, pour élaborer des politiques et concevoir des activités opérationnelles opportunes ayant notamment pour objet d'évaluer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux problèmes nouveaux ou connus en matière de drogues et de criminalité	i) Augmentation du nombre de références faites, dans des publications de recherche, à des données ou documents produits par l'Office	Objectif	2 600	2 500	2 400
		Estimation		2 500	2 400
		Résultats effectifs			2 700
	ii) Augmentation du pourcentage d'évaluations positives de l'intérêt et de l'utilité des travaux de recherche au regard de l'élaboration de mesures stratégiques	Objectif	72	70	60
		Estimation		70	60
		Résultats effectifs			65
	iii) Diffusion d'un plus grand nombre de séries de données sur l'offre et la demande de drogues, la criminalité et la justice pénale concernant les divers pays [Nombre de séries de données nationales sur la drogue]	Objectif	800	700	600
		Estimation		700	600
		Résultats effectifs			700
	[Nombre de séries de données nationales sur la criminalité]	Objectif	6 500	–	–
Estimation			6 000		
Résultats effectifs					

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Consolidation des moyens de production, d'analyse et d'échange de données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de drogues et certaines formes de criminalité	i) Augmentation du nombre d'États Membres bénéficiaires d'activités de formation ciblées ou d'autres formes d'assistance technique consacrées à la collecte et à l'analyse de données sur des questions relevant du mandat de l'Office, notamment l'évaluation des progrès réalisés dans l'optique des objectifs de développement durable	Objectif	26	25	20	
		Estimation		25	20	
		Résultats effectifs			40	
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres auxquels l'Office prête son concours en vue de la communication, en temps utile, de données précises et fiables dans les parties correspondantes du questionnaire destiné aux rapports annuels	Objectif	5			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Augmentation du nombre d'États Membres auxquels l'Office prête son concours en vue de l'échange de connaissances techniques spécialisées en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données	Objectif	4			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
c) Consolidation des moyens scientifiques et criminalistiques en vue de satisfaire à des normes élevées, l'objet étant notamment de mieux exploiter et diffuser l'information scientifique et les données de laboratoire aux fins de la coopération entre institutions ainsi que de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions	i) Augmentation du pourcentage d'institutions auxquelles l'Office prête son concours et qui déclarent disposer de meilleurs moyens scientifiques de criminalistiques	Objectif	87	85	87	85
		Estimation		87	87	85
		Résultats effectifs			85	85
	ii) Augmentation du nombre de laboratoires qui prennent une part active à la collaboration internationale	Objectif	130	125	130	120
		Estimation		125	130	120
		Résultats effectifs			130	120
	iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires qui déclarent collaborer avec des services de détection et de répression, des organismes de réglementation, des autorités judiciaires et des services sanitaires ou procéder à des analyses de tendances dans le cadre d'activités interinstitutions, et qui disent exploiter pour cela des données criminalistiques	Objectif	80	80	80	80
		Estimation		80	80	75
		Résultats effectifs			80	80

Facteurs externes

180. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) des données suffisantes sur la drogue et la criminalité sont rassemblées et communiquées par les États Membres; b) les gouvernements jugent hautement prioritaire la mise en place ou l'amélioration des moyens criminalistiques et scientifiques, s'engagent à respecter les meilleures pratiques criminalistiques et intègrent des laboratoires d'analyse criminalistique au dispositif national de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité; c) l'assurance de la qualité est une priorité pour les laboratoires nationaux et ceux-ci bénéficient d'un soutien adapté aux plus hauts niveaux institutionnels; d) les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités concernées (par exemple, services de détection et de répression, organismes de réglementation et autorités sanitaires), que ce soient celles de leur propre pays ou celles d'autres pays, et avec l'ONUDD; e) les États Membres continuent d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des bases factuelles, et appuient les efforts faits par l'ONUDD pour mieux connaître les tendances thématiques et intersectorielles en ce qui concerne la drogue, la criminalité et le terrorisme; et f) il n'y a pas de manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis.

Produits

181. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Rapport annuel sur la situation mondiale en ce qui concerne la toxicomanie, établi sur la base des réponses au questionnaire annuel et des compléments d'information fournis par les gouvernements	2
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
2. Rapport annuel sur les tendances de la criminalité dans le monde et sur les questions nouvelles qui se dessinent et les mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, établi sur la base des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité et des compléments d'information fournis par les gouvernements	2
Autres services	
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
3. Réunions annuelles du Comité permanent international d'experts en criminalistique	2
4. Réunion du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité	1
5. Comité consultatif scientifique pour l'élaboration du <i>Rapport mondial sur les drogues</i>	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Publications en série</i>	
6. Rapports semestriels sur les saisies	4
7. <i>Bulletin des stupéfiants</i> (semestriel)	1
8. <i>Forum sur le crime et la société</i> (semestriel)	1
9. <i>Rapport mondial sur la traite des personnes</i>	1
10. Rapport sur l'état d'avancement du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART)	4
11. Statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
12. Statistiques internationales relatives aux drogues illicites, établies à partir des réponses au questionnaire annuel	2
13. Manuels et directives sur les procédures et les méthodes d'identification et d'analyse des substances placées sous contrôle et d'analyse criminalistique, et sur les procédures et les meilleures pratiques de laboratoire	2
14. Base de données en ligne sur les saisies de drogues	2
15. Réimpression ou révision des manuels et des directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des substances placées sous contrôle et d'analyse criminalistique	2
16. <i>Rapport mondial sur les drogues</i>	2
17. Publications techniques sur la situation en matière de criminalité et de justice dans le monde	2
Activités ou documentation techniques	
18. Mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur le contrôle des cultures illicites	10
19. Lancement de programmes d'assurance de la qualité et publication de rapports y relatifs	8
20. Fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues	2
21. Fourniture, aux autorités nationales, d'environ 400 trousseaux destinées à l'identification des drogues et des précurseurs et aux enquêtes sur les scènes de crime	2
22. Notes scientifiques et techniques	1
23. Publication de bibliographies et de choix d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues, des produits chimiques et des précurseurs placés sous contrôle	4
24. Élaboration de modules de formation sur l'analyse des drogues et des précurseurs et fourniture d'un appui criminalistique pour les activités de contrôle des drogues et de prévention du crime	1
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
25. Fourniture aux États Membres de conseils d'experts sur les enquêtes relatives aux drogues et à la criminalité (enquêtes portant notamment sur la culture de plantes servant à fabriquer des drogues, sur la production et la consommation de drogues, sur la corruption et sur les victimes de la criminalité)	4
26. Fourniture d'un appui scientifique, d'informations et de conseils de qualité aux gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques	2
Stages, séminaires et ateliers	
27. Organisation de réunions et d'ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention de responsables de laboratoires d'analyse criminalistique, d'agents des services de détection et de répression et de représentants des autorités judiciaires, en vue d'encourager la collaboration entre les laboratoires et les organismes de lutte contre la drogue et la criminalité	2
28. Organisation de formations et de voyages d'étude à l'intention de spécialistes en criminalistique	2
Projets opérationnels	
29. Projets nationaux et régionaux relatifs à la création de laboratoires de criminalistique nationaux et au renforcement des laboratoires existants	2

182. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée au tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20
**Ressources prévues: sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et
 criminalistique**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins générales					
Postes	3 636,2	3 515,3	1 796,4	14	14
Autres objets de dépense	135,4	152,4	79,9		
Total partiel	3 771,6	3 667,7	1 876,3^a	14	14
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	21 908,5	18 670,4	21 920,3	14	11
Programme contre le crime ^b	34 276,7	28 757,8	30 815,4	45	45
Total partiel	56 185,2	47 428,2	52 735,6	59	56
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	591,9	578,9	597,1	2	2
Autres objets de dépense	98,9	75,6	128,6		
Total partiel	690,8	654,5	725,7	2	2
D. Budget ordinaire					
Postes	4 757,1	4 757,1	4 883,2	18	18
Autres objets de dépense	530,8	530,8	426,1		
Total partiel	5 287,9	5 287,9	5 309,3	18	18
Total	65 935,5	57 038,3	60 646,9	93	90

^a Inclut l'utilisation de réserves d'un montant de 1 876,300 dollars.

^b Inclut le fonds subsidiaire pour l'UNICRI (21,6 millions de dollars en 2016-2017 et en 2018-2019).

183. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 60 646 900 dollars, chiffre en baisse de 5 288 600 dollars (8,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

184. Compte tenu de la baisse constante des fonds à des fins générales, il est prévu dans le budget d'imputer progressivement les ressources destinées au Service de la recherche et de l'analyse des tendances (3,8 millions de dollars) sur les fonds à des fins spéciales afin d'équilibrer le montant des fonds à des fins générales et de mobiliser efficacement des ressources pour chaque fonction spécifique. Par mesure de sécurité, il est proposé d'utiliser la réserve à des fins générales d'un montant de 1 876 300 dollars (soit les ressources nécessaires pour financer 14 postes [1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 10 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense) pour faire face aux problèmes de calendrier des flux de trésorerie.

185. Les prévisions pour l'exercice 2018-2019 concernant les fonds réservés à des fins spéciales s'élèvent à 52 735 600 dollars, soit 3 449 600 dollars (6,1 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2016-2017 mais 5 307 400 dollars (11,2 %) de plus que les prévisions finales de ce même budget.

186. Les prévisions budgétaires plus élevées pour l'exercice 2018-2019 s'expliquent par l'augmentation du nombre de projets de recherche sur le terrain au Moyen-Orient, en Afghanistan et au Pérou, ainsi que par les travaux menés au Siège sur l'évaluation des répercussions du développement alternatif et sur le trafic d'armes. Dans le domaine de la criminalistique, le projet visant à renforcer la gouvernance et la pérennité des services palestiniens de criminalistique devrait être lancé en 2018 et des augmentations sont prévues pour les projets de surveillance des cultures illicites actuellement exécutés

en Afghanistan (AFGF98) et au Pérou (PERG34). Les nouveaux projets de recherche sur le terrain et les projets en cours permettront de renforcer la capacité des pays à recueillir et à produire des données qui seront ensuite utilisées pour élaborer des rapports de référence de portée mondiale, tels que le *Rapport mondial sur les drogues* et le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, et également des rapports réguliers de suivi de la production et du commerce d'opium en Afghanistan et des rapports d'évaluation des répercussions des activités de développement alternatif.

187. Dans le cadre de ses travaux de recherche de portée mondiale, l'ONUDD s'attache à poursuivre la réalisation de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, la conduite d'analyses approfondies, au niveau mondial, des nouvelles menaces qui relèvent de la criminalité transnationale organisée et l'étude du trafic d'espèces sauvages (pour donner suite au premier *Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde: trafic d'espèces protégées*, publié en mai 2016). Pour évaluer les effets du Protocole contre le trafic illicite de migrants et donner suite à la résolution 2014/23 du Conseil économique et social, l'Office réalisera des études d'envergure mondiale sur les réseaux de trafic illicite de migrants et le rôle qu'y joue la criminalité organisée.

188. L'ONUDD a un rôle essentiel à jouer dans le suivi des objectifs de développement durable aux niveaux national et international. Il est responsable de 15 indicateurs liés aux objectifs de développement durable, qui se rapportent à ses activités dans les domaines suivants: usage de drogues et traitement de la toxicomanie, traite des êtres humains, homicide, violences physiques et sexuelles, corruption, flux financiers illicites, trafic d'armes à feu et trafic d'espèces sauvages. Il collaborera avec des organismes partenaires pour élaborer des orientations méthodologiques et des normes mondiales et pour mener des activités d'assistance technique liées à ces indicateurs. À cette fin et pour améliorer la disponibilité et la qualité de données comparables sur les problèmes de drogues et de criminalité, des ressources supplémentaires sont nécessaires. Elles contribueront à l'élaboration de méthodes et au renforcement des capacités, l'objectif étant d'améliorer la collecte de données et de développer les capacités à l'échelle nationale.

189. Le programme, dont les objectifs ont été élargis, doit en outre couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité. Il devrait mettre davantage l'accent sur les travaux de recherche menés en laboratoire et les activités de suivi afin d'appuyer les analyses et les enquêtes sur les tendances en matière de drogues, le renforcement des capacités des laboratoires de criminalistique et l'assurance qualité, compte tenu notamment des nouveaux mandats définis dans les recommandations pratiques figurant dans le document final de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans ce document, les États Membres se sont déclarés conscients de la nécessité d'adopter une stratégie globale pour lutter contre les nouvelles substances psychoactives et ont rappelé qu'il était important que la communauté internationale se concentre en priorité sur les plus nocives, persistantes et courantes d'entre elles. Dans ces recommandations, les États Membres ont également souligné qu'il importait de renforcer les moyens dont disposaient les services nationaux de criminalistique pour identifier et détecter ces substances, et de collaborer étroitement avec les réseaux d'alerte précoce pour recenser les tendances en la matière et les risques associés. Étant donné que 27 substances ont été placées sous contrôle en 2015 et 2017 et que d'autres décisions d'inscription devraient être prises, le budget de l'exercice 2018-2019 doit tenir compte des ressources supplémentaires nécessaires pour mener les activités normatives et de renforcement des capacités qui découlent de ces inscriptions. Ces activités comprennent notamment la mise à jour du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et du *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés*

sous contrôle international, l'élaboration de méthodes d'identification dans les laboratoires, la fourniture d'échantillons étalons chimiques aux laboratoires ainsi que des services d'assurance qualité. En outre, les activités concernant la criminalité seront axées sur l'approche normalisée à l'échelle mondiale en matière de formation, qui fait appel à l'Internet, de manière à garantir la pérennité et l'amélioration continue des compétences dans des domaines tels que l'expertise criminalistique des documents.

190. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 725 700 dollars, chiffre en augmentation de 34 900 dollars (5,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources doivent permettre de financer deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), voyages, services contractuels, dépenses de représentation, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services communs).

191. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 6 (Recherche, analyse des tendances et criminalistique), du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Ces ressources, d'un montant de 5 309 300 dollars après actualisation des coûts, devraient permettre de financer 18 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G (1e C) et 2 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, ainsi que fournitures et matériel). L'augmentation de 21 400 dollars (0,4 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, compensée par la réduction des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes, qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 7. Appui en matière de politiques

192. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

193. L'ONUDC s'efforce de répondre aux préoccupations des États Membres et de renforcer son rôle en matière d'état de droit, de sécurité humaine et de développement. À cet égard, le sous-programme 7 vise à assurer la cohérence et le caractère transversal de la politique et des orientations stratégiques dans les domaines relevant du mandat de l'Office et à aider les États au moyen de programmes axés sur les résultats. Cet objectif devrait être atteint grâce aux cinq grandes activités et modalités d'exécution suivantes:

a) Mise au point d'instruments servant à la planification des programmes, à leur suivi et à la communication d'informations à leur sujet en respectant les plus hautes normes de transparence et de responsabilité en vue de favoriser l'apprentissage organisationnel;

b) Conduite d'un dialogue sur les politiques avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les organismes du secteur privé en vue de mobiliser des ressources;

c) Communication et collaboration avec des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des organismes du secteur privé et les médias;

d) Lancement de campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux principales parties prenantes dans les domaines d'activité concernés, dont la lutte contre la drogue, la corruption, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et intensification de la communication en vue de gagner l'adhésion du public aux activités de l'Office;

e) Coordination avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur les problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

194. "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030" rassemble dans un cadre prospectif général plusieurs objectifs ayant trait à la paix, à l'état de droit, aux droits de l'homme, au développement et à l'égalité. Ce document pose qu'il est essentiel de réduire les conflits, la criminalité, la violence et la discrimination et de garantir l'inclusion et la bonne gouvernance pour assurer le bien-être de tous et le développement durable. Afin de contribuer à la mise en place d'une solide action multilatérale faisant intervenir les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes régionaux, la société civile, les organismes multilatéraux, le secteur privé ainsi que les milieux universitaires aux fins de l'application du Programme 2030, l'ONUDC établira des partenariats multipartites auxquels il participera.

195. L'Office joue un rôle prépondérant dans la communication de données relatives à plusieurs indicateurs clefs à l'échelle mondiale aux fins du Programme 2030. Le sous-programme 7 permettra de tirer parti de ce rôle pour élargir les programmes visant à aider les États Membres à prendre en compte des questions intersectorielles qui ne sont pas traitées actuellement dans le dossier de projets de l'Office. Dans le cadre de ce sous-programme, un nouveau programme mondial sera lancé en vue de permettre à l'ONUDC de prendre part à des activités coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies, et à en assurer la direction le cas échéant, pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment son objectif de développement durable 16.

196. Ce sous-programme s'inscrit également dans une démarche de réforme à l'échelle du système, liée notamment à Umoja. Dans ce cadre, la coopération avec l'équipe chargée du projet Umoja et avec d'autres sous-programmes contribue à une gestion des programmes efficace, rationnelle et axée sur les résultats.

197. Le Bureau de liaison de New York représente l'ONUDC au sein des diverses commissions de l'Assemblée générale et entretient des relations de travail très étroites avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège. Il joue un rôle de coordination et veille à ce que les pratiques de l'ONUDC soient prises en compte dans les politiques plus générales des Nations Unies. Il travaille aussi avec des entités extérieures au système des Nations Unies basées en Amérique du Nord, comme les médias, le secteur privé, des fondations, des administrations publiques des États-Unis, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres organismes de la société civile.

Tableau 21
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Mener des politiques et des interventions opérationnelles cohérentes, ainsi que des réformes institutionnelles judiciaires, afin d'améliorer l'efficacité du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité et du fonctionnement de la justice pénale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Sensibilisation accrue du public aux problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'aux instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	i) Augmentation du nombre de visiteurs uniques qui s'informent sur le site Web de l'Office et suivent les activités de ce dernier sur les réseaux sociaux [Nombre de visiteurs uniques par mois]	Objectif	290 000	270 000	225 000	213 000
		Estimation		300 000	260 000	200 000
		Résultats effectifs			315 000	250 000
		Objectif	170 000	150 000		–
		Estimation		165 000	120 000	–
		Résultats effectifs			140 000	38 300
	[Nombre d'abonnés sur Facebook]	Objectif	87 000	80 000		–
		Estimation		85 000	65 000	–
		Résultats effectifs			76 000	38 000
		Objectif	60 000	15 000	14 500	–
		Estimation		50 000	14 500	14 000
		Résultats effectifs			14 500	14 000
ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications sur le site Web de l'Office [Nombre de publications téléchargées par mois]	Objectif	307				
	Estimation		305			
	Résultats effectifs			295		
	Objectif	570 millions de dollars	570 millions de dollars	500 millions de dollars	450 millions de dollars	
	Estimation		570 millions de dollars	500 millions de dollars	485 millions de dollars	
	Résultats effectifs			585 millions de dollars	605 millions de dollars	
b) Consolidation, au moyen notamment de partenariats avec les organismes compétents de la société civile, des moyens dont disposent les États Membres pour appliquer les normes, règles et conventions internationales relevant du mandat de l'Office	i) Augmentation du nombre d'organismes de la société civile participant, selon qu'il convient et conformément aux règles et procédures de l'ONU, à des réunions que celle-ci organise	Objectif	307			
		Estimation		305		
		Résultats effectifs			295	
		Objectif	570 millions de dollars	570 millions de dollars	500 millions de dollars	450 millions de dollars
		Estimation		570 millions de dollars	500 millions de dollars	485 millions de dollars
		Résultats effectifs			585 millions de dollars	605 millions de dollars
ii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat ou de financement conclus avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes de la société civile compétents et des organismes du secteur privé [Valeur des instruments de financement]	ii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat ou de financement conclus avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes de la société civile compétents et des organismes du secteur privé [Valeur des instruments de financement]	Objectif	307			
		Estimation		305		
		Résultats effectifs			295	
		Objectif	570 millions de dollars	570 millions de dollars	500 millions de dollars	450 millions de dollars
		Estimation		570 millions de dollars	500 millions de dollars	485 millions de dollars
		Résultats effectifs			585 millions de dollars	605 millions de dollars

Facteurs externes

198. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) il n'y a pas de

manque notable de ressources extrabudgétaires par rapport au montant requis; et b) les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre, au sein de l'Office, de la gestion axée sur les résultats.

Produits

199. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
Publications en série	
1. Base de données en ligne répertoriant les organisations non gouvernementales dont les activités portent sur la prévention et le traitement de la toxicomanie, la réadaptation des toxicomanes, le développement alternatif, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et les activités de lutte contre la corruption et la traite des personnes	1
2. Bulletin électronique mensuel de l'Office	24
3. Brochures, messages de sensibilisation radiophoniques et télévisuels, entretiens avec les médias et autres outils de promotion	8
Manifestations spéciales	
4. Poursuite de la mise au point d'initiatives de collecte de fonds et de partenariats stratégiques avec des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé	1
5. Célébration de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin), de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre) et de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet), notamment au moyen de l'élaboration de slogans, de logos et de supports de promotion, de la mise en œuvre d'activités de sensibilisation sur les réseaux sociaux et de la fourniture aux bureaux extérieurs d'un appui fonctionnel en matière de communication	6
Activités ou documentation techniques	
6. Conception, maintenance et amélioration du site Web de l'Office et gestion de sa présence sur les réseaux sociaux	1
Audiovisuel	
7. Collecte de photographies sur les thèmes de la drogue, de la criminalité et du terrorisme et gestion de la photothèque accessible sur le Web ou sur support numérique	1
8. Publication de vidéos à des fins de sensibilisation	1
B. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
9. Activités de coordination et de liaison interorganisations passant par la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions entre des organismes des Nations Unies	1

200. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 22 ci-dessous.

Tableau 22
Ressources prévues: sous-programme 7. Appui en matière de politiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A, Fonds à des fins générales					
Postes	1 340,6	1 034,2	1 257,7	3	3
Autres objets de dépense	306,2	176,3	308,2		
Total partiel	1 646,8	1 210,5	1 565,9	3	3
B, Fonds à des fins spéciales					
Drug programme	1 890,2	1 045,9	1 226,6	2	4
Crime programme	3 503,6	2 139,2	2 346,2	5	3
Total partiel	5 393,8	3 185,1	3 572,8	7	7
C, Fonds d'appui aux programmes					
Postes	4 286,4	3 915,0	4 633,0	13	15
Autres objets de dépense	348,1	423,5	446,8		
Total partiel	4 634,5	4 338,5	5 079,8	13	15
D, Budget ordinaire					
Postes	1 811,2	1 811,2	1 852,1	6	6
Autres objets de dépense	31,6	31,6	9,7		
Total partiel	1 842,8	1 842,8	1 861,8	6	6
Total	13 517,9	10 576,9	12 080,3	29	31

201. Le montant total des dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 au titre du sous-programme 7 est de 12 080 300 dollars, chiffre en baisse de 1 437 600 (10,6 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

202. Les prévisions pour l'exercice 2018-2019 concernant les fonds à des fins générales s'élèvent à 1 565 900 dollars, soit 80 900 dollars (4,9 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2016-2017, mais 355 400 dollars (29,4 %) de plus que les prévisions finales de ce même exercice. Ces ressources doivent permettre de financer trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), voyages, dépenses de représentation, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et fournitures et matériel destinés au Bureau de liaison de New York). La diminution est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019.

203. Les prévisions pour l'exercice 2018-2019 concernant les fonds réservés à des fins spéciales s'élèvent à 3 572 800 dollars, soit 1 821 000 dollars (33,8 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2016-2017, mais 387 700 dollars (12,2 %) de plus que les prévisions finales de ce même exercice. Dans la logique de la priorité accordée à la création de partenariats, cette augmentation s'explique par la prévision d'un taux plus élevé d'exécution du projet portant sur la mise en place d'un partenariat stratégique avec la société civile en matière de lutte contre la corruption et de prévention de la toxicomanie et de la criminalité (GLOU68). Cela permettra de continuer à accroître la capacité de la société civile à contribuer à l'examen de l'application de la Convention contre la corruption et à la mise en œuvre du document final de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. D'autres activités seront entreprises en collaboration avec des organisations de la société civile œuvrant dans d'autres domaines d'action de l'ONUDC.

204. Conformément à la stratégie visant à accroître la visibilité de ses mandats et l'aide qu'il apporte aux États, l'Office continuera, dans le cadre du projet d'amélioration de la communication et de l'information (GLOU42), à diffuser le plus largement possible des messages clés en utilisant les moyens de communication traditionnels et les supports multimédia. À cette fin, il mènera des activités de communication dans plusieurs langues officielles de l'ONU en tirant parti des réseaux de communication de l'Organisation. Il veillera à sensibiliser davantage les médias ainsi que ses principaux partenaires et sollicitera le concours d'ambassadeurs de bonne volonté pour mieux faire connaître ses principaux domaines d'activité.

205. Dans les domaines de la planification stratégique et de la coopération interinstitutions, des fonds réservés à des fins spéciales seront utilisés pour financer, notamment, la formation du personnel de l'ONUDC à la gestion axée sur les résultats, le fonctionnement du Comité d'examen du Programme et des voyages devant permettre la participation à des rencontres interinstitutionnelles pertinentes. L'ONUDC étant chargé de gérer les ressources du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à fournir une aide humanitaire, juridique et financière à ces victimes, il continuera d'accorder, dans le cadre du projet connexe, de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent directement des victimes sur place.

206. Les ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 5 079 800 dollars, chiffre en augmentation de 445 300 dollars (9,6 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Elles permettront de financer un poste (1 P-4) au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, un poste [G(AC)] au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, neuf postes [3 P-4, 3 P-3 et 3 G(AC)] à la Section du cofinancement et des partenariats (dont relève le Bureau de liaison de Bruxelles), deux postes (1 P-4 et 1 P-3) au Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations et deux postes [1 P-3 et 1 G(AC)] à la Section de la sensibilisation. En outre, des ressources sont également nécessaires pour financer d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, activités de représentation, fournitures, matériel et contributions aux services communs).

207. L'augmentation des ressources prévues pour le financement des postes s'explique par la création de deux nouveaux postes comme suit:

a) Un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) à la Section de la sensibilisation. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de continuer à moderniser la stratégie de communication de l'ONU en mettant davantage l'accent sur le numérique. Conformément à cette approche, le fonctionnaire de l'information sera chargé de fournir des conseils et services stratégiques, notamment dans les domaines suivants: sensibilisation multimédia, stratégie et développement numériques, gestion des manifestations, identité visuelle, campagnes d'information, engagement de célébrités, perspectives de partenariats. Il collaborera étroitement avec les équipes en poste à Vienne ou dans les bureaux extérieurs pour renforcer l'image de l'ONUDC. Il veillera à mettre en œuvre une stratégie dynamique de communication en ligne, en utilisant principalement le site Web de l'ONUDC et les médias sociaux pour transmettre les messages de l'Office au public du monde entier.

b) Un poste d'administrateur de programme (P-3) au Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations afin d'appuyer la mise en place de cadres de partenariats interorganisations et l'élaboration de plans de travail conjoints et de suivre leur mise en œuvre, en particulier dans les domaines d'importance stratégique.

Cet aspect essentiel des partenariats est également pleinement intégré dans l'élaboration du cadre stratégique biennal de l'Organisation, en particulier lorsqu'il s'agit d'aider à promouvoir ce cadre à l'occasion de réunions intergouvernementales pertinentes. En outre, l'administrateur de programme contribuera à garantir la participation effective de l'Office, à l'échelle du système des Nations Unies, aux travaux d'organisme tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et le Comité de haut niveau sur les programmes, ou à diverses initiatives comme la création de partenariats multipartites visant à mettre en œuvre des activités programmatiques répondant à des problématiques transectorielles qui ont été recensées parmi les priorités du Secrétaire général et dans le cadre de la réalisation du Programme 2030.

208. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 7 (Appui en matière de politiques), du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Ils s'élèvent à 1 861 800 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 19 100 dollars (1,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ils devraient permettre de financer six postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) ainsi que d'autres objets de dépense (voyages et services contractuels notamment). L'augmentation s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, compensée par la réduction des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes, qui devrait résulter des économies que l'Office prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

209. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

210. Le sous-programme couvre le Bureau du Directeur de la Division des opérations, la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et quatre sections régionales. Actuellement, le réseau de l'ONU DC sur le terrain, qui est constitué de 17 bureaux extérieurs (bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux de liaison et de partenariat), gère plus de 73 sites et emploie plus de 1 400 personnes, dont la plupart sont recrutés localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et personnels engagés au titre de contrats de service). Ces postes temporaires font fréquemment l'objet de changements et sont administrés par le PNUD pour le compte de l'ONU DC.

211. L'objectif de ce sous-programme sera réalisé au moyen des activités suivantes:

a) Fourniture, au niveau local, de services consultatifs de qualité en matière de politiques, stratégies et élaboration de normes aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux partenaires et aux donateurs, dans tous les domaines qui relèvent du mandat de l'ONU DC;

b) Prestation de conseils aux États Membres et aux partenaires locaux des bureaux extérieurs sur les dispositions des conventions des Nations Unies relatives à la drogue, à la criminalité et à la corruption, les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, les traités internationaux et les politiques et cadres institutionnels ayant trait à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que dans d'autres domaines qui relèvent du mandat de l'ONU DC;

c) Promotion auprès des États Membres de l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action en matière de lutte contre la drogue et le crime à l'échelle nationale et régionale, et fourniture de services d'experts et d'informations à cette fin;

d) Élaboration et exécution de programmes intégrés avec des pays et des entités régionales partenaires et pleine appropriation de ces programmes par les États Membres au moyen d'un dialogue régulier sur les politiques, les stratégies et la programmation tant sur le terrain qu'au siège;

e) Promotion de l'intégration des questions intéressant la drogue et le crime dans les stratégies nationales et régionales de développement et de sécurité, selon qu'il convient, et fourniture de conseils techniques aux fins de la création de nouveaux partenariats et du renforcement de la coopération régionale et interrégionale contre la criminalité transnationale organisée et les trafics;

f) Pilotage de mécanismes permettant de consulter les partenaires locaux dans les bureaux extérieurs et constituant une plate-forme d'action commune avec les organismes des Nations Unies partenaires, les institutions et organisations financières internationales, les organismes multilatéraux, les organisations régionales et les donateurs.

212. En 2018-2019, les principaux services devant être fournis dans le cadre de ce sous-programme viseront avant tout à exécuter et étendre les programmes nationaux et régionaux et à mettre en place des initiatives de coopération interrégionale, notamment entre l'Asie occidentale et centrale, l'Europe et l'Afrique; l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique; et l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe. Les services transversaux de la Division des opérations, les conseils stratégiques et opérationnels fournis aux États Membres, à la direction de l'ONUSD et à tous les bureaux extérieurs, ainsi que les fonctions de coordination et de liaison des sections régionales et de la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain sont indispensables pour continuer d'intégrer et d'harmoniser toutes les activités que l'ONUSD mène sur le terrain dans le cadre de ses programmes nationaux, régionaux et mondiaux. De nouvelles orientations seront données en matière de coopération et de coordination. Des conseils techniques, des avis d'experts et une aide pratique seront fournis pour intégrer, dans le cadre des activités de coopération techniques de l'ONUSD, les objectifs de développement durable et les mesures d'appui à l'application des recommandations du document final de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le sous-programme 8 contribuera également à l'amélioration continue des systèmes d'établissement de rapport et des processus de surveillance dans le contexte des changements liés à Umoja, ainsi qu'à l'élaboration d'orientations pratiques sur des questions relatives à la gestion des bureaux extérieurs et sur la stabilisation des systèmes financiers et fonctionnels qui permettent de rendre compte de la qualité, de la surveillance, du suivi et de la gestion. Les fonctions d'appui aux opérations et processus liés à Umoja sur le terrain et dans le cadre des programmes et projets de coopération technique de l'ONUSD nécessitent toujours un soutien administratif solide de la part de la Division au Siège. La coopération qui s'exerce entre les différentes divisions pour faire en sorte que le projet Umoja-Extension 2 satisfasse aux besoins programmatiques de l'ONUSD et pour adapter les processus et systèmes actuels de l'Office se poursuivra en 2018.

Tableau 23
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Doter les États Membres de programmes efficaces, rationnels et pertinents pour lutter contre la drogue et la criminalité

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Intensification de la coopération, tant entre les États Membres, les entités régionales et les partenaires qu'en leur sein, aux fins de la lutte contre la drogue et la criminalité	Augmentation du nombre de pays participant à des programmes intégrés exécutés sur le terrain	Objectif	115	107	
		Estimation		107	
		Résultats effectifs			
b) Consolidation des moyens dont disposent les États Membres pour lutter contre la criminalité organisée et les trafics aux niveaux régional et interrégional	Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se disent satisfaits des conseils pratiques, de l'expertise technique, de la coordination et des autres formes d'appui assurées par le réseau de bureaux extérieurs	Objectif	85	80	
		Estimation		75	
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

213. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) l'Office peut toujours compter sur des ressources extrabudgétaires pour ses programmes intégrés et ses opérations sur le terrain; b) les États Membres sont disposés à verser des ressources à des fins génériques au niveau des programmes; c) des mécanismes régionaux efficaces et la collaboration avec les homologues nationaux contribuent à la bonne exécution des programmes; et d) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

214. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires)	
1. Réunions et travaux de groupes d'experts, avec les États Membres, sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'Office, les nouvelles initiatives régionales, les nouveaux programmes conjoints et la création de réseaux d'experts	1
2. Appui et contrôle stratégiques et opérationnels des bureaux extérieurs	1
3. Services fonctionnels pour les organes d'examen et de contrôle	1
B. Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
4. Conseils aux États Membres et aux autres acteurs concernés sur les stratégies, les concepts et les cadres d'action concertée dans les domaines d'activité de l'Office	1
Coopération technique et appui sur le terrain: mise en œuvre des programmes et projets opérationnels suivants:	
5. Ensemble de programmes en Amérique latine (Brésil, Colombie, Mexique et Pérou) et en Amérique centrale	1
6. Programme pour les pays d'Asie centrale	1
7. Cadre de partenariat stratégique pour l'Europe orientale	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Programmes de pays</i>	
8. Afghanistan	1
9. Bolivie (État plurinational de)	1
10. Indonésie	1
11. Myanmar	1
12. Iran (République islamique d')	1
13. Pakistan	1
14. Kirghizistan	1
15. Viet Nam	1
<i>Programmes régionaux</i>	
16. Afghanistan et pays voisins	1
17. Afrique de l'Est	1
18. Asie du Sud	1
19. Europe du Sud-Est	1
20. Asie du Sud-Est	1
21. Afrique australe	1
22. Afrique de l'Ouest	1
23. États arabes	1
24. Caraïbes	1

215. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins générales					
Postes	2 318,3	2 046,4	2 213,8	7	
Autres objets de dépense	3,4	1,2	2 000,0		
Total partiel	2 321,7	2 047,6	4 213,8	7	
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	4 522,6	4 064,2	4 822,2	14	20
Programme contre le crime	1 812,8	1 560,5	1 291,8	14	20
Total partiel	6 335,4	5 624,7	6 114,0	28	40
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	9 965,3	9 511,9	7 787,7	41	19
Autres objets de dépense	2 626,5	2 695,8	2 382,2		
Total partiel	12 591,7	12 207,7	10 173,0	41	19
D. Budget ordinaire					
Postes	874,9	874,9	1 095,1	4	4
Autres objets de dépense	1 477,2	1 477,2	1 663,0		
Total partiel	2 352,1	2 352,1	2 758,1	4	4
Total	23 600,9	22 232,2	23 258,9	80	63

216. Le montant total des ressources prévues est de 23 258 900 dollars pour l'exercice 2018-2019, chiffre en baisse de 342 000 dollars (1,4 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

217. La répartition des ressources prévues pour la composante siège du sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 25 ci-dessous.

Tableau 25

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs (siège)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	324,7	324,7	300,0	3	-
Programme contre le crime	82,5	82,5	-	1	2
Total partiel	407,2	407,2	300,0	4	2
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	6 682,6	6 257,1	5 900,3	22	19
Autres objets de dépense	428,9	395,9	385,2		
Total partiel	7 111,5	6 653,0	6 285,5	22	19
C. Budget ordinaire					
Postes	874,9	874,9	1 095,1	4	4
Autres objets de dépense	1 477,2	1 477,2	1 663,0		
Total partiel	2 352,1	2 352,1	2 758,1	4	4
Total	9 870,8	9 412,3	9 343,6	30	25

218. Les prévisions concernant les fonds réservés à des fins spéciales s'élèvent à 300 000 dollars. Ces fonds couvriront notamment l'exécution du projet visant à appuyer le Service de la programmation intégrée et du contrôle en vue de promouvoir une coopération technique multidisciplinaire et intersectorielle (GLOU46).

219. Les ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 6 285 500 dollars, chiffre en baisse de 825 900 dollars (11,6 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Elles permettront de financer 1 poste [G(AC)] au Bureau du Directeur, 7 postes [1 P-5, 2 P-4, et 4 G(AC)] à la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et 11 postes [4 P-5, 2 P-4, 1 P-3 (en 2018) et 4 G(AC)] dans les sections régionales, ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), voyages, dépenses de représentation, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services communs).

220. Cette baisse s'explique par le fait que quatre postes d'appui aux bureaux régionaux (1 P-3, 2 G(AC) en 2018 et 1 P-3 en 2019) seront désormais imputés aux fonds à des fins spéciales, car les coûts associés à ces fonctions sont considérés comme directs au sens du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

221. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 8 (Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs), et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'élèvent à 2 758 100 dollars après actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 406 000 dollars (17,3 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Les ressources demandées au titre du chapitre 16, soit 1 095 100 dollars, serviront à

financer quatre postes [1 D-2, 1 P-4 et 2 G(AC)]. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet-report de la transformation, au cours de l'exercice 2016-2017, du poste de Directeur de la Division des opérations et Directeur exécutif adjoint de l'Office (D-2) (financé jusqu'alors au moyen de ressources extrabudgétaires) en poste imputé au budget ordinaire, conformément à la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.

222. La répartition des ressources prévues pour la composante Opérations hors siège du sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 26 ci-dessous.

Tableau 26

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs (opérations hors siège)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins générales					
Postes	2 318,3	2 046,4	2 213,8	7	-
Autres objets de dépense	3,4	1,2	2 000,0		
Total partiel	2 321,7	2 047,6	4 213,8	7	-
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	4 197,9	3 739,5	4 522,2	11	20
Programme contre le crime	1 730,3	1 478,0	1 291,8	13	18
Total partiel	5 928,2	5 217,5	5 814,0	24	38
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	3 282,7	3 254,8	1 887,4	19	-
Autres objets de dépense	2 197,6	2 299,9	2 000,0		
Total partiel	5 480,3	5 554,7	3 887,4	19	-
Total	13 730,1	12 819,8	13 915,2	50	38

223. Les prévisions relatives aux ressources à des fins générales pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 4 213 800 dollars, soit 1 892 100 dollars (81,5 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2016-2017. Ces ressources devraient couvrir les déficits de financement des programmes dans les bureaux extérieurs en répondant aux besoins ponctuels de ces derniers, l'objectif étant d'assurer leur exécution à court terme et de préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs. Pour l'exercice 2018-2019, les ressources à des fins générales devraient être réparties selon les prévisions suivantes: Bureau de l'Afghanistan (0,4 million de dollars), Bureau de la République islamique d'Iran (0,8 million), Bureau régional en Afrique du Sud (0,4 million), Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil (0,4 million), Bureau de l'État plurinational de Bolivie (0,4 million), Bureau du Pérou (0,4 million) et Bureau régional pour l'Asie du Sud (0,5 million). Le montant restant (0,9 million de dollars) sera alloué en fonction des besoins.

224. Le montant prévu des fonds alloués à des fins spéciales s'élève à 5 814 000 dollars, chiffre en baisse de 114 200 dollars (1,9 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources doivent permettre de financer les projets de terrain à l'appui des coûts d'infrastructure et des dépenses locales des bureaux extérieurs (Bolivie (État plurinational de), Brésil, Mexique et Panama), du Bureau pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et du Bureau de programme sous-régional en Libye.

225. Les ressources prévues pour l'exercice 2018-2019 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 3 887 400 dollars, ce qui représente une baisse de 1 592 800 dollars (29,1 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ces ressources permettront de financer 20 %

du temps des représentants des bureaux extérieurs en 2018-2019, soit le temps consacré à des fonctions internes (programme central, mobilisation de ressources, élaboration de programmes). Elles comprennent également une réserve de 2 millions de dollars destinée à couvrir les frais imprévus liés aux programmes dans toutes les activités de l'ONU.

226. En ce qui concerne le budget des bureaux extérieurs, les principaux changements sont les suivants: reclassement de D-2 à D-1 du poste de représentant du Bureau de l'Afghanistan et reclassement de P-5 à D-1 du poste de représentant du Bureau du Nigéria.

227. En 2012, le poste de représentant du Bureau de l'Afghanistan avait été reclassé au niveau D-2 afin de donner la priorité aux questions relatives au contrôle des drogues dans les travaux menés en collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de l'Équipe de pays des Nations Unies; l'objectif était de faire en sorte que les questions liées au contrôle international des drogues soient intégrées aux stratégies du Gouvernement et des partenaires et d'élaborer des programmes nationaux et régionaux solides. Cette tâche a été menée à bien. Le personnel et les experts en poste au Bureau de l'Afghanistan sont désormais suffisamment nombreux et un dossier de projets stable est en place. L'Office propose donc que le poste soit reclassé au niveau D-1, ce qui permettrait de le maintenir à un rang élevé et de continuer à mettre l'accent sur l'importance stratégique de la lutte contre la drogue et la criminalité. Le Représentant conserverait une solide position pour collaborer avec ses homologues de haut rang, poursuivre ses activités de promotion, et entretenir des relations de partenariat avec le Gouvernement et les principaux donateurs.

228. L'Office propose le reclassement de P-5 à D-1 du poste de représentant du Bureau du Nigéria, étant donné l'importance stratégique du pays dans tous les domaines d'activité de l'ONU, renforcée par le nouveau programme clef qui sera mis en œuvre en 2018-2019. Le Représentant travaille en collaboration avec ses homologues de haut rang dans des domaines sensibles de la sécurité et de l'élaboration des politiques et mène d'importantes activités de promotion auprès du Gouvernement et des donateurs pour maintenir les partenariats établis dans le pays, et plus largement, dans le cadre du Programme régional de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest. D'un point de vue stratégique, la présence de l'ONU au Nigéria est essentielle, compte tenu des problèmes complexes auxquels le pays doit faire face et de leur interdépendance aux niveaux transnational et régional. En outre, le Représentant joue un rôle crucial au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies et dans plusieurs groupes thématiques. La participation du Représentant aux activités de coordination interinstitutions est tout particulièrement nécessaire au regard des initiatives et activités programmatiques conjointes visant à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le reclassement de ce poste de P-5 à D-1 a été autorisé par le Contrôleur en 2017 et il est proposé d'appliquer cette décision au titre du budget de 2018-2019.

Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

229. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

230. Le secrétariat des organes directeurs est chargé de fournir un appui technique et fonctionnel ainsi que des services de secrétariat aux organes ci-après, pour leur permettre de remplir la mission qui leur revient en tant qu'organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques en matière de lutte contre la drogue, de prévention du crime et de justice pénale à l'échelle internationale, et en tant qu'organes directeurs de l'Office: a) la Commission des stupéfiants (y compris en ce qui concerne la suite que celle-ci doit donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et les préparatifs nécessaires en vue de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action); b) les cinq organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (Réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient); c) la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; d) le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC; e) le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les réunions régionales préparatoires (y compris les préparatifs du quatorzième Congrès, qui se tiendra au Japon en 2020, et les réunions préparatoires de 2019); f) l'Assemblée générale; g) le Conseil économique et social. En outre, le secrétariat des organes directeurs coordonne et contrôle la suite donnée aux résolutions et décisions des organes directeurs susmentionnés.

231. Le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) assure les fonctions de secrétariat pour ce dernier, en lui fournissant notamment un appui technique et fonctionnel, et l'aide à surveiller et à faciliter l'application par les gouvernements des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il élabore le rapport annuel de l'OICS, ainsi que son rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et ses deux rapports techniques annuels portant respectivement sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Il administre le régime international des évaluations et statistiques ainsi que de nombreux autres systèmes informatiques dont le Système international de contrôle des drogues, le Système international d'autorisation des importations et des exportations (Système I2ES) pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes, le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (Système PICS) conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale, et le Système de notification des incidents du Projet "ION" (IONICS) pour les nouvelles substances psychoactives. Au nom de l'OICS, le secrétariat entretient un dialogue constant avec les gouvernements, leur fournit sous la forme de conseils techniques et d'activités d'assistance et de formation un appui pour l'application des dispositions des trois traités et les aide à recueillir et échanger des renseignements pour les besoins des enquêtes sur les détournements de précurseurs.

Tableau 27
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Veiller au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme, ainsi qu'à la bonne exécution de leur mandat; veiller à ce que l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points; permettre au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de s'acquitter de son rôle consultatif

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Consolidation des dispositifs de décision et de définition des grandes orientations des organismes intergouvernementaux de l'ONU en ce qui concerne les questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme	Pourcentage de membres des commissions ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat [Pourcentage de membres de la Commission des stupéfiants ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]	Objectif Estimation Résultats effectifs	85	85		
	[Pourcentage de membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]	Objectif Estimation Résultats effectifs	85	85		
b) Bons préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Pourcentage d'États Membres ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat durant la période précédant le quatorzième Congrès, prévu en 2020	Objectif Estimation Résultats effectifs	85		85	85 90
c) Appui effectif à l'examen par les États Membres, en 2019, de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	Pourcentage d'États Membres ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat durant la période précédant l'examen, en 2019, de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action	Objectif Estimation Résultats effectifs	85			

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
d) Mise à la disposition de l'OICS des moyens dont il a besoin pour surveiller et promouvoir l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	i) Pourcentage de membres de l'OICS qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat, y compris la qualité des analyses relatives à l'application des traités et celle des données concernant les recommandations de l'OICS suivies par les États Membres	Objectif	90	85	53,8	–
		Estimation	85	85	83	76,9
		Résultats effectifs				92
	ii) Pourcentage de décisions de l'OICS mises en œuvre par le Secrétariat	Objectif	90	85	85	–
		Estimation	85	85	85	
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

232. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont prêts à participer pleinement aux travaux des commissions, tant lors des sessions ordinaires et des reprises de session que lors des réunions intersessions, et à donner suite aux résolutions qu'elles adoptent; b) les installations et services de conférence nécessaires sont mis à disposition; c) il n'y a pas de manque notable de ressources par rapport au montant requis pour fournir les services prévus en temps voulu; d) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives de politique générale des organes conventionnels et des organes directeurs concernant la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme; e) les États Membres s'investissent activement dans un dialogue soutenu avec l'OICS, directement ou par l'intermédiaire de son secrétariat, pour veiller au respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à l'application effective de leurs dispositions, notamment en participant au système international de contrôle des drogues (évaluations, prévisions et statistiques), en établissant, de manière ponctuelle et régulière, les rapports qu'ils doivent communiquer à l'OICS comme prévu dans les conventions, en répondant aux communications et aux demandes d'information émanant de lui, en accueillant les missions qu'il se propose d'effectuer sur leur territoire et en envoyant des délégations s'entretenir avec lui à sa demande.

Produits

233. Les produits de l'exercice 2018-2019 seront les suivants:

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts et établissement de rapports à leur intention (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports:</i>	
1. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue	2
2. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
3. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016	2
4. Renforcement des capacités du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en matière de coopération technique	2
5. Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès, qui se tiendra en 2020	2
<i>Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
7. Informations à l'intention des participants	4
8. Guide de discussion	1
9. Ordre du jour provisoire annoté	4
10. Rapport de la réunion	4
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
11. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social	12
Documentation destinée aux organes délibérants	
12. Note sur la contribution de la Commission des stupéfiants à la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable	2
13. Note sur la contribution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable	2
14. Rapport annuel sur la session ordinaire de la Commission des stupéfiants	2
15. Rapport annuel sur la session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
<i>Rapports annuels:</i>	
16. Reprise de la session de la Commission des stupéfiants	2
17. Organe international de contrôle des stupéfiants	2
18. Organe international de contrôle des stupéfiants, application de l'article 12 de la Convention de 1988	2
19. Reprise de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
20. Séances plénières de la Commission	32
21. Réunions du Comité plénier durant les sessions ordinaires de la Commission	24
22. Séances plénières durant la reprise de la session de la Commission	4
23. Réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes	20
24. Réunions intersessions du Bureau de la Commission	12
Documentation destinée aux organes délibérants	
25. Ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire annuelle de la Commission	2
26. Ordre du jour provisoire annoté de la reprise de la session annuelle de la Commission	2
27. Rapport annuel sur les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
28. Séances plénières de la Commission durant sa session ordinaire	32
29. Réunions du Comité plénier de la Commission	24
30. Réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes	20
31. Séances plénières de la Commission durant la reprise de sa session	4
32. Réunions intersessions du Bureau de la Commission	12
33. Séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission	90
Documentation destinée aux organes délibérants	
34. Ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire annuelle de la Commission	2
35. Ordre du jour provisoire annoté de la reprise de la session annuelle de la Commission	2
36. Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office	2
37. Rapport annuel sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission	2
38. Rapport biennal du Directeur exécutif sur la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	1
39. Rapports sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue	4
40. Rapport annuel sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances	2
41. Ordre du jour provisoire annoté des réunions des organes subsidiaires	9
42. Rapports sur la coopération régionale à l'intention des organes subsidiaires	9
43. Rapport final sur les travaux des réunions des organes subsidiaires	9
44. Rapport sur l'application des recommandations adressées aux organes subsidiaires	9
Autres service	
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
45. Réunion d'experts tenue conformément à des mandats découlant de l'examen de haut niveau, par la Commission des stupéfiants, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et y faisant suite	1
Services fonctionnels pour les réunions	
46. Séances officielles, réunions informelles et consultations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	24
Documentation destinée aux organes délibérants	
47. Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	4
<i>Organe international de contrôle des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
48. Services fonctionnels pour les réunions de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	120
49. Services fonctionnels pour l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets "Cohesion" et "Prism", deux initiatives internationales majeures de surveillance des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (ressources extrabudgétaires)	10
50. Services fonctionnels aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations régionales et internationales dont les activités touchent au contrôle des drogues, notamment l'OMS (Comité d'experts de la pharmacodépendance), INTERPOL, l'OMD, le Conseil de l'Europe (Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants) et Europol	6

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation destinée aux organes délibérants	
51. Publications techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs	6
<i>Rapports:</i>	
52. Modification du champ d'application du contrôle des substances	2
53. Fonctionnement du régime international de contrôle de l'approvisionnement licite en stupéfiants et en substances psychotropes, y compris le système des évaluations des besoins en stupéfiants et le système des prévisions	8
54. Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets "Prism" et "Cohesion", initiatives internationales visant à prévenir le détournement de produits chimiques aux fins de la fabrication illicite de drogues	8
55. Missions de l'OICS et études spéciales	30
56. Faits intervenus entre les sessions	4
57. Analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances en matière de fabrication illicite de drogues et d'évaluation des produits chimiques (précurseurs)	4
58. Évaluation du respect de l'ensemble des traités par les gouvernements	4
59. Articles 14, 19 et 22, respectivement, des Conventions de 1961, de 1971 et de 1988	4
60. Évaluation de la suite donnée par les gouvernements aux missions de l'OICS	4
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
61. Réunion de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'OICS sur l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs	1
62. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés d'aider l'OICS à examiner les questions relatives à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues	3
63. Services pour les réunions ponctuelles de l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets "Cohesion" et "Prism"	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Publications en série	
64. Publications ponctuelles établies à la demande de l'OICS	2
65. Rapports sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	2
66. <i>Stupéfiants: évaluations des besoins du monde et statistiques</i>	2
67. Mises à jour mensuelles des prévisions des besoins médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV	24
68. Rapports de l'OICS établis en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971	2
69. Rapports de l'OICS sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988	2
70. Mises à jour mensuelles des évaluations des besoins du monde et établissement de deux versions préliminaires	26
71. Statistiques sur les substances psychotropes, y compris les prévisions des besoins médicaux et scientifiques en substances du Tableau II et les autorisations requises pour l'importation des substances des Tableaux III et IV	2
72. Répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	2
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation	
73. Bulletins d'information à l'intention des membres de l'OICS et annonces à l'intention des autorités nationales	24
74. Dossiers de presse relatifs à la publication du rapport annuel de l'OICS	2
Communiqués et conférences de presse	

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
75. Liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation aux conférences de presse, réponses aux demandes des médias et contribution à l'élaboration des discours et des interventions des membres de l'OICS aux réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social	2
76. Large diffusion des conclusions et des rapports de l'OICS auprès des décideurs et du grand public	2
Documentation technique	
77. Mise à jour annuelle du tableau répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des Tableaux III et IV de la Convention de 1971	2
78. Mise à jour et envoi annuels du Formulaire D (renseignements sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)	2
79. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des stupéfiants placés sous contrôle international ("Liste jaune")	2
80. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des substances psychotropes placées sous contrôle international ("Liste verte")	2
81. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international ("Liste rouge")	2
82. Gestion et alimentation de trois bases de données complètes sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs	2
83. Mise à jour et distribution de supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs	3
84. Mise à jour de la liste de surveillance internationale spéciale limitée de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants	2
85. Mise à jour de la "Documentation relative au contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes"	2
86. Mise à jour annuelle des Formulaires A, B et C par lesquels les gouvernements communiquent à l'OICS les données statistiques et les évaluations requises au titre de la Convention de 1961	2
87. Mise à jour annuelle des Formulaires P, A/P et B/P par lesquels les gouvernements communiquent les données requises au titre de la Convention de 1971 et des résolutions connexes du Conseil économique et social	2
88. Collecte et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs en vue de faciliter la détection des opérations suspectes et de créer et de tenir à jour une base de données	1
89. Collecte et analyse de données en vue d'établir et de tenir à jour une liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux qu'il faut empêcher les trafiquants d'utiliser	1
Promotion d'instruments juridiques	
90. Lettre d'information trimestrielles de l'OICS aux gouvernements	8
91. Proposition de mesures supplémentaires et autres concernant le respect des traités à l'intention des gouvernements, de l'OICS et de la Commission des stupéfiants	2
92. Collecte et analyse de données concernant les indicateurs susceptibles d'aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants	1
93. Étude et analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétamine, et à établir des analyses comparatives en la matière	1
94. Étude sur la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales	1
C. Coopération technique (budget ordinaire)	
Services consultatifs	
95. Visites et missions de l'OICS dans les pays	30
96. Promotion des instruments juridiques: envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues; proposition de mesures supplémentaires et autres	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
concernant le respect des traités à l'intention des gouvernements, de l'OICS et de la Commission des stupéfiants	
97. Fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et leur pleine application	2
Stages, séminaires et ateliers	
98. Formation d'experts (autorités nationales chargées du contrôle des drogues)	2

234. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 28 ci-dessous.

Tableau 28

Ressources prévues: sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (montant révisé)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	2 996,4	2 371,0	2 557,4	6	6
Programme contre le crime	-	-	-	-	-
Total partiel	2 996,4	2 371,0	2 557,4	6	6
B. Budget ordinaire					
Postes	8 182,6	8 182,6	8 443,0	37	37
Autres objets de dépense	954,8	954,8	978,3		
Total partiel	9 137,4	9 137,4	9 421,3	37	37
Total	12 133,8	11 508,4	11 978,7	43	43

235. Le montant total des ressources prévues est de 11 978 700 dollars, chiffre en baisse de 155 100 dollars (1,3 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

236. Les prévisions relatives aux fonds réservés à des fins spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019 sont de 2 557 400 dollars, chiffre en baisse de 439 000 dollars (14,7 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017 et en hausse de 186 400 dollars (7,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation concerne les projets suivants: Banque de données de l'OICS pour le contrôle des précurseurs (GLO565) et Amélioration de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues par le renforcement des capacités nécessaires au contrôle des activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs (GLOY04).

237. En réponse à des demandes des gouvernements concernant de nouvelles substances psychoactives, le Système IONICS a été mis en place et des activités ont été élaborées pour empêcher que de telles substances n'atteignent les marchés de consommation. Ces activités visaient à mettre au point une plate-forme de communication permettant d'échanger des renseignements sur les nouvelles substances psychoactives, à constituer et appuyer une équipe multilatérale d'intervention et d'enquête, à évaluer et améliorer les mesures réglementaires existantes et à contribuer à l'élaboration de nouvelles mesures, le cas échéant.

238. En réponse à des demandes des gouvernements, l'OICS a lancé au début de l'année 2016 son projet d'apprentissage "INCB Learning", qui vise à renforcer la capacité des autorités

nationales compétentes à respecter les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues qui concernent le contrôle réglementaire et le suivi du commerce licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs. Les activités menées en 2016-2017 comprenaient la mise à jour des supports de formation, l'élaboration de cours d'apprentissage en ligne et l'organisation de séminaires régionaux de formation pour l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique, l'Europe, l'Océanie et l'Amérique centrale. D'autres activités telles que des séminaires de formation, des activités de renforcement des capacités, la conception de modules d'apprentissage en ligne et la traduction de supports de formation doivent encore avoir lieu en 2017 et 2018.

239. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils s'élèvent à 9 421 300 dollars après actualisation des coûts, chiffre en augmentation de 283 900 dollars (3,1 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017, et ils devraient permettre de financer 37 postes [2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 9 P-3, 5 P-2, 2 G (1^{re} C) et 12 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel). L'augmentation, qui s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, est compensée par la réduction de certaines ressources destinées aux objets de dépense autres que les postes, rendue possible par la prise en compte des économies que l'Office prévoit de dégager au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

VIII. Appui aux programmes

240. La Division de la gestion appuie les organes directeurs, la direction exécutive et la gestion, et les sous-programmes relatifs aux activités de fond. Ses services sont répartis entre six entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont présentés séparément aux chapitres 2 et 34, respectivement, du projet de budget-programme pour 2018-2019.

241. Le projet de budget consolidé de l'ONUDC pour 2018-2019 a été conçu selon les mêmes principes que les états financiers annuels vérifiés de l'ONUDC, établis selon les normes IPSAS, et il ne couvre pas les ressources du budget ordinaire allouées à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui sont présentées à l'Assemblée générale aux chapitres 1 et 29G du projet de budget-programme et dont il est rendu compte dans le volume I des états financiers du Secrétariat de l'ONU. L'objectif général de la Division de la gestion est de fournir aux programmes de fond de l'ONU et plus particulièrement à l'ONUDC et ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, des services d'appui efficaces en ce qui concerne la gestion, l'administration, les finances, les ressources humaines, l'informatique et d'autres domaines touchant aux infrastructures.

242. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la Division de la gestion continuera d'appuyer la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja, grâce auquel les ressources sont gérées de manière plus efficace et rationnelle, elle alignera les services qu'elle fournit dans le domaine des technologies de l'information et des communications sur les grandes orientations définies en la matière à l'échelle de

l'Organisation, et elle s'attachera à exécuter le programme de réforme du Secrétaire général concernant la gestion des ressources humaines. Une attention particulière sera accordée à l'appui aux programmes et aux bureaux extérieurs de l'ONU DC dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et des achats.

243. Le Service de la gestion des ressources financières continuera de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la gestion financière, les services financiers, les contrôles et l'information connexe. Il continuera également d'aider l'ensemble des divisions techniques et bureaux extérieurs de l'ONU DC en ce qui concerne la planification des programmes, l'exécution du budget, l'analyse financière, la communication d'informations aux donateurs et les services financiers, notamment en fournissant un appui en matière de gestion des contributions, de paiements, d'états de paie, de trésorerie et de comptabilité. Le Service s'emploiera en particulier à faciliter la mise en œuvre de la prochaine phase du projet Umoja, afin de veiller à ce que les besoins liés à l'exécution des programmes de l'ONU DC, notamment à la planification des programmes, à la gestion axée sur les résultats, à l'établissement de partenariats et à la gestion de projets, soient satisfaits. Il continuera d'appuyer l'élaboration et l'application de changements stratégiques pour ce qui est du budget, des finances, de la trésorerie et d'autres domaines comptables.

244. Le Service de la gestion des ressources humaines continuera d'exécuter le programme de réforme du Secrétaire général en la matière, en particulier dans les domaines suivants: promotion de la mobilité du personnel; gestion des aptitudes; gestion prévisionnelle des besoins en personnel; sélection du personnel; gestion de la performance; planification de la relève; rajeunissement du personnel; et amélioration de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique des fonctionnaires. Il continuera de fournir des services médicaux adaptés, proposant notamment des programmes de promotion de la santé et du mieux-être, à l'ensemble du personnel en poste à Vienne, dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

245. La Section de l'appui général continuera d'apporter son concours à l'ensemble des divisions techniques et bureaux extérieurs de l'ONU DC: a) en continuant de fournir, y compris en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des services de voyage, de visa et de transport efficaces et rationnels; b) en assurant la gestion efficace des actifs dans le plein respect des normes IPSAS; et c) en appliquant des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement au Centre international de Vienne et en supervisant les services de gestion des bâtiments assurés par l'ONUDI. Le Groupe des achats continuera de fournir des services dans son domaine de compétence à l'ONU DC, aussi bien à Vienne que dans les bureaux extérieurs, et à coordonner la gestion des contrats à travers le monde. Il continuera d'améliorer et d'accélérer les procédures d'achat en les automatisant et en les rationalisant autant que possible et en dispensant une formation sur les procédures d'achat au personnel des bureaux extérieurs de l'ONU DC.

246. Le Service de la technologie de l'information fera office d'antenne locale du Groupe des communications et de l'informatique, chargée de répondre aux besoins opérationnels de l'ONU DC, il gèrera les services informatiques au quotidien et il installera et entretiendra l'infrastructure informatique locale. Conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, et sous l'égide du Centre technologique régional pour l'Europe, le Service: a) appuiera le déploiement systématique d'Umoja; b) renforcera la cybersécurité pour que l'Organisation soit mieux protégée; c) définira des niveaux de résultat comparables aux niveaux de référence en usage dans le secteur et suivra les résultats obtenus; et d) améliorera la gestion des services et le suivi des résultats.

Tableau 29
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Assurer une gestion financière saine, efficace et rationnelle des ressources de l'ONU placées sous la responsabilité de l'Office des Nations Unies à Vienne, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des entités apparentées

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des fonds extrabudgétaires	Diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses	Objectif	6,0			
		Estimation		7,3		
		Résultats effectifs				
b) Amélioration de l'intégrité des données financières	i) Émission, par le Comité des commissaires aux comptes, d'une opinion sans réserve sur les états financiers établis conformément aux normes IPSAS	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Oui	Oui	Oui
		Résultats effectifs			Oui	Oui
	ii) Réduction du nombre de constatations d'audit défavorables majeures au sujet d'autres questions financières	Objectif	0			
		Estimation		0		
		Résultats effectifs			0	0
c) Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites	i) Augmentation du nombre moyen de jours de formation (perfectionnement et d'accompagnement des carrières) effectués par les fonctionnaires	Objectif	5,5	5		
		Estimation		5		
		Résultats effectifs				
d) Gestion, entretien et exploitation efficaces et rationnels des installations	Augmentation de la proportion de services fournis dans les délais (en pourcentage)	Objectif	99	99	92	100
		Estimation		99	99	91
		Résultats effectifs			100	100
e) Utilisation d'un système de gestion des biens pleinement conforme aux normes IPSAS	Constat par le Comité des commissaires aux comptes de la conformité du système de gestion des biens avec les normes IPSAS	Objectif	Oui			
		Estimation		Oui		
		Résultats effectifs			Oui	Oui

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
f) Meilleur rapport qualité-prix, équité, intégrité et transparence dans l'acquisition de biens et de services	i) Augmentation du pourcentage des clients répondant aux enquêtes qui se disent satisfaits des prestations	Objectif	92	91	90	90
		Estimation		91	90	90
		Résultats effectifs			90	100
	ii) Réduction du nombre moyen de semaines s'écoulant entre la publication de l'appel d'offres et l'adjudication du marché ou l'émission du bon de commande	Objectif	7	8	8	8
		Estimation		8	8	8
		Résultats effectifs			8	8
	iii) Augmentation du pourcentage d'accords stratégiques à long terme tels que commandes permanentes et contrats-cadres	Objectif	25	20		
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
g) Plus large mise en concurrence internationale	Augmentation du nombre de fournisseurs de diverses régions du monde aptes à soumissionner, recensés dans un fichier de fournisseurs unique pour l'ensemble du Secrétariat	Objectif	1 950	1 950	1 100	1 000
		Estimation		1 900	1 900	1 000
		Résultats effectifs			1 900	1 898
h) Prise de décisions efficace au moyen de systèmes d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle liés à Umoja	Élargissement de l'accès aux données d'Umoja et de leur utilisation (nombre d'utilisateurs actifs du module d'analyse décisionnelle d'Umoja)	Objectif	200			
		Estimation		100		
		Résultats effectifs				
i) Utilisation d'applications répondant aux besoins opérationnels et réduisant la nécessité de recourir à des solutions locales	Augmentation du nombre d'applications et de services communs proposés par les pôles applications	Objectif	5			
		Estimation		-		
		Résultats effectifs				
j) Harmonisation des solutions techniques et réduction du morcellement grâce à la réduction du nombre d'applications locales	Réduction de l'utilisation d'applications locales (pourcentage)	Objectif	15			
		Estimation		-		
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

247. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les parties intéressées, internes et externes, continuent de coopérer en soumettant des rapports financiers fiables en temps opportun; b) le montant des ressources extrabudgétaires allouées à l'ONUDC n'empêche pas la direction de l'Office de planifier et de gérer les besoins en effectifs et la relève; c) les différences de conditions d'emploi par rapport à d'autres organisations du système des Nations Unies ne nuisent pas au maintien en fonctions du personnel dans les lieux d'affectation difficiles où l'ONUDC est présent; d) le volume et la complexité des besoins en matière d'achats

n'augmentent pas de manière anormale et la situation du marché n'évolue pas de façon notable; e) les États Membres, les donateurs et les autres parties prenantes internes et externes continuent de planifier suffisamment à l'avance les activités nécessitant des déplacements, et aucun facteur externe tel que troubles politiques et catastrophes naturelles n'empêche de planifier les déplacements; f) l'évolution des technologies et des secteurs d'activité connexes n'a pas d'incidence négative sur la gamme des services offerts.

Produits

248. Les produits de l'exercice 2018-2019 sont énumérés en détail au chapitre 29G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal [A/72/6 (Sect. 29G)].

249. La répartition des ressources prévues pour l'appui aux programmes est indiquée dans le tableau 30 ci-dessous.

Tableau 30

Ressources prévues: appui aux programmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2016-2017 (montant révisé)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	3 668,6	2 278,6	1 884,2	10	8
Programme contre le crime	5 044,4	4 674,1	5 100,0	13	18
Total partiel	8 713,0	6 952,6	6 984,2	23	26
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	17 224,8	16 153,8	19 628,7	69	76
Autres objets de dépense	4 635,2	3 924,6	7 740,1		
Total partiel	21 860,0	20 078,5	27 368,8	69	76
C. Budget ordinaire					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	982,3	982,3	984,4		
Total partiel	982,3	982,3	984,4	–	–
Total	31 555,3	28 013,4	35 337,4	92	102

250. Le montant total des ressources prévues au titre de l'appui aux programmes est de 35 337 400 dollars, chiffre en augmentation de 3 782 100 dollars (12,0 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017.

251. Les prévisions relatives aux fonds réservés à des fins spéciales sont de 6 984 200 dollars, ce qui traduit une diminution de 1 728 800 dollars (19,8 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ce montant couvre principalement la fourniture aux États Membres de produits logiciels en rapport avec les domaines thématiques associés aux missions techniques de l'ONUSDC.

252. Concernant les fonds d'appui aux programmes, les prévisions pour 2018-2019 sont de 27 368 800 dollars, chiffre en augmentation de 5 508 800 dollars (25,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Ce montant couvre le financement des dépenses suivantes: 1 poste (P-5) au Bureau du Directeur; 5 postes [1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)] au Groupe du recours aux partenaires externes; 6 postes [1 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] à l'équipe Umoja; 4 postes [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] à l'équipe IPSAS; 31 postes [1 D-1, 2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 3 G (1^{re} C) et 20 G(AC)] au Service de la gestion des ressources financières; 17 postes [2 P-4, 1 P-3 et 14 G(AC)] au Service de la gestion des ressources humaines; 3 postes [1 D-1 et 2 G(AC)] au Service de la technologie de

l'information; 4 postes (4 P-3) au Groupe des achats et 5 postes [5 G(AC)] à la Section de l'appui général. Ces ressources couvrent également d'autres objets de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et les contributions aux services conjoints.

253. Les augmentations résultent des éléments suivants:

a) Création de 2 postes [1 P-3 (spécialiste de la gestion des programmes) et 1 G(AC) (assistant chargé de la gestion des contrats)] au Groupe du recours aux partenaires externes, afin d'orienter, de gérer, de traiter et de superviser les procédures concernant les partenaires d'exécution associés au nouveau projet de développement alternatif mené dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie, l'objectif étant d'accorder au projet toute l'importance voulue et de veiller à ce qu'il produise les effets recherchés. Les titulaires de ces postes seront chargés de gérer les contrats, de fournir des orientations, outils, modèles, avis techniques et services de formation, et de contrôler et superviser l'implication des partenaires externes dans le projet. Ils examineront en outre les états financiers, les rapports descriptifs et les rapports d'audit pour s'assurer qu'ils sont conformes au cadre régissant le recours aux partenaires externes;

b) Création de 6 postes [1 P-4, 1 P-3 et 4 G(AC)] au Service de la gestion des ressources financières, répartis comme suit:

i) Un P-4 (fonctionnaire du budget) et 1 G(AC) (assistant chargé du budget) à la Section du budget. Le fonctionnaire du budget assurera le contrôle de la gestion financière, des prévisions financières et du financement de l'opération déployée en Colombie, et se concertera avec le donateur et le bureau de pays pour ce qui est d'examiner les accords en temps opportun, au regard des résultats du projet. Il fera office de coordonnateur général de l'appui administratif apporté aux fins des activités dans le pays. L'assistant chargé du budget s'occupera des révisions du projet relatif à l'intervention en Colombie, examinera et traitera les budgets débloqués, synchronisera le traitement des budgets non débloqués, se concertera avec le Bureau de pays en Colombie, contribuera à l'examen des rapports sur l'exécution et assurera la transmission secondaire des informations comme convenu avec le bureau de pays et selon les nécessités du projet. Il sera également chargé de mettre en œuvre la stratégie de communication spécifique qu'appelle ce projet phare et d'assurer la supervision de celle-ci du point de vue administratif, et il analysera les dépenses engagées pour vérifier que les opérations sont financièrement viables et menées en temps opportun;

ii) Un P-3 (fonctionnaire des finances) et 3 G(AC) (assistants chargés des paiements, de la trésorerie et de la comptabilité) à la Section de la comptabilité. Le fonctionnaire des finances assurera la gestion comptable, notamment la planification des paiements à effectuer et des engagements de dépenses, la vérification et l'estimation des charges à payer, la comptabilisation des dépenses et les opérations concernant les partenaires d'exécution. Avec l'assistant chargé des paiements, il examinera et approuvera les opérations de paiement qui excèdent les limites au-delà desquelles le pouvoir d'ordonnancement ne peut être délégué au bureau extérieur en Colombie. Il veillera également à ce que les opérations non dénouées fassent l'objet d'un suivi et soient réglées en temps voulu, assurera la gestion de trésorerie touchant aux paiements et aux contributions de manière à ce que les positions débitrices soient bien comptabilisées, et

exercera le contrôle et la gestion des opérations de petite caisse. L'assistant de trésorerie gèrera les obligations auxquelles le bureau de pays en Colombie doit faire face en matière de trésorerie, notamment le traitement des informations relatives aux partenaires, les opérations de réapprovisionnement, la réalisation des décaissements en temps voulu, l'examen des positions de trésorerie et le traitement des questions relatives à la banque dépositaire des comptes. L'assistant comptable sera chargé de la gestion des bordereaux interservices du PNUD, des actifs immobilisés, de la situation des financements octroyés et des obligations en matière d'information comptable, et contribuera à la clôture intermédiaire et en fin d'année des comptes liés au projet mené en Colombie;

c) Création de 4 postes [4 G(AC)] au Service de la gestion des ressources humaines, répartis comme suit:

i) Deux G(AC) (assistants chargés des ressources humaines) dont les titulaires devront veiller à l'examen et à l'exécution en temps voulu des contrats et des prestations dues au personnel, mais aussi appuyer, conseiller et former le personnel du Bureau de pays en Colombie à l'enregistrement des contrats du personnel recruté localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux, personnel engagé au titre de contrats de services, consultants, vacataires administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC), y compris dans des cas complexes, et traiter les engagements de dépenses correspondants dans Umoja et les rapports connexes sur les ressources humaines dans d'autres systèmes. La création de ces deux postes est rendue nécessaire par l'augmentation prévue des effectifs au bureau de pays en Colombie et par celle des opérations que cela entraînera dans le domaine des ressources humaines;

ii) Un G(AC) (assistant chargé des ressources humaines) dont le titulaire devra appuyer la gestion des contrats de consultants et de vacataires conclus par l'ONUDC. Le volume des contrats traités n'a cessé de s'accroître ces dernières années. De plus, leur traitement est devenu plus complexe depuis la promulgation des conditions de recrutement et procédures de sélection (ST/AI/2013/4) et la mise en place de nouveaux outils (Inspira et Umoja), qui requièrent tous un suivi renforcé ainsi que des efforts supplémentaires de formation et de conseil à l'intention des services clients;

iii) Un G(AC) (assistant de formation) dont le titulaire appuiera le programme d'enseignement des langues, le Programme de renforcement des capacités de gestion, les formations à la communication et les programmes d'accompagnement des carrières, et offrira des services d'assistance professionnelle en complément des services en ligne et autres ateliers, de façon à répondre au nombre croissant des demandes en matière d'accompagnement professionnel individualisé;

d) Création de 2 postes P-3 (fonctionnaires chargés des achats) au Groupe des achats, afin d'aider à traiter le nombre accru de demandes émanant des bureaux extérieurs de l'ONUDC, l'un des fonctionnaires s'occupant de développer les activités de l'Office en Colombie en prévision du grand nombre de sollicitations qui devraient découler du projet mené dans ce pays;

e) Création de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) [assistant (stocks et approvisionnement)] à la Section de l'appui général, afin d'appuyer le développement des opérations relatives à la gestion des actifs (matériel) et de veiller à

la pleine application des normes IPSAS dans les bureaux extérieurs de l'ONU, en particulier en Colombie;

f) Recours à des services contractuels supplémentaires au sein du Service de la technologie de l'information, pour un montant de 0,2 million de dollars, afin d'appuyer l'infrastructure informatique, la communication d'informations et le contrôle des accès pour l'opération déployée en Colombie, en plus de fournir un appui pour les nombreux départs et prises de fonctions de membres du personnel attendus chaque année;

g) Prise en charge de la part du projet Umoja revenant à l'ONU, sur la base de la formule de partage des coûts approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, qui devrait entraîner une dépense principale de 1 million de dollars au titre des services Umoja fournis par le Siège de l'ONU; ce coût sera partiellement compensé par une réduction des dépenses consacrées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux fournitures et accessoires requis pour appuyer la formation à Umoja (0,3 million de dollars), ainsi que par d'autres ajustements concernant les objets de dépense autres que les postes.

254. Du fait de la restructuration du Service de la technologie de l'information, comme suite à la résolution 71/272 B de l'Assemblée générale et à la création à Vienne du Pôle applications du Bureau de l'informatique et des communications, les services informatiques qui s'y prêtent (tels que le tableau de bord sur les programmes, les applications d'appui aux programmes, les applications de gestion de projets et les applications techniques, les systèmes de sécurité physique, les services de migration des anciennes applications, etc.) pourraient éventuellement être fournis à Vienne par le Pôle applications dans le cadre d'accords de prestation de services. En prévision de cette possible réorganisation, et dans l'attente de l'évaluation des nouvelles dispositions prises et de leurs répercussions, les ressources destinées au financement des postes correspondants [1 P-5, 1 G (1^{re} C) et 6 G(AC)] sont prévues au titre des services contractuels.

255. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ils se montent à 984 400 dollars et doivent permettre de financer des objets de dépense autres que les postes, comme l'entretien des ordinateurs et des réseaux, l'appui technique connexe et l'achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements) pour l'ensemble de l'Office. Les prévisions du chapitre 16 indiquent une augmentation de 2 100 dollars (0,2 %) par rapport au budget révisé de 2016-2017. Cette évolution, qui s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2018-2019, est compensée par la réduction de certaines ressources destinées aux objets de dépense autres que les postes, qui devrait être rendue possible par les économies que l'Office prévoit de dégager au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe I

Prévisions de ressources pour l'exercice 2018-2019 et prévisions finales de ressources pour l'exercice 2016-2017

Prévisions de ressources, 2018 et 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	4 261,2	2 271,5	6 532,7
Autres objets de dépense	1 323,2	1 162,6	2 505,8
Total partiel	5 584,4	3 434,1	9 038,5
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	206 228,9	161 548,6	367 777,4
Programme contre le crime	159 196,5	145 464,6	304 661,1
Total partiel	365 425,4	307 013,2	672 438,6
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	18 901,0	19 230,0	38 131,0
Autres objets de dépense	5 889,4	5 859,7	11 749,1
Total partiel	24 790,4	25 089,7	49 880,1
D. Budget ordinaire			
Postes	16 227,6	16 283,5	32 511,1
Autres objets de dépense	3 691,5	3 353,7	7 045,2
Total partiel	19 919,1	19 637,2	39 556,3
Total	415 719,3	355 174,2	770 913,5

Prévisions finales de ressources, 2016 et 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016-2017</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	4 288,4	3 820,9	8 109,3
Autres objets de dépense	126,7	374,1	500,8
Total partiel	4 415,1	4 195,0	8 610,1
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	92 463,5	158 101,4	250 564,9
Programme contre le crime	119 067,7	143 007,9	262 075,7
Total partiel	211 531,2	301 109,3	512 640,5
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	15 445,0	17 842,8	33 287,8
Autres objets de dépense	3 882,2	5 046,2	8 928,4
Total partiel	19 327,2	22 889,0	42 216,2
D. Budget ordinaire			
Postes	15 498,4	15 721,1	31 219,5
Autres objets de dépense	3 977,8	3 508,1	7 485,9
Total partiel	19 476,2	19 229,2	38 705,4
Total	254 749,7	347 422,5	602 172,3

Annexe II

Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales augmentera de 159,8 millions de dollars (31,2 %), pour passer de 512,6 millions de dollars dans les prévisions finales de l'exercice biennal 2016-2017 à 672,4 millions de dollars en 2018-2019.

2. Le tableau figurant à la fin de la présente annexe montre la répartition des contributions par sous-programme (domaine thématique), région et division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les informations ci-après, qui complètent celles fournies dans le corps du document, sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins au plan géographique (voir E/CN.7/2005/9).

Affectation par région

Afrique et Moyen-Orient

3. En Afrique et au Moyen-Orient, on prévoit un accroissement du portefeuille de programmes de 3,3 millions de dollars (3,0 %), les ressources devant passer de 112,7 millions de dollars en 2016-2017 à 116,1 millions de dollars en 2018-2019. Trois nouveaux programmes régionaux destinés aux États arabes, à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique de l'Ouest ont été pleinement mis à exécution en 2017 pour la première année. L'ONUDC continue d'étendre ses activités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en mettant l'accent sur la lutte contre le trafic et la criminalité organisée, notamment sur les liens croissants entre ces activités et celles des groupes terroristes. Il mène des projets régionaux complets qui visent à renforcer les contrôles aux frontières et les enquêtes fondées sur le renseignement dans toute la région et s'inscrivent dans le cadre de la démarche dite d'"endiguement" adoptée pour neutraliser les flux de commerce illicite ayant la Libye pour destination ou traversant le pays. La lutte contre la traite des êtres humains et la corruption ou encore la réforme de la justice pénale sont également des priorités.

4. Le nouveau programme régional pour Afrique de l'Est constitue une base solide pour la mise en œuvre d'initiatives pluriannuelles pérennes qui portent notamment sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, l'ONUDC prévoyant de rejoindre le programme intitulé "Pour une meilleure gestion des migrations", mais aussi sur la réforme de la justice pénale et de la police, la lutte contre les flux financiers illicites et le soutien aux usagers de drogues injectables le long de la nouvelle "route du Sud" qu'emprunte le trafic d'héroïne. L'ONUDC aidera également les États Membres à s'attaquer plus efficacement aux liens entre groupes criminels organisés et groupes terroristes, et la lutte contre la criminalité maritime dans la Corne de l'Afrique restera l'une de ses principales activités. En Afrique de l'Ouest, la coopération entre l'Union européenne et l'ONUDC à l'appui du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest constitue encore une part importante de l'action engagée dans la région. Au Nigéria, notamment, un nouveau plan d'action national s'articulant avec le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest sera élaboré. L'Office joue un rôle de

plus en plus important dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les États Membres manifestant un intérêt et un engagement durables en faveur de la région. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), qui contribue à l'établissement d'une communication opérationnelle en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique et ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, est déjà en cours en Afrique de l'Ouest et il devrait s'étendre à l'Afrique du Nord et éventuellement à l'Afrique de l'Est en 2018-2019. En Afrique australe, l'ONUSD continue, dans le cadre de son programme régional, à aider les États Membres dans les domaines suivants: VIH/sida, violence sexiste, traite des personnes, lutte contre la corruption, criminalité liée aux espèces sauvages et blanchiment d'argent. Il s'emploie à nouer de nouveaux partenariats de financement afin d'étoffer les activités de son Bureau régional pour l'Afrique australe.

5. En Asie du Sud et de l'Est et dans le Pacifique, le portefeuille de programmes devrait croître de 6,8 millions de dollars (28,6 %), pour passer de 23,9 millions de dollars en 2016-2017 à 30,8 millions de dollars en 2018-2019. Cette augmentation s'explique principalement par des activités de programmation solides et une hausse des ressources mises à disposition par les donateurs aux fins du programme régional pour l'Asie du Sud-Est. En 2017, l'exécution de programmes s'est améliorée grâce aux ressources supplémentaires dont a bénéficié le Bureau régional situé à Bangkok. Une coopération régionale structurée a permis de mobiliser durablement l'intérêt des partenaires pour les réformes juridiques et la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La coopération menée au titre du mémorandum d'accord relatif à la lutte contre la drogue dans le bassin du Mékong pour aider six pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à combattre la menace que présentent les drogues illicites se poursuit. L'ONUSD apporte notamment son concours aux partenaires régionaux pour renforcer la gestion des frontières face à la criminalité transnationale grâce au réseau des bureaux frontaliers de liaison. Un nouveau programme pluriannuel lancé en Indonésie en 2017 permettra également d'aligner les activités menées dans la région sur le programme d'intégration de l'ASEAN. En Asie du Sud, le démarrage d'activités bénéficiant d'un nouveau financement et l'élaboration d'un nouveau programme régional en 2017 devraient permettre de renforcer la visibilité et l'action de l'ONUSD dans la région. Tirant parti des enseignements dégagés du programme précédent et mettant l'accent sur les menaces nouvelles et émergentes, ce nouveau programme pourrait permettre d'élargir la portée de la coopération interrégionale.

6. En Asie occidentale et centrale, le portefeuille devrait augmenter de 4,8 millions de dollars (8,4 %) et passer de 57,4 millions de dollars en 2016-2017 à 62,2 millions de dollars en 2018-2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation des ressources allouées aux programmes de pays en Afghanistan, en Iran (République islamique d') et au Pakistan. La conclusion, avec un certain retard, de nouveaux partenariats d'exécution en 2017 contribuera également à l'exécution des activités. L'approche concertée à l'échelle de l'ONUSD pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale, stratégie interrégionale de lutte contre la drogue centrée sur l'Afghanistan, doit permettre à l'Office de s'attaquer à tous les problèmes les plus urgents en matière de drogue et de criminalité et d'aider les partenaires nationaux et régionaux à resserrer leur coopération de manière à bénéficier des avantages mutuels de la coopération Sud-Sud. L'ONUSD continuera de renforcer les capacités nationales et de favoriser la coopération régionale en coordination avec l'initiative du Pacte de Paris et le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Les activités thématiques touchant aux moyens de subsistance alternatifs, au renforcement des capacités de détection et de répression et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme vont prendre de l'ampleur.

7. En Europe orientale et du Sud-Est, le portefeuille devrait s'accroître de 2,3 millions de dollars, pour passer de 0,7 million de dollars en 2016-2017 à 3,0 millions de dollars en 2018-2019. Les activités portent notamment sur le contrôle des conteneurs, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida. Le nouveau partenariat avec l'Union européenne devrait permettre d'améliorer la gouvernance en matière de sécurité et de conduire de nouveaux travaux d'évaluation dans le cadre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Ce programme soutient les objectifs généraux de la lutte contre la criminalité dans le monde et offre à la fois des conseils en matière de politiques et une assistance technique au service de la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, en pleine conformité avec l'approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale. Dans ce cadre, l'Office continue d'accompagner les pays de la région engagés dans le processus de préadhésion à l'Union européenne.

8. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le portefeuille devrait augmenter de 140,0 millions de dollars (97,9 %), pour passer de 143,0 millions de dollars en 2016-2017 à 283,0 millions de dollars en 2018-2019. Cette augmentation s'explique principalement par les contributions importantes (315,0 millions de dollars pour 2017-2020) que le Gouvernement colombien verse à l'ONUDC pour qu'il lui apporte un soutien accru en matière de développement alternatif. Le nouveau projet pluriannuel ainsi approuvé en 2017 a été conçu pour appuyer les efforts déployés par la Colombie face à la production illicite de drogues dans le cadre de l'application de l'accord de paix conclu en 2016. C'est le Bureau de pays en Colombie qui enregistre toujours le taux d'exécution le plus élevé de tous les bureaux du monde, et il continue à diversifier ses activités, même si le développement alternatif reste sa priorité. Au Pérou, l'ONUDC poursuit la mise en œuvre de projets dans les domaines de la santé et des moyens de subsistance alternatifs, de la sécurité humaine et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, mais il ne pourra accroître son portefeuille réduit qu'à condition que de nouvelles ressources soient mises à sa disposition. Dans l'État plurinational de Bolivie, le nouveau programme de pays de l'ONUDC (2016-2020) comprend cinq volets: coca et développement global, santé et lutte contre la drogue, prévention du crime et répression de la criminalité organisée, prévention et répression de la corruption, et réforme de la justice pénale. Son budget s'élève à 22,1 millions de dollars et des contributions permettant d'en couvrir 43 % ont déjà été annoncées. Le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes continue d'appuyer la mise en place d'un système accusatoire et la réforme pénitentiaire au Panama et s'emploie à renforcer sa coopération avec ce pays dans le cadre de nouveaux projets axés sur la lutte contre la traite des personnes, le contrôle des armes à feu, la lutte contre la criminalité organisée ou encore les statistiques. En El Salvador, de nouvelles initiatives ont été lancées pour combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et pour renforcer les capacités face à la criminalité organisée, et l'ONUDC continue de contribuer à la lutte contre la cybercriminalité et la corruption. Dans les Caraïbes, où l'ONUDC a rétabli sa présence (à la Barbade), la mise en œuvre du programme régional visant à appuyer la stratégie de la Communauté des Caraïbes en matière de criminalité et de sécurité permettra d'étendre la portée de l'assistance technique fournie dans des domaines clefs. Le Bureau de la liaison et des partenariats au Mexique collabore avec le Gouvernement au niveau fédéral et au niveau des États dans les domaines de la recherche et des statistiques et de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et mène la campagne #DeadlyBusiness. L'Office contribue également à l'élaboration des politiques publiques et à la sensibilisation des groupes vulnérables, notamment des femmes victimes de violence. Le Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil a dû faire face à une baisse des financements, à des changements fréquents de ses principaux interlocuteurs au sein du

Gouvernement et à d'autres facteurs externes. Toutefois, il est resté actif dans les domaines de la prévention de la délinquance juvénile, de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de la prévention, du traitement et de la prise en charge de l'infection à VIH et de la toxicomanie. Il a également répondu aux demandes de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, qui souhaitaient que l'ONUDC renforce son action dans ces pays. Au Paraguay, un nouveau projet de lutte contre la corruption dont le lancement est prévu fin 2017 se poursuivra en 2018-2019, tandis que de nouveaux projets en matière de justice, de prévention du crime et de lutte contre la criminalité organisée sont actuellement mis au point avec l'Argentine, le Chili et l'Uruguay et devraient permettre d'accroître le portefeuille de programmes encore limité.

9. Les activités menées par l'ONUDC à l'échelle mondiale devraient connaître une augmentation de 2,4 millions de dollars (1,4 %) et passer de 174,9 millions de dollars en 2016-2017 à 177,3 millions de dollars en 2018-2019. L'Office continue d'étendre ses programmes mondiaux dans plusieurs domaines thématiques et de développer les activités de terrain connexes, en fonction des besoins des États Membres. Tout au long de l'exercice 2016-2017, il s'est encore efforcé de parvenir à une programmation intégrée de l'ensemble de ses activités opérationnelles. Il a également renforcé les politiques et orientations internes en matière de coopération et de coordination au titre des programmes. Parmi les programmes mondiaux dont l'évolution contribue à cette expansion figurent le programme de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, le programme relatif à l'application de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial contre la corruption, l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les programmes mondiaux de prévention et de traitement du VIH/sida et de la toxicomanie, le programme relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST), et le programme mondial relatif aux difficultés du système pénitentiaire.

Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total		
	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	Variation (en %)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	Variation (en %)	2016-2017 (prévisions finales)	2018-2019	Variation (en %)
A. Par thème									
Organes directeurs	–	–	0,0	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	1 061,9	1 357,5	27,8	–	–	–	1 061,9	1 357,5	27,8
Programme de travail									
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	67 825,6	70 722,9	4,3	97 922,1	132 529,7	35,3	165 747,7	203 252,6	22,6
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	152 976,8	263 286,4	72,1	225,6	37,7	(83,3)	153 202,4	263 324,1	71,9
Lutte contre la corruption	–	–	–	37 801,0	40 046,9	5,9	37 801,0	40 046,9	5,9
Prévention du terrorisme	–	–	–	20 922,5	26 320,8	25,8	20 922,5	26 320,8	25,8
Justice	270,6	–	(100,0)	68 072,9	66 172,6	(2,8)	68 343,5	66 172,6	(3,2)
Recherche, analyse des tendances et criminalistique ^a	18 670,4	21 920,3	17,4	28 757,8	30 815,4	7,2	47 428,2	52 735,6	11,2
Appui en matière de politiques	1 045,9	1 226,6	17,3	2 139,2	2 346,2	9,7	3 185,1	3 572,8	12,2
Coopération technique et appui opérationnel	4 064,2	4 822,2	18,7	1 560,5	1 291,8	(17,2)	5 624,7	6 114,0	8,7
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2 371,0	2 557,4	7,9	–	–	–	2 371,0	2 557,4	7,9
Appui aux programmes	2 278,6	1 884,2	(17,3)	4 674,1	5 100,0	9,1	6 952,6	6 984,2	0,5
Total	250 564,9	367 777,4	46,8	262 075,7	304 661,1	16,2	512 640,5	672 438,6	31,2
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	31 928,5	41 222,2	29,1	80 820,7	74 866,7	(7,4)	112 749,2	116 088,9	3,0
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	9 400,4	10 468,5	11,4	14 549,1	20 324,8	39,7	23 949,4	30 793,3	28,6
Asie occidentale et centrale	43 698,8	42 953,4	(1,7)	13 652,7	19 243,9	41,0	57 351,5	62 197,3	8,4
Europe orientale et du Sud-Est	593,8	2 875,7	384,3	128,4	129,8	1,1	722,2	3 005,5	316,2
Amérique latine et Caraïbes	113 647,8	226 374,0	99,2	29 339,0	56 656,1	93,1	142 986,8	283 030,1	97,9
Monde ^a	51 295,6	43 883,6	(14,4)	123 585,8	133 439,9	8,0	174 881,5	177 323,5	1,4
Total	250 564,9	367 777,4	46,8	262 075,7	304 661,1	16,2	512 640,5	672 438,6	31,2

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2016-2017 (prévisions finales)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>Variation (en %)</i>
C. Par division									
Division des opérations	217 727,1	334 081,7	53,4	166 587,7	206 104,0	23,7	384 314,8	540 185,7	40,6
Division des traités	22 793,2	21 811,2	(4,3)	64 989,4	66 731,3	2,7	87 782,6	88 542,5	0,9
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	6 704,1	8 642,9	28,9	4 241,0	5 150,2	21,4	10 945,1	13 793,1	26,0
Division de la gestion	2 278,6	1 884,2	(17,3)	4 674,1	5 100,0	9,1	6 952,6	6 984,2	0,5
Bureau du Directeur exécutif	1 061,9	1 357,5	27,8	–	–	–	1 061,9	1 357,5	27,8
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	–	–		21 583,6	21 575,6	–	21 583,6	21 575,6	–
Total	250 564,9	367 777,4	46,8	262 075,7	304 661,1	16,2	512 640,5	672 438,6	31,2

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe III

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue: état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2016-2017 et 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions finales 2016-2017				Budget initial 2018-2019			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	2 047,4	191 881,9	3 147,1	197 076,4	881,5	206 736,4	4 114,4	211 732,3
Total partiel A	2 047,4	191 881,9	3 147,1	197 076,4	881,5	206 736,4	4 114,4	211 732,3
B. Recettes								
Contributions des États Membres	4 386,3	164 772,8	–	169 159,0	5 108,9	131 959,8	–	137 068,6
Contributions de donateurs nationaux	–	85 360,6	–	85 360,6	–	202 000,0	–	202 000,0
Contributions d'organisations gouvernementales	–	24 125,6	–	24 125,6	–	32 500,0	–	32 500,0
Contributions d'organisations internationales	–	8 843,4	–	8 843,4	–	2 600,0	–	2 600,0
Dons privés	–	4 823,9	–	4 823,9	–	2 654,1	–	2 654,1
Autres recettes	0,1	2 275,4	53,0	2 328,5	–	–	–	–
Total partiel des recettes	4 386,3	290 201,7	53,0	294 641,0	5 108,9	371 713,9	–	376 822,7
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(21 481,1)	21 481,1	–	–	(26 616,2)	26 616,2	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	279,2	(279,2)	–	–	187,6	(187,6)	–
Total partiel B	4 386,3	268 999,7	21 254,9	294 641,0	5 108,9	345 285,3	26 428,6	376 822,7
Total I (A+B)	6 433,7	460 881,6	24 402,0	491 717,4	5 990,4	552 021,7	30 543,0	588 555,1
II. Dépenses								
Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	372,7	1 061,9	1 873,1	3 307,6	403,5	1 357,5	2 628,8	4 389,8
Programme de travail	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Prévisions finales 2016-2017</i>				<i>Budget initial 2018-2019</i>			
	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	–	67 825,6	185,0	68 010,6	–	70 722,9	212,3	70 935,2
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	152 976,8	252,3	153 229,1	–	263 286,4	317,0	263 603,4
Lutte contre la corruption	–	–	48,1	48,1	–	–	–	–
Prévention du terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–
Justice	–	270,6	–	270,6	–	–	–	–
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	3 270,5	18 670,4	340,3	22 281,2	1 665,2	21 920,3	410,8	23 996,3
Appui en matière de politiques	1 210,5	1 045,9	1 816,4	4 072,8	1 565,9	1 226,6	2 876,3	5 668,8
Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	1 299,4	4 064,2	5 639,2	11 002,8	2 499,7	4 822,2	4 845,8	12 167,7
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	2 371,0	–	2 371,0	–	2 557,4	–	2 557,4
Appui aux programmes	–	2 278,6	9 653,1	11 931,6	–	1 884,2	13 551,3	15 435,5
Total II	6 153,0	250 564,9	19 807,6	276 525,4	6 134,4	367 777,4	24 842,3	398 754,1
III. Autres ajustements	(600,8)	3 580,4	480,1	3 459,6				
Total III	(600,8)	3 580,4	480,1	3 459,6	–	–	–	–
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II-III)	881,5	206 736,4	4 114,4	211 732,3	(144,0)	184 244,2	5 700,7	189 800,9

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**Programme contre le crime: état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2016-2017 et 2018-2019**

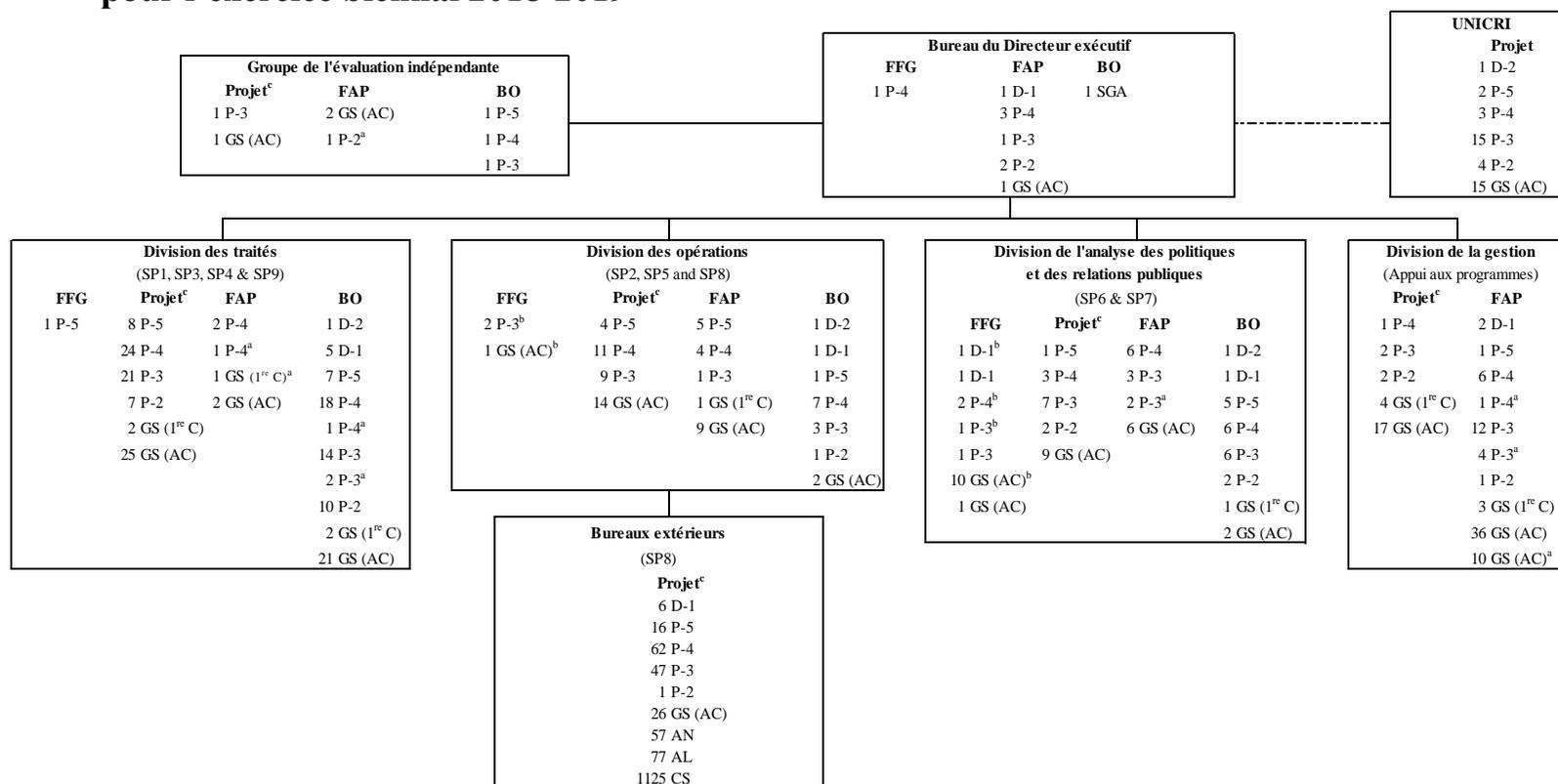
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions finales 2016-2017</i>				<i>Budget initial 2018-2019</i>			
	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	10,9	255 849,1	68,0	255 928,0	1 210	277 496,7	16,4	278 723,5
Total partiel A	10,9	255 849,1	68,0	255 928,0	1 210	277 496,7	16,4	278 723,5
B. Recettes								
Contributions des États Membres	3 416,7	183 638,9	–	187 055,7	1 695	189 937,0	–	191 632,0
Contributions de donateurs nationaux	–	34 099,1	–	34 099,1	–	15 400,0	–	15 400,0
Contributions d'organisations gouvernementales	–	74 390,5	–	74 390,5	–	78 939,0	–	78 939,0
Contributions d'organisations internationales	–	11 421,8	–	11 421,8	–	4 900,0	–	4 900,0
Dons privés	–	1 746,4	–	1 746,4	–	1 526,1	–	1 526,1
Autres recettes	0,0	5 270,0	66,2	5 336,2	–	–	–	–
Total partiel des recettes	3 416,7	310 566,8	66,2	314 049,7	1 695	290 702,0	–	292 397,0
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(23 528,1)	23 528,1	–	–	(27 784,2)	27 784,2	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	735,2	(735,2)	–	–	192,7	(192,7)	–
Total partiel B	3 416,7	287 773,8	22 859,2	314 049,7	1 695	263 110,5	27 591,5	292 397,0
Total I (A+B)	3 427,6	543 622,9	22 927,2	569 977,7	2 905	540 607,2	27 607,9	571 120,5
II. Dépenses								
Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	–	–	1 494,6	1 494,6	–	–	1 342,0	1 342,0
Programme de travail								
Lutte contre et la criminalité transnationale organisée	448,7	97 922,1	536,8	98 907,5	466,7	132 529,7	1 526,9	134 523,4

	Prévisions finales 2016-2017				Budget initial 2018-2019			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	225,6	–	225,6	–	37,7	–	37,7
Lutte contre la corruption	–	37 801,0	448,7	38 249,7	–	40 046,9	403,3	40 450,2
Prévention du terrorisme	–	20 922,5	98,4	21 020,9	–	26 320,8	102,6	26 423,4
Justice	863,0	68 072,9	–	68 935,9	512,3	66 172,6	–	66 684,8
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	397,2	28 757,8	314,2	29 469,2	211,0	30 815,4	314,8	31 341,2
Appui en matière de politiques	–	2 139,2	2 522,1	4 661,3	–	2 346,2	2 203,5	4 549,7
Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	748,3	1 560,5	6 568,5	8 877,3	1 714,1	1 291,8	5 327,2	8 333,0
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui aux programmes	–	4 674,1	10 425,4	15 099,5	–	5 100,0	13 817,5	18 917,5
Total II	2 457,1	262 075,7	22 408,7	286 941,4	2 904,1	304 661,1	25 037,8	332 603,0
III. Autres ajustements	(239,9)	4 050,5	502,1	4 312,8	–	–	–	–
Total III	(239,9)	4 050,5	502,1	4 312,8	–	–	–	–
Solde des fonds en fin d'exercice (I–II–III)	1 210,4	277 496,7	16,4	278 723,5	1,3	235 946,1	2 570,1	238 517,5

Annexe IV

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



Abréviations: FFG: fonds à des fins générales; FAP: fonds d'appui aux programmes; BO: budget ordinaire; G (1^{re} C): agent des services généraux (1^{re} C); G(AC): agent des services généraux (Autres classes); AN: administrateur recruté sur le plan national; AL: agent local; CS: contrat de louage de services.

^a Nouveau poste.

^b Inclut les postes financés par la réserve de fonds à des fins générales en 2018.

^c Inclut les postes gérés par l'ONUDD et les postes locaux des bureaux extérieurs (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONUDD qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en juin 2017. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

Annexe V

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes (A/71/5/Add.10)

Le Comité a recommandé au Service de la gestion des ressources financières d'entreprendre un examen approfondi des procédures de clôture parallèlement au renforcement de la fonction d'établissement de rapports d'Umoja et d'engager très tôt un dialogue avec le Comité concernant la piste d'audit, les documents de travail et les procédures de clôture afin d'améliorer l'efficacité de l'audit (par. 17).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de veiller à procéder systématiquement au rapprochement des comptes principaux et de veiller à la bonne tenue des comptes collectifs afin de faciliter le suivi régulier des soldes principaux (par. 18).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC dispense une formation spécifique au personnel chargé des programmes afin de veiller à ce qu'il comprenne les règles et les procédures applicables au traitement des flux de travaux transactionnels d'Umoja, qui relèvent désormais de leur responsabilité, et en outre que la direction apporte un appui au Service de la gestion des ressources financières afin de veiller au respect des procédures d'Umoja et des procédures de fin d'année (par. 24).

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Date d'achèvement prévue: décembre 2017. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a élaboré un tableau de bord pour centraliser le suivi du rapprochement des comptes principaux avec les indicateurs de résultats escomptés.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Recommandation appliquée. Le programme de formation à Umoja pour 2016 a été mené à bien. L'ONUDC a formé environ 200 membres du personnel à la gestion des financements et des projets. Soixante-douze personnes au total ont été formées en 2017, et 24 autres doivent encore l'être en novembre. Une évaluation des besoins futurs en la matière a par ailleurs été réalisée.

Voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 345

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé que l'ONU DC s'attache à réduire le nombre et la complexité des écritures, et veille à ce qu'elles soient toutes décrites et justifiées avec exactitude dans le système afin d'améliorer l'efficacité et de faciliter les contrôles (par. 25).

Le Comité a recommandé d'élaborer une procédure de suivi du respect des règles et d'établissement de rapports à ce sujet au fur et à mesure que la fonction de communication d'Umoja s'étoffe, ainsi que de tirer parti des données pour déterminer les besoins en matière de formation et renforcer le respect des règles et l'utilisation efficace d'Umoja à l'ONU DC (par. 30).

Le Comité a recommandé que l'ONU DC tire davantage parti des documents existants ayant trait aux risques afin d'appuyer les décisions de la direction et de faire en sorte que les hauts responsables réexaminent et réévaluent les mesures d'atténuation à intervalles réguliers afin de compléter l'inventaire des risques de l'organisation (par. 33).

Le Comité a recommandé que l'ONU DC donne davantage de prévisions pour rendre compte des écarts entre le budget initial, le budget révisé et le budget final estimé et, qu'afin d'améliorer la supervision et la responsabilisation, il appelle l'attention sur toute éventualité qui pourrait amener les montants décaissés à s'écarter des montants prévus (par. 42).

Recommandation partiellement appliquée.
Date d'achèvement prévue: premier trimestre 2018.

Les agents ordonnateurs concernés chargent dans Umoja toutes les pièces justificatives voulues. Les points non réglés concernant certaines saisies manuelles (planification et consolidation, et éliminations) seront traités en 2018.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Recommandation appliquée.

Voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 349

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

L'essai pilote du baromètre de recouvrement intégral des coûts est en cours et les premiers résultats sont attendus. L'examen du cadre de gestion du risque institutionnel de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONU DC sera réalisé en 2017 après celui du Secrétariat et conformément au calendrier établi par New York. L'examen cherchera à déterminer s'il est possible de présenter les risques de l'ONU DC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans des registres séparés.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé de faire preuve de davantage de rigueur envers les responsables d'un budget pour qu'ils étayent les hypothèses sur lesquelles repose la qualité de leurs projets de budget et de leurs profils de dépenses. Le Service de la gestion des ressources financières devrait tenir des réunions plus fréquentes avec les directeurs de l'Office ainsi qu'avec les directeurs de programmes des bureaux extérieurs pour confirmer, sur la base d'une évaluation des risques, si l'analyse des dépenses budgétisées permet de renforcer le respect du principe de responsabilité en matière d'emploi des ressources allouées, pour appuyer leur prise de décisions et pour déterminer si les projets sont raisonnables (par. 48).

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Le Comité a également recommandé d'améliorer davantage la qualité de l'analyse des variations budgétaires communiquée à la direction; ces analyses devraient comporter des mesures claires et spécifiques pour que les responsables de budget redéfinissent leur budget selon leurs besoins et pour que des rapports plus fréquents soient établis au sujet des variations (par. 49).

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Le Comité a recommandé que l'ONUDC continue à mettre en œuvre ses initiatives de recouvrement intégral des coûts et utilise les renseignements ainsi obtenus pour élaborer une conception plus systématique des activités permettant des gains d'efficacité, de manière à en mesurer le succès et à évaluer les avantages de mesures d'économie données. L'Office pourrait ensuite mettre à profit les résultats d'un processus plus systématique pour fournir aux bureaux extérieurs un mécanisme de partage des mesures d'efficacité ayant fait leurs preuves dans toutes ses activités (par. 58).

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Le Comité a recommandé que l'ONUDC élabore ses indicateurs de performance normalisés en veillant à ce qu'ils permettent une mesure appropriée de la qualité des programmes exécutés, au niveau opérationnel comme dans une optique stratégique (par. 64).

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

En ce qui concerne les domaines thématiques relevant de la responsabilité de la Division des traités, des ensembles d'indicateurs standard ont déjà été élaborés.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé que les équipes de projet de l'ONUDC présentent clairement un bilan d'exécution de chaque projet avant de solliciter l'approbation de modifications, afin que le comité chargé des approbations soit assuré que chacune des révisions demandées est raisonnable et clairement justifiée (par. 67).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC examine de plus près les motifs administratifs et les raisons de fond qui sont avancés pour rejeter les plans relatifs à certains projets et que l'Office utilise les éléments d'information recueillis pour apporter des améliorations aux orientations fournies aux équipes de projet. En outre, l'Office pourrait déterminer si les délais impartis pour chaque étape de la procédure d'agrément sont respectés, afin d'être en mesure de communiquer une information plus claire et de déceler d'éventuels maillons faibles (par. 72).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC se montre plus exigeant vis-à-vis des équipes de projet s'agissant de la gestion des risques liés au financement des projets, et qu'il leur demande de préciser de quelle manière elles comptent combler un éventuel déficit de financement et de déterminer le degré de gravité des facteurs de risque associés au projet et à son financement et quelles mesures d'atténuation peuvent être prises (par. 76).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC adopte une stratégie lui permettant de gérer

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

Les révisions de projets présentées au Comité d'examen des programmes exposent de manière détaillée les réalisations et les résultats. L'examen portera entre autres sur l'amélioration de la cohérence dans l'établissement des rapports sur les résultats.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

La recommandation est en cours d'application.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

Une attention particulière est accordée à la matrice des risques dans les programmes et projets qui sont présentés pour s'assurer que les risques liés au financement sont pris en compte comme il se doit.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Recommandation appliquée en 2017.

Résumé de la recommandation

tout retard accumulé dans l'établissement des rapports financiers et d'identifier et de combler les lacunes causant une présentation tardive des rapports (par. 81).

Le Comité a recommandé que l'ONU DC centralise les règles fixées par les donateurs en matière d'établissement de rapports et élabore une méthodologie en ce qui concerne la présentation des rapports financiers, afin de créer un cadre d'établissement des rapports uniforme qui tienne compte du type d'informations que peuvent produire ses systèmes. En outre, l'Office devrait s'efforcer de convaincre les donateurs d'adopter un cadre d'établissement des rapports financiers qui s'aligne sur les cycles d'établissement des rapports internes et s'attache à suivre d'aussi près que possible un modèle commun de préparation des rapports (par. 82).

Le Comité a recommandé que l'ONU DC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts (par. 86).

Suite donnée à la recommandation

Tous les rapports de 2015 et de 2016 sont achevés.

Date d'achèvement prévue: juillet 2018.

L'ONU DC a souscrit à cette recommandation et renforcera la méthode d'établissement des rapports standard selon les modalités suivantes:

- En renforçant les normes institutionnelles dans Umoja et en expliquant les avantages de la procédure standard de présentation de rapports aux donateurs et aux directeurs de programmes;
- En collaborant avec le Bureau du Contrôleur pour traiter des procédures standard d'établissement de rapport dans les accords souscrits à l'échelle du système des Nations Unies.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Date d'achèvement prévue: mars 2018.

La version "bêta" du tableau de bord relatif à la gestion des programmes destiné aux donateurs est en train d'être affinée de façon à mieux tenir compte des besoins exprimés par les États Membres.

Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Comité des commissaires aux comptes
(A/70/5/Add.10 et Corr.1)

Le Comité a recommandé (et l'ONUSDC a souscrit à cette recommandation) à la direction de faire preuve de la discipline financière qu'imposent les normes IPSAS dans l'ensemble de ses activités, de faire en sorte que le personnel participe à la tenue de comptes précis et à jour et de se fonder sur les données financières de meilleure qualité qui en découleront pour prendre ses décisions (par. 9).

Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de procéder à des évaluations des risques de fraude afin de déterminer ses domaines d'activité les plus exposés à ce type de risques. Les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour l'établissement de plans d'atténuation des risques permettant d'axer les formations et la signalisation ciblée des écarts sur la détection des cas de fraude (par. 18).

Le Comité a recommandé (et l'ONUSDC a souscrit à cette recommandation) à la direction: a) de continuer à améliorer la qualité de l'analyse des écarts par rapport au budget communiqués à l'équipe dirigeante, notamment en adoptant des mesures précises pour redistribuer les crédits ou redéfinir le budget selon que de besoin; b) de réexaminer la répartition des crédits budgétaires et des coûts entre les activités des programmes de lutte contre la drogue et le crime en vue d'améliorer l'information sectorielle dans les états financiers (par. 22).

Recommandation appliquée en 2017.

L'ONUSDC dispense des formations et des cours de perfectionnement relatifs à Umoja, en mettant l'accent sur le principe d'exécution. Des cours annuels de perfectionnement sur les normes IPSAS sont proposés au personnel, et des procédures normalisées de clôture des comptes ont été publiées.

En cours d'application en octobre 2017.

La bonne application de cette recommandation dépend d'activités menées à l'échelle du Secrétariat et des calendriers correspondants.

L'ONUSDC a participé activement aux efforts d'évaluation des risques déployés au niveau mondial et il est membre du Comité consultatif pour l'évaluation des risques de fraude (qui dépend du Bureau du Secrétaire général adjoint du Département de la gestion).

L'ONUSDC a participé à l'examen et à la validation du projet d'inventaire dont le Comité de gestion doit être saisi.

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'ONUDC (qui a souscrit à ces recommandations): a) d'utiliser les données relatives aux coûts améliorées pour mettre au point des stratégies visant à définir les priorités de financement et des programmes d'efficience; b) d'assurer le recouvrement intégral des coûts pour tous les projets, d'améliorer les directives et les formations données aux fonctionnaires pour les aider à mieux comprendre les principes pertinents et la manière dont ils devraient être appliqués aux projets; c) de mettre en place un processus d'assurance et de contrôle de la qualité afin de veiller à ce que les coûts soient classés de manière cohérente et fiable pour l'ensemble des activités de l'ONUDC (par. 40).

Le Comité a recommandé, afin d'ancrer une culture de l'évaluation à l'ONUDC (qui a souscrit à cette recommandation), que chaque directeur de projet se charge de faire évaluer le projet dont il s'occupe et que cette exigence soit prévue dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. En outre, le taux d'application des recommandations issues des évaluations devrait faire l'objet d'un suivi de la part des hauts responsables (par. 44).

Le Comité a recommandé (et l'ONUDC a souscrit à cette recommandation) à la direction: a) d'achever la mise en place du processus de gestion des risques et de rassembler les informations figurant dans les registres des divisions et des bureaux extérieurs dans un même registre des risques institutionnels; b) de revoir et d'actualiser régulièrement le registre afin qu'il puisse servir d'outil opérationnel au service de la prise de décisions dans l'ensemble de l'ONUDC; c) d'examiner s'il demeure judicieux de présenter les risques de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans un même registre (par. 50).

Date d'achèvement prévue: juin 2018.

Recommandation en cours d'application. Un mécanisme de contrôle de la qualité sera étudié lorsque le baromètre de recouvrement intégral des coût sera stabilisé et que les données nécessaires concernant l'établissement du budget consolidé seront réunies.

Recommandation en cours d'application en octobre 2017.

L'état d'avancement des évaluations et la justification des éventuelles reprogrammations doivent faire l'objet d'un examen et d'un débat lors de la soumission du rapport annuel sur l'exécution du projet au Comité d'examen des programmes. Le Groupe de l'évaluation indépendante a conçu une application d'évaluation en ligne, mais la mise en service de celle-ci et son intégration à Umoja ne seront possibles qu'avec le déploiement d'Umoja Extension 2.

Recommandation appliquée.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé (et l'ONUSC a souscrit à cette recommandation) que la direction continue de renforcer ses moyens d'apprécier les besoins en personnel des projets en examinant, sur la base du dispositif de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, les procédures relatives aux plans de dotation en effectifs du siège et des bureaux régionaux, en vue de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs (par. 57)

Date d'achèvement prévue: décembre 2017.

L'ONUSC a établi un projet d'analyse des effectifs dans ses principaux bureaux extérieurs, assortie d'une comparaison des budgets de 2016 et 2017 (budget initial et budget révisé). Il prépare actuellement une ventilation des coûts par poste qui lui permettra de faire une analyse plus poussée des dépenses dans les bureaux extérieurs.

Le Comité prend note des efforts entrepris, mais remarque que tous les bureaux extérieurs de l'ONUSC, et pas seulement les principaux, devraient être inclus dans l'analyse. Sinon, il n'est pas possible de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Le Comité a recommandé que l'ONUSC (qui a souscrit à cette recommandation):

- a) établisse, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, un modèle permettant de déterminer la composition optimale, les capacités et les besoins de formation du personnel dans un tableau d'effectifs à moyen et à long terme;
- b) tire parti des possibilités qu'offre Umoja pour améliorer la collecte de données détaillées concernant les effectifs et utilise ces données pour planifier les recrutements, les besoins en personnel et les capacités requises en vue de répondre aux besoins futurs de l'institution;
- c) envisage de remettre sur pied, au siège, des équipes mobiles pouvant prêter appui aux bureaux extérieurs pour de courtes périodes (par. 65).

Date d'achèvement prévue: décembre 2017.

Le Service de la gestion des ressources humaines a dressé une analyse détaillée des effectifs du siège et des bureaux extérieurs de l'ONUSC classés par catégorie et par type de financement, et comparé les données de 2016 et 2017. L'analyse globale a montré qu'il existait un léger décalage (+1,4 %) entre les postes de classe G-4 et G-5 et, dans une moindre mesure, entre les postes de classe G-6 et G-7 (+0,6 %), ainsi qu'entre les postes de classe P-2, P-3 et P-4 (0,6 à 0,9 %). Le Service poursuivra l'examen et l'analyse des données en même temps que les données relatives aux dépenses de personnel prévues de l'ONUSC.

Le Comité se félicite des progrès réalisés, mais considère que l'application de la recommandation est toujours en cours, des données importantes sur les dépenses de personnel n'étant pas encore disponibles.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé que l'ONU DC (qui a souscrit à cette recommandation) améliore la qualité des données recueillies en ce qui concerne les recrutements et surveille l'incidence sur les activités opérationnelles d'éventuels retards survenant dans le processus de recrutement (par. 71).

Les statistiques relatives aux activités de recrutement pour l'ensemble de l'Organisation sont tirées du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines mis à jour par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Service de la gestion des ressources humaines utilise ce système par souci d'harmonisation entre tous les bureaux et départements. Il collabore étroitement avec l'équipe du Bureau chargée du tableau de bord afin de signaler tout retard ou toute incohérence dans les données fournies. Le Bureau est chargé de corriger les indicateurs et de fournir des orientations relatives à leur calcul.

Le Comité croit comprendre que l'ONU DC ne peut pas utiliser les rapports d'informatique décisionnelle car ils ne sont pas encore disponibles, mais note que l'ONU DC devrait suivre de près l'élaboration des rapports et les utiliser dans les meilleurs délais.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Le Comité a recommandé que l'ONU DC (qui a souscrit à cette recommandation) tire les leçons de l'expérience acquise par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et par d'autres entités qui appliquent un dispositif de mobilité et les mette à profit lorsqu'il adopterait un tel dispositif (par. 72).

Date d'achèvement prévue: décembre 2017.

Le Siège de l'Organisation a prié l'Office des Nations Unies à Vienne/ONU DC d'aider le Bureau de la gestion des ressources humaines à mettre en place le nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité et à établir une équipe de réseau d'emplois pour le réseau Technologies de l'information et télécommunications à l'ONU V. Le Service de la gestion des ressources humaines a également consulté d'autres organisations sises à Vienne et ne relevant pas du Secrétariat afin de tirer les leçons de leurs initiatives relatives à la mobilité.

Le Comité prend note des efforts déployés, mais attend toujours de l'ONU DC qu'il tire les enseignements de l'expérience du HCR.

Voir A/72/5/Add.10, annexe

Annexe VI

Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019 (E/CN.7/2017/12-E/CN.15/2017/14), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport dans lequel le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues¹ pour l'exercice biennal 2018-2019 et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard²,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;

2. *Note aussi* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019³;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018-2019⁴;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant

¹ E/CN.7/2017/12-E/CN.15/2017/14.

² E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15.

³ A/71/6/Rev.1.

⁴ A/72/6 (Sect. 16) et (Sect. 29G).

des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office;

7. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2018-2019 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 6 134 400 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après:

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
Fonds à des fins générales				
Postes	6 539,6	4 748,8	21	16
Autres objets de dépense	429,2	1 385,6		
Total partiel	6 968,9	6 134,4	21	16
Fonds à des fins spéciales	213 207,7	367 777,4	113	135
Total partiel	213 207,7	367 777,4	113	135
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	17 992,2	19 620,5	71	67
Autres objets de dépense	4 661,7	5 221,8		
Total partiel	22 653,9	24 842,3	71	67
Total	242 830,5	398 754,1	205	218

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.

Annexe VII

Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2018-2019, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2018-2019 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019 (E/CN.7/2017/12-E/CN.7/2017/14), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2018-2019

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport dans lequel le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹ pour l'exercice biennal 2018-2019 et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard²,

1. *Note les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;*

2. *Note aussi que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019³;*

3. *Note en outre que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018-2019⁴;*

4. *Note que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;*

¹ E/CN.7/2017/12-E/CN.15/2017/14.

² E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15.

³ A/71/6/Rev.1.

⁴ A/72/6 (Sect. 16) et (Sect. 29G).

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office;

7. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2018-2019 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 2 904 100 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après:

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017 (budget révisé)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
	Fonds à des fins générales			
Postes	2 394,6	1 783,9	8	6
Autres objets de dépense	223,8	1 120,3		
Total partiel	2 618,4	2 904,1	8	6
Fonds à des fins spéciales	300 097,8	304 661,1	238	238
Total partiel	300 097,8	304 661,1	238	238
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 557,1	18 510,5	68	63
Autres objets de dépense	3 830,5	6 527,3		
Total partiel	22 387,6	25 037,8	68	63
Total	325 103,7	332 603,0	314	307

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.